

Chancine PÉRENNÈS

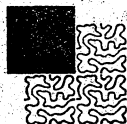
UN VIEIL ÉVÊQUE BRETON
DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Monseigneur QUÉMÉNER

ÉVÊQUE DE SURA

1643 - 1704

Avec une Préface de Monseigneur DE GUÉBRIANT, Supérieur Général des Missions Etrangères



NIHIL OBSTAT :

Quimper, le 15 Mars 1935.

† AUGUSTE COGNEAU,
Evêque de Thabraca.

IMPRIMATUR :

Quimper, le 19 Mars 1935.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper.



Document numérisé en 2019

h0231

Chanoine PÉRENNÈS

F.B.
922
QUE

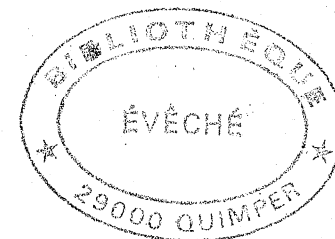
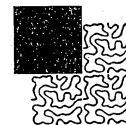
UN VIEIL EVÊQUE BRETON
DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Monseigneur QUÉMÉNER

EVÊQUE DE SURA

1643 - 1704

Avec une Préface de Monseigneur DE GUÉBRIANT, Supérieur Général des Missions Etrangères



QUIMPER, IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE - 1935

PRÉFACE



J'étais depuis plus de trente ans missionnaire au Ssetchoan, quand un ordre du Pape vint m'arracher à ces pays aimés. L'Evêque de Canton était démissionnaire et je devais le remplacer. Il m'en coûta énormément d'obéir. La Chine Cantonaise est si différente par sa langue, ses mœurs, sa violente psychologie, des provinces agricoles de l'intérieur ! J'obéis pourtant, et faisant une première tournée pastorale dans mon nouveau Vicariat Apostolique, j'arrivai un jour de Juin 1917 au voisinage des frontières Nord de la Province de Canton. Dans la banlieue de Shiuchow (Chao-Tcheou), on me fit visiter un vieux cimetière chrétien et on m'y montra ce qu'on croyait être la tombe d'un ancien évêque missionnaire. C'était exact. L'inscription chinoise était en grande partie effacée. Mais quelques mots français restaient faciles à déchiffrer et je lus avec émotion :

(?) Quéméner du diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

Je m'attendais si peu à trouver là ces noms de mon pays, que j'en fus d'abord comme saisi : d'autant mieux que si ce courageux missionnaire était mort si loin sur la route qui menait alors de Canton au

Ssetchoan, c'est que sans doute il étudiait les moyens d'y faire passer à tout prix nos missionnaires. Ainsi, dans ce compatriote, je retrouvais comme un trait d'union entre mon nouveau Vicariat et celui du Ssetchoan, qu'il m'avait tant coûté de quitter. Et je trouvais à prier sur cette tombe oubliée une singulière douceur.

Plus tard, je me renseignai sur Mgr Quémener. Et j'appris qu'en effet, il avait été longtemps à Canton procureur de la Société des Missions-Etrangères, chargé par conséquent d'ouvrir la route à ses missionnaires vers les terres difficilement accessibles de l'intérieur. J'appris que délégué à Rome par ses collègues, il y avait traité avec succès des questions aussi importantes qu'épineuses ; que venu en France, il avait été écouté par les Ministres de Louis XIV ; que de retour en Extrême-Orient, il avait rendu de grands services aux missions de Pondichéry et à Siam, et que rentré à Canton, il y avait vécu les dernières années de sa vie.

En mettant en ordre tous les éléments que lui offraient pour reconstituer cette noble vie, les archives des Missions-Etrangères, M. le chanoine Pérennès a voulu également mettre en relief le rôle joué en Bretagne par ce grand missionnaire qui — je l'ignorais — avant de se vouer aux missions lointaines, avait été un personnage éminent de l'ancien clergé du diocèse de Léon.

Ainsi, dans ces pages prenantes que M. le chanoine Pérennès consacre à Mgr Quémener, je retrouve ce que j'ai connu, aimé, admiré : le Léon et son clergé admirable, la Société des Missions-Etrangères et son effort déjà séculaire pour établir l'Eglise en Extrême-Orient, la Chine enfin, ma seconde patrie : aussi bien celle de la côte que celle de l'intérieur.

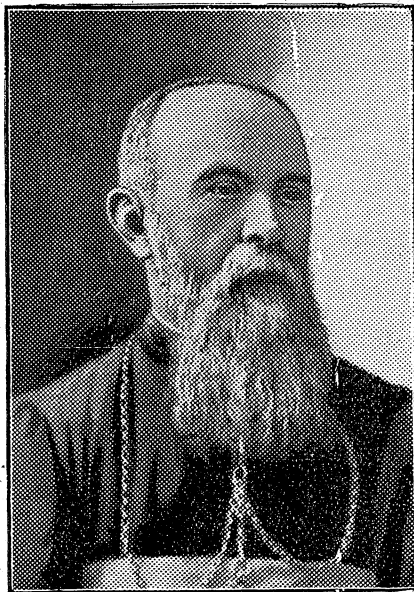
Je souhaite qu'en lisant cette vie d'un des premiers Vicaires Apostoliques des Missions-Etrangères, le lecteur de ces pages y trouve le même intérêt que moi. Ce ne sera pas difficile à ceux qui, éclairés par les publications de l'U. M. C. et les travaux de M. Goyau, Mgr Olichon, chanoine Baudiment, chanoine Trochu, etc., ont compris que la fondation de la Société des Missions-Etrangères et la création des Vicaires Apostoliques correspondait au véritable tournant de l'Histoire des Missions en la période moderne. (Voir U. M. C., numéro d'Octobre 1934, page 230.)

Puisse le beau travail de M. le chanoine Pérennès être apprécié dans toute sa valeur.

J. DE GUÉBRIANT,

Archevêque de Marciannopolis,
Supérieur Général
de la Société des Missions-Etrangères.

MONSEIGNEUR
J. DE GUÉBRIANT



ARCHEVÊQUE DE MARCIANOPOLIS
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

A l'occasion de son double Jubilé sacerdotal et épiscopal qu'il devait célébrer au mois d'Août 1935, nous nous proposons d'offrir à Mgr de Guébriant ce volume, dont il avait inspiré la composition (1). Nous l'offrons à sa famille et à ses frères missionnaires.

Jean-Baptiste-Marie Budès de Guébriant, descendant d'une vieille famille de la noblesse bretonne, naquit à Paris, le 11 Décembre 1860. Il fit ses études de théologie au Séminaire de Saint-Sulpice, puis au Séminaire des Missions Etrangères, où il reçut la prêtrise, le 5 Juillet 1885, des mains de Monseigneur Laouënan, originaire de Lannion, Vicairé Apostolique de Pondichéry.

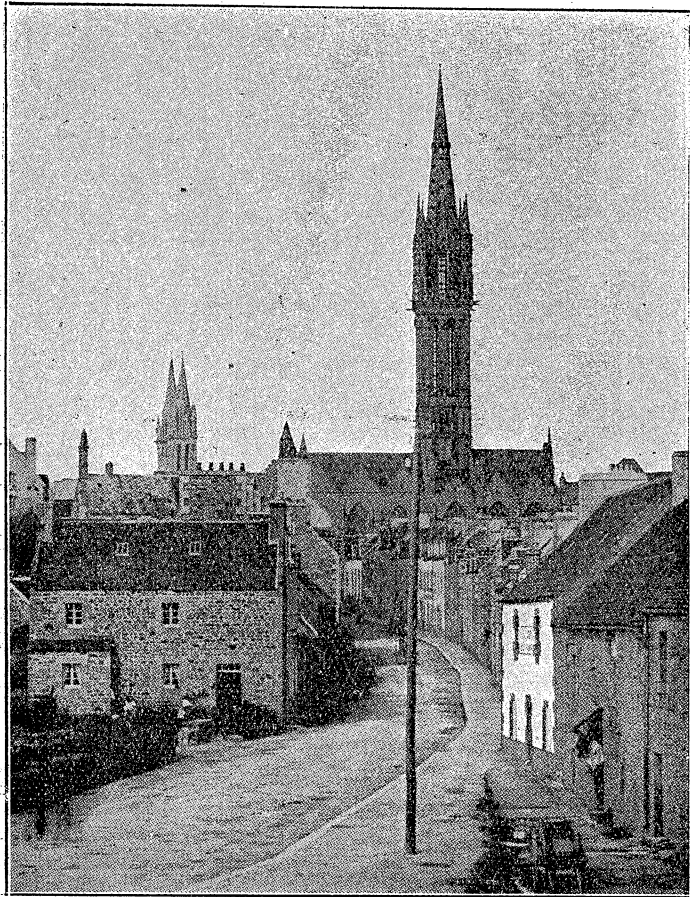
Il partit le 7 Octobre de la même année pour la Mission du Setchoan Méridional, où il fut choisi comme provicaire en 1894. Le 12 Août 1912, il était promu Evêque titulaire d'Ourée et Vicairé Apostolique du Kientchang, nouvelle Mission détachée du Setchoan Méridional. C'est à Suifu qu'il reçut, le 20 Novembre 1910, l'onction épiscopale. Le 28 Avril 1916, il fut transféré à Canton, et il prit possession de son nouveau Vicariat, à la date du 12 Février 1917.

Nommé, le 22 Juillet 1919, Visiteur des Missions de Chine, il vint à Rome en 1920, après avoir accompli cette visite. En Février 1921, il fut chargé de visiter la Mission de Sibérie. Sur les entrefaites, il reçut sa nomination de Supérieur Général de la Société des Missions Etrangères, en date du 21 Mars 1921.

Après la visite de Sibérie, il rentra en France en Octobre 1921. Promu, le 10 Décembre 1921, Archevêque de Marcianopolis, le 15 Janvier 1922, Assistant au Trône Pontifical, il fut, le 1^{er} Août 1930, réélu Supérieur Général, pour une période de dix ans.

D'Octobre 1931 à Juin 1932, il visita les Missions de la Société. Il a raconté cet intéressant voyage dans un beau volume richement illustré : *Nos Missionnaires d'Extrême-Orient : Une visite aux Evêques et Prêtres de la Société des Missions-Etrangères de Paris.*

(1) Mgr de Guébriant est mort le 6 Mars 1935.



SAINT-POL-DE-LÉON — LA CATHÉDRALE ET LE CRËISKER
 ANCIENNE CHAPELLE DU SÉMINAIRE DE LÉON

(Photo J.-M. Abgrall)

Monseigneur Louis QUÉMÉNER

des Missions Étrangères

ÉVÊQUE DE SURA

(1643-1704)

CHAPITRE PREMIER

Le pays d'origine = La famille = L'éducation.

Louis Quéméner naquit au Conquet, au début de Septembre 1643, de l'union de Michel Quéméner et de Françoise Lestobec. Baptisé le 3 Septembre, par M. Syvinyant, sous-curé de Lochrist, il fut tenu sur les fonts sacrés par Louis Le Goff, son parrain, et Marguerite Trébaol, sa marraine.

Au registre figurent les signatures suivantes : Le Goff, — Marguerite Trébaol, — F. Kerannou prêtre, — Lebarzic, — M. Quéméner, — Le Gac, — Keros, — Trébaol, — Allain Lestobec, — Syvinyant prêtre (1).

(1) Archives municipales du Conquet, Registre des baptêmes. — Allain Lestobec est sans doute l'oncle de l'enfant. Il avait comme épouse Gabrielle Brénéol. Tous deux, le 28 Janvier 1644, font une donation à l'église de Lochrist, avec obligation de deux services annuels. — Michel Quéméner et sa femme sont plusieurs fois parrain et marraine au Conquet : Michel, le 25 Novembre 1623, le 24 Janvier 1626, le 25 Janvier 1627, le 31 Janvier 1634, le 14 Novembre 1645... ; Françoise Lestobec, en 1632, deux fois en 1634, deux fois en 1635, le 14 Novembre 1645... — Geneviève Quéméner, sœur de Louis, baptisée le 28 Avril 1645, eut comme parrain François Quéméner, comme marraine Claude Aëlès. — François Kerannou appartenait à la famille des Kerannou de Kervasdoué (Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, volume II, pp. 411-412). — La famille Quéméner existe encore au Conquet.

Le Conquet est une bourgade maritime ancienne, qui s'étage, en un pittoresque désordre, au flanc d'une colline escarpée, à l'une des pointes extrêmes de la partie septentrionale du Finistère.

La rue principale, bordée d'antiques maisons, traverse la ville, et mène au port. Formé par un estuaire, qui s'étend sur une longueur de 2 kilomètres 500, le port mesure 400 mètres d'ouverture, de la pointe Sainte-Barbe, qui fait partie du Conquet, à la presqu'île de Kermorvan. Une digue, qui date de 1876, le protège contre les vents d'Ouest.

A trois kilomètres, au Sud du Conquet, s'avance dans les flots la pointe Saint-Mathieu, dénommée en breton *Loc-Maze-Pen-ar-Bed* : « Saint Mathieu fin de terre ». Ce beau promontoire rocheux, élevé d'une trentaine de mètres, est couronné par les ruines imposantes d'une vaste église abbatiale, reste d'un monastère fondé au VI^e siècle.

Rien de plus obscur que les origines de ce monastère et l'histoire de la translation du crâne de saint Mathieu d'Éthiopie en Bretagne et de Bretagne à Salerne, en Italie. Il a fallu, assurément, des motifs spéciaux pour que l'on songeât à construire un tel édifice à l'extrémité du continent, dans cet endroit sauvage, exposé aux ravages des pirates et à la dévastation de l'ennemi. En l'absence de renseignements historiques à ce sujet, recueillons la légende de la translation d'Éthiopie, du chef de saint Mathieu, tel qu'elle est consignée dans Albert Le Grand.

« Une flotte de navires léonnais, qui étaient allés trafiquer en Egypte, trouva moyen d'enlever subtilement le chef du glorieux apôtre et évangéliste saint Mathieu lequel ils emportèrent en Bretagne : ayant passé le Raz de Fontenay (1) sans danger, comme ils voulaient doubler le cap de Pennarbed, l'amiral, qui portait la

(1) Le Raz-de-Sein.

sainte relique, heurta de raideur un grand écueil, qui paraissait à fleur d'eau : alors ceux qui étaient dedans crièrent miséricorde, pensant être tous perdus ; mais, (chose merveilleuse !) le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui était chargé d'un trésor si précieux, lequel ils mirent à terre à la pointe dudit Cap, et allèrent rader au havre du Conquet, qui est là auprès ; et, en mémoire de ce miracle, ce Cap fut appelé *Loc-Mazhé-Traoun*, c'est-à-dire, lieu occidental consacré à saint Mathieu... » (1).

Le monastère de Saint-Mathieu fut converti, au XI^e siècle, en abbaye bénédictine et dura jusqu'à la Révolution. L'église actuelle, qui est en ruines, date des XIII^e et XV^e siècles.

Derrière ce monument s'élevait l'église paroissiale de la bourgade, dédiée à Notre-Dame-de-Grâces. Il en reste un portail du XIV^e siècle.

Du promontoire de Saint-Mathieu, l'on jouit d'un splendide panorama. Dans la direction de la pointe se profilent les écueils de la chaussée des Pierres-Noires ; à droite, les îles Benniguet, Molène, et dans le lointain, Ouessant ; à gauche, l'entrée du goulet de Brest, la presqu'île de Camaret, le Cap de la Chèvre, et par delà la baie de Douarnenez, la pointe du Raz et l'île de Sein.

Tandis qu'au point de vue spirituel, la bourgade de Saint-Mathieu formait une paroisse, Le Conquet faisait partie de la trêve de Lochrist, qui dépendait elle-même de la paroisse de Plougonvelin, diocèse de Léon. Et comme l'église tréviale (2) se trouvait entre l'église de Plougonvelin et le port du Conquet, c'est à Lochrist que résidait, avant la Révolution, le Recteur.

(1) Kerdanet, *Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, p. 770.

(2) Cet édifice fut démoli en 1856, et la plupart des matériaux entrèrent dans la construction de l'église que l'on voit aujourd'hui au Conquet.

Le Conquet avait au XVII^e siècle une population d'environ 2.500 âmes (1).

Situés face à la grande mer, sans aucune défense extérieure, Saint-Matthieu et Le Conquet étaient exposés aux incursions des pirates, tout comme aux déprédations de l'ennemi.

Au IX^e siècle, les Normands entrent au Conquet, et y débarquent quelques troupes qui pillent les environs.

En 1207, les partisans de Jean Sans Terre, roi d'Angleterre, s'emparent du Conquet et y bâtissent une forteresse, que Pierre de Dreux, duc de Bretagne, fait démolir onze ans plus tard.

En 1289, Le Conquet est brûlé et pillé par les Anglais. Le même fait se reproduit en 1295, et, cette fois, ils saccagent l'abbaye de Saint-Matthieu. L'Anglais revient encore en 1375 et dévaste à nouveau Saint-Matthieu (2).

A partir de cette époque, le port de Saint-Matthieu perd de son importance au profit du Conquet (3).

Le 29 Septembre 1558, une flotte anglo-flamande aborda au Conquet et ravagea la cité. Sur 450 maisons, 8 seulement échappèrent à la violence des flammes. Des bourgeois perdirent jusqu'à une valeur de 700.000 francs de notre monnaie actuelle ; 37 navires armés en guerre furent brûlés et l'ennemi enleva 300 pièces de canons, fauconneaux et arquebuses. L'abbaye de Saint-Matthieu perdit, dans la bagarre, pour une valeur de 5 à 6.000 livres. Kersimon, cependant, chef du ban et de l'arrière-ban de Léon, tomba à l'improviste sur les pillards, en tua 6.000, et en prit 2.500,

(1) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, vol. II, p. 411.

(2) Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France durant la guerre de Cent ans*, tome I, p. 417, tome II, p. 117.

(3) Collection des Inventaires sommaires des Archives départementales du Finistère antérieures à 1770, série B, tome III, p. CLVIII.

qui furent employés au travail des fortifications de Lamballe (1).

Au moment où Louis Quémener naissait au Conquet, un homme embaumait la petite cité du parfum mystique de ses vertus. C'était le fameux Michel Le Nobletz, dont il importe de retracer ici, en bref, la belle carrière apostolique.

Michel Le Nobletz vint au monde le 29 Septembre 1577, au château de Kerodern, en Plouguerneau, diocèse de Léon. Il était fils de messire Hervé Le Nobletz et de Françoise de Lesguern, seigneur et dame de la terre de Kerodern, tous deux riches et d'ancienne extraction, alliés aux Penmarch, aux du Poulpry, aux Keroüarts, et autres maisons illustres du pays.

Tout jeune adolescent, Michel quitte Kerodern pour aller à Ploudaniel faire ses humanités. De là, il se rend aux écoles de Bordeaux, puis d'Agen, afin d'y compléter ses études. Il y étudie le grec, le latin, de même que les sciences ecclésiastiques : philosophie, théologie, Ecriture Sainte.

Rentré en Bretagne en 1602, il se rend à Paris et se livre, en Sorbonne, à l'étude de la langue hébraïque, qui lui facilitera l'intelligence des Livres Saints. Il se met alors sous la direction spirituelle du Révérend Père Cotton, confesseur de Henri IV.

Ordonné prêtre, il célèbre sa première messe à Kerodern, et se retire peu après dans la solitude de Tremenac'h, en Plouguerneau, et là, au bord de la grande mer, mortifié et recueilli, il se prépare à sa vocation de missionnaire.

Plouguerneau, le lieu de sa naissance, vit les débuts de son apostolat. Après un court séjour aux Dominicains de Morlaix, il parcourt les diocèses de Tréguier

(1) Le Vot, *L'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre ou de Saint-Matthieu-Finistère*, p. 71 ss.

et de Léon, et ramène à Dieu les âmes, autant par ses exemples que par sa prédication.

« Etant sorti des îles de Léon, note le Père Maunoir, son biographe, il choisit le promontoire de Saint-Mathieu et autres lieux de l'évêché de Léon pour exercer son zèle et travailler au salut du prochain. Il choisit le promontoire de Saint-Mathieu pour le lieu de sa retraite, après ses missions, s'y retirant quelques fois l'année, l'espace de 44 ans. Il eut affection particulière à ce lieu jusques à la mort, parce que c'a été un des plus signalés endroits et plus propres à ses desseins, qu'il eût su trouver en Bretagne, ayant la commodité d'instruire le peuple de Basse-Bretagne, avec les étrangers qui y abordent de toutes les côtes de France et d'Angleterre.

« On voit au Conquet, tout proche de S^t Mathieu quelques fois quatre vingts et cent vaisseaux à la rade. Dans ce lieu, il trouvait une grande commodité pour débiter sa marchandise des instructions célestes. Et après, il se transportait, à la faveur de la mer, en tel endroit qu'il voulait: en Léon, Cornouaille et Tréguier, dont il a parcouru la plus grande partie avec des peines et fatigues indicibles. Mais ce qui lui faisait aimer ce canton par-dessus tous les autres, c'était d'y avoir rencontré le comble de tous ses désirs, c'est à savoir d'accompagner Notre Seigneur dans ses souffrances, en portant sa croix » (1).

Après avoir essuyé à Saint-Mathieu bien des humiliations pendant trois ans (1611-1613), le vaillant missionnaire y recueillit les fruits de son abnégation et de son apostolat.

En 1613, il donne une mission à Landerneau, puis s'en va évangéliser la Cornouaille. C'est en 1618 qu'il s'installe à Douarnenez, où il va demeurer pendant 22 ans.

(1) *La Vie de Monsieur Le Noblets, prestre missionnaire*, manuscrit de Lesneven, publié par M. le chanoine Pérennès, p. 171.

Pour amener plus aisément à Dieu les habitants de la cité maritime, il imagine les cartes allégoriques, peintes sans art, sur parchemin, à l'aide desquelles il rend accessibles aux esprits les plus grossiers les vérités religieuses. Un de ces tableaux, par exemple, représente la mer orageuse, semée d'écueils, contre lesquels des bateaux viennent se briser, tandis que d'autres voguent heureusement vers le port. Image des âmes qui naviguent vers les rivages de la perfection, et dont un si grand nombre va se heurter aux récifs des tentations et illusions diaboliques.

Contraint de quitter Douarnenez en 1640, Michel Le Nobletz se retire au Conquet, dans une maisonnette au bord de la mer. Il y reçoit le Père Maunoir, son successeur, et s'intéresse aux missions dont celui-ci veut bien se charger. Accusé injustement près de l'évêque de Léon au sujet des cantiques spirituels qui se chantent dans les missions, il ne tarde pas à obtenir gain de cause. Dom Michel, au Conquet, continue de prêcher, catéchiser et confesser, ainsi que de visiter les malades, et il dit la messe tantôt à Lochrist, tantôt dans l'église de Notre-Dame-de-Grâces, en Saint-Mathieu.

Le 5 Mai 1652, il meurt comme un Saint, dans sa maisonnette du Conquet, et deux jours plus tard, on l'inhume dans l'église de Lochrist.

Saint, il le fut au cours de sa vie entière. Écoutons, par exemple, ces paroles sublimes qu'il jette aux fidèles assemblés sur le promontoire de Saint-Mathieu :

« Oh ! si je pouvais faire que toutes les gouttes de cette mer, que tous les brins d'herbe qui sont sur la terre, que tous les grains de sable qui sont sur les rivages et au fond de cet océan, que les étoiles qui sont au firmament fussent autant de belles langues, oh ! que, de bon cœur, je les y changerais, pour vous louer à jamais, ô mon Dieu ! Si je pouvais créer cent

mondes pleins d'ardents séraphins, oh ! que, de bon cœur, je le ferais ! Mais que seraient tous ces objets auprès de votre grandeur et gloire ? Ce serait une goutte d'eau auprès de l'océan : car, pour tout cela, vous ne seriez ni plus grand, ni plus glorieux... »

Et ces autres paroles, toutes brûlantes d'amour :

« Oh ! que je voudrais que tous mes os fussent autant de chandeliers d'or, et que la moëlle d'iceux fût de l'encens ! Oh ! que je les ferais flamber à jamais pour votre plus grande gloire, ô mon Dieu ! Mais, que serait-ce encore au prix de ce que vous méritez ? Je me réjouis donc de ce qu'il n'y a rien au ciel ni rien sur la terre qui puisse agrandir votre gloire... Je me réjouis de ce que vous êtes grand, puissant, tonnant, foudroyant... et de ce que vous êtes ! »

Ce sont là des accents magnifiques. Et l'on peut y ajouter les plaisantes formules du testament, où dans un esprit absolu de détachement et de pauvreté, Dom Michel lègue à ses parents le *Rien* dont Dieu a créé le monde : « ... J'ai voulu vous laisser ce beau *Rien* dans un coffre, espérant que vous en pourrez tirer plus de profit et de gain, que si je vous avais laissé quelque trésor d'or ou l'argent, connaissant bien que la possession de l'or et de l'argent et autres biens de ce monde sont les plus dangereux ennemis de notre salut... » (1)

Des guérisons merveilleuses furent opérées par l'entremise du vénérable serviteur de Dieu, aussitôt après sa mort et ses funérailles ; et dans les deux années qui suivirent, des fidèles, tant du Léon que de Cornouaille, fréquenterent régulièrement son tombeau (2).

Ce fut assurément une bénédiction pour Louis Quémener de naître dans le voisinage de Dom Michel Le Nobletz. Rencontra-t-il le grand missionnaire, au cours de son enfance, sur les routes du Conquet ou de Saint-

(1) De Kerdanet, *Aperçu rapide sur Dom Michel Le Nobletz*, 1869, pp. 11-15.

(2) *La vie de Monsieur Le Noblets, prestre missionnaire*, pp. 385-391.

Matthieu ? Alla-t-il s'agenouiller à Lochrist, et prier près de sa tombe ? On peut le penser.

Une note recueillie par M. l'abbé Kerbiriou dans les papiers de M. Miorcec de Kerdanet à Lesneven, mentionne Louis Quémener et rapporte qu'alors qu'il n'était qu'un enfant espiègle, Michel Le Nobletz avait prédit qu'il serait, plus tard, un personnage saint dans l'Eglise de Dieu.

N'oublions pas, du reste, que Louis Quémener, fils de Françoise Lestobec, était le neveu d'Alain Lestobec, employé du fisc au Conquet. Cet artiste populaire comptait parmi les amis de Dom Michel, qui avait mis à profit son talent de dessinateur pour la confection des cartes ou tableaux peints, dont il se servait comme d'un grand moyen de propagande (1). Nul doute donc que la famille Quémener fût bien connue du prêtre missionnaire.

Est-il téméraire de penser que dans le secret de son cœur, la pieuse mère de Louis Quémener ait demandé pour son fils, près du tombeau de Dom Michel, la grâce d'être lui aussi prêtre et missionnaire ?

Si l'on en croit la *Vie manuscrite* de Louis Quémener, conservée au Séminaire des Missions Etrangères (2), son père, officier de marine, s'était distingué par de belles actions dans les armées navales, et lorsque Louis fut parvenu à sa quinzième année, il avait décidé d'en faire un homme de mer, et de le prendre avec lui sur son vaisseau.

Disons, pour rester dans la vérité, que Michel Quémener compte parmi les « honorables marchands » du Conquet (3). Son acte de décès le qualifie de « marchand et bourgeois » (4).

(1) Quelques-uns de ces tableaux existent encore, entre autres celui du *Psaltérion*, qui porte cette signature : *Allain Lestobec. Registrateur. Fait 1636 au Conquet.*

(2) Archives des Missions Etrangères, Paris, rue du Bac, vol. 112. — Cette vie manuscrite date de la première moitié du XVIII^e siècle.

(3) Peyron et Abgrall, *Notices...*, vol. II, p. 417.

(4) Arch. munic. du Conquet.

Déjà au ^{xiv}^e siècle, du Conquet et des autres petits ports de la côte septentrionale du Léon, des bateaux portaient ailleurs, notamment en Espagne, les produits du pays : blés, tonnes de poisson sec, troupeaux de porcs, viande salée... (1). L'un des principaux objets de trafic était le poisson qui avait été séché. Les pêches abondantes dépassaient les besoins de la région, et l'exportation devint une nécessité. Etant données la lenteur et la difficulté des relations commerciales, il fallait préparer le poisson, ce qui donna naissance à une industrie spéciale consistant dans la sécherie, la salaison et la fumure des poissons capturés. Bien qu'ayant perdu de son importance, du fait de la prospérité des ports de Morlaix et de Roscoff, ce mouvement existait toujours au Conquet, dans le cours du ^{xvii}^e siècle (2).

Michel Quémener eût souhaité que son fils, à son tour, devînt un « honorable marchand », mais Dieu qui destinait celui-ci à une autre vocation, lui fit la grâce d'être élevé par une mère très pieuse, qui ne songea, dès sa plus tendre jeunesse, qu'à lui inspirer le goût des choses saintes. L'enfant s'y accoutuma peu à peu.

Lorsqu'à sa quinzième année, il eut achevé ses humanités, son père, trouvant suffisante son instruction, voulut le garder près de lui, pour que, dans le commerce, il lui prêtât son assistance. Le jeune Louis, à qui Dieu avait déjà donné des vues fort éloignées de cet emploi, exprima si nettement le désir qu'il avait de continuer ses études que l'on déféra à son sentiment.

Ce fut vers cette époque qu'il se rendit, avec sa mère, en pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, où la

(1) Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère, série B, tome III, p. CXLVIII. — Les sécheries de Saint-Mathieu appartenaient aux vicomtes de Léon, puis aux ducs de Bretagne.

(2) *Ibid.*

dévotion à la grand'mère de Jésus, renouvelée par les apparitions de sainte Anne à Nicolazic, battait alors son plein. De son propre mouvement, sans consulter personne, il y fit au Seigneur, par l'entremise de sainte Anne, un vœu de chasteté perpétuelle, et prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique (1).

Afin de s'en rendre capable, il s'appliqua avec ardeur à l'étude des sciences ecclésiastiques, de sorte qu'il fut bientôt l'un des plus habiles de son diocèse.

Où Louis Quémener fit-il ses études ? Peut-être à l'abbaye voisine de Saint-Mathieu (2). Quand reçut-il les divers ordres sacrés ? Nous l'ignorons, les registres du Secrétariat de Léon faisant défaut, pour cette époque, aux Archives du Finistère.

CHAPITRE II

Ministère à Brest et à Ploudaniel.

Peu de temps après sa promotion au sacerdoce, Louis Quémener fut nommé vicaire perpétuel de la paroisse des Sept-Saints, à Brest. Sa première signature apparaît au registre de l'église le 7 Avril 1667, lors du baptême de Claude-Marie Bescond, avec cette note marginale, de sa main : « *J'ai commencé le vicaire* » (3).

Brest, à cette époque, n'avait que sept rues : la rue neuve des Sept-Saints, les rues haute et basse des Sept-Saints, rue Charronnière, du Petit-Moulin, Ornou et Saint-Yves. Toutes les maisons étaient ainsi comprises entre le quai Tourville et l'alignement de la rue de

(1) *Vie manuscrite*. — Par erreur le texte appelle Sainte-Anne « Notre-Dame d'Auray ».

(2) Peyron, *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 1 ss.

(3) Archives municipales de Brest.

Traverse, de l'Ouest à l'Est, et l'alignement actuel des rues Royale et du Château (qui alors n'existaient pas), du Nord au Sud. Le tout était fortifié, du côté de l'Est seulement, par deux bastions qu'unissait une courtine longeant l'emplacement actuel de la rue de Traverse.

Le long du quai Tourville étaient quatre grands bâtiments servant de magasin général pour la marine. Puis, tout au bas de la rue Royale actuelle, et face à l'endroit où se trouve aujourd'hui la grille de l'arsenal, un très bel hôtel, consistant en un corps de logis avec deux ailes, et qu'on appelait « la maison du Roi », destiné à recevoir le monarque lorsqu'il viendrait à Brest, et ordinairement habité par le commandement de la marine. Des maisons particulières occupent aujourd'hui la place de cet hôtel.

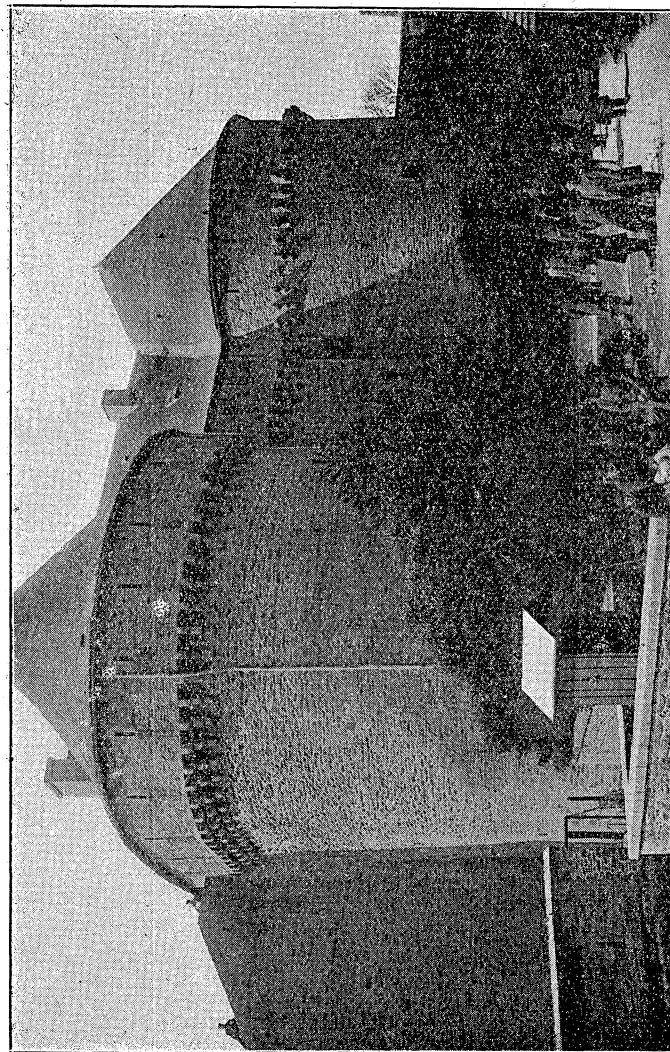
Le bassin de radoub situé à l'entrée du port du côté de Brest était la crique de Troulam. Sur l'autre côté se trouvait la corderie, immense bâtiment en bois, qui longeait d'un bout à l'autre l'alignement de la rue Keravel, bâtie depuis à sa place (1).

Située à l'emplacement actuellement occupé par la Banque de France, l'église des Sept-Saints datait du xv^e siècle. Un acte de fondation de 1506 mentionne « *La shapelle des Sept Saints en ces dits faubourgs de Brest* » C'était un bâtiment fort simple, qui présentait deux nefs irrégulières, séparées par trois colonnes, sans bas-côté ni transept (2).

Un tableau de Bonnier, peintre distingué du xvii^e siècle, dominait le maître-autel : il représentait la scène des sept fils de Sainte Félicité, martyrisés à Rome sous Marc-Aurèle. La fête patronale avait lieu le 10 Juillet, jour où l'Eglise honore ces saints personnages.

(1) *Annuaire de Brest et du Finistère*, 1837. Cf. Ogée-Marteville, *Dictionnaire de Bretagne*, tome I, p. 116.

(2) Abbé H. Calvez, *Petit manuel paroissial de Saint-Louis de Brest*, 1919, p. 23-25.



(Photo Villard)

LE CHATEAU DE BREST

Le vocable de l'église venait-il de là ? Plusieurs l'ont pensé après M. Le Vot. Mais ce sont, incontestablement, les sept saints bretons qui sont ici en cause : Patern, de Vannes ; Corentin, de Quimper ; Paul Aurélien, de Léon ; Tugdual, de Tréguier ; Briec, de Saint-Briec ; Malo, d'Aleth, et Samson, de Dol. C'est au xvi^e siècle qu'eut lieu la substitution du culte des saints Martyrs de Rome aux saints Evêques bretons (1).

L'église des Sept-Saints de Brest fut érigée en paroisse par Henri II. La nouvelle paroisse comprenait dans son territoire le trêve de Saint-Marc, appelée *Trenvez* ou *Trêve-Neuve*.

De 1550 à 1700, jusqu'à la construction de l'église Saint-Louis, l'humble sanctuaire des Sept-Saints fut le centre de la vie de la cité.

« C'est là que se faisaient les « *bannies* » ; c'est là que furent proclamés les privilèges accordés à Brest par Henri IV, pour sa fidélité pendant les guerres de la Ligue. C'est là aussi que se fit l'installation solennelle des maires de Brest jusqu'en 1742, où elle se fit pour la première fois à Saint-Louis.

» En 1639, nous trouvons sur les registres des Sept-Saints, conservés aux Archives de la ville de Brest, un écho de la peste qui désola la ville et la région.

» En 1644 eut lieu, aux Sept-Saints, la réception solennelle de Henriette de France, celle-là même dont Bossuet devait prononcer l'oraison funèbre en 1669 » (2).

Au point de vue ecclésiastique, les Sept-Saints dépendaient, à titre de prieuré, de l'abbaye de Saint-Mathieu. Désigné par l'abbé de ce monastère, le prieur

(1) Peyron et Abgrall, *Notices...*, vol. I, p. 331. — Dans la chapelle de Locmaria-an-Hent, à Saint-Yvi, où le culte des Sept Saints de Bretagne est hors de doute, figure également un tableau représentant le martyre des sept enfants de sainte Félicité.

(2) Abbé Calvez, *op. cit.*

de Brest ne résidait pas, à l'ordinaire, dans la cité. Le service paroissial y était assuré par un vicaire perpétuel, à la nomination de l'Evêque de Léon.

Aux registres d'état-civil des Archives municipales de Brest figure la signature de « Louis Quémener, prêtre, vicaire perpétuel », aux dates du 7 Avril et 13 Novembre 1667, 17 Mars et 18 Avril 1669 (1). En 1670, il ne signe pas, mais il est toujours là. C'est lui qui présente les registres à la signature du Sénéchal. Le 27 Octobre de la même année, Jean Rognant apparaît comme vicaire perpétuel, et c'est lui qui va désormais apposer sa signature aux feuillets du registre (2).

Vers la fin de 1670, l'abbé Quémener est appelé à travailler au ministère des âmes, en qualité de recteur, dans l'importante paroisse de Ploudaniel, où il prend la succession de messire Guillaume Quémener, décédé le 12 Février de la même année (3).

De Ploudaniel dépendaient, avant la Révolution, les trêves de Trémaouézan et de Saint-Méen, qui forment aujourd'hui deux paroisses distinctes. Ses limites, y compris les deux trêves, étaient au Nord, l'ancienne route de Lanhouarneau à Lesneven, et la rivière de Roudouhir, qui le séparaient de Plouider ; — à l'Est, la rivière de la Flèche, qui le séparait de Plouneventer, puis la route de Trémaouézan à Saint-Méen ; — à l'Ouest, la voie romaine de Carhaix à Plouguerneau, qui le séparait du Folgoat, puis le ruisseau de Kerno, et la rivière de l'Aber-Ildut, qui le séparaient de Lanarvily et du Drennec, et le marais de Langazel ; — au Sud, la paroisse de Plouédern.

Vers 1670-1700, Ploudaniel comptait cinq manoirs habités : Kerno, Quillimadec, Trébodennic, Kerérec et Kerbaronou.

(1) M. le chanoine Calvez signale sa présence aux Sept-Saints en 1668.

(2) Communication de M. l'abbé Kerbiriou.

(3) Archives municipales de Ploudaniel.

Kerno, alors possédé par une branche cadette de la famille Barbier de Kerjean, représentée par Alain Barbier, seigneur de Kerno, veuf de Renée d'Altovity, puis de Françoise Le Cozic (celle-ci morte en 1662), capitaine de Lesneven et des six petites paroisses environnantes de Kernilis, Kernouës, Languengar, Lanarvily, Trégarantec et Saint-Méen, ce qu'on nommait « les Sept Paroisses », — et par son fils Sébastien Barbier, seigneur châtelain de Kerno, major de la noblesse de Léon, marié en 1662 à Marie Le Moyne, douairière de Kerliviry, puis, en 1689, à Louise-Julie de Cleuz du Gage. — Alain Barbier mourut en 1692, son fils Sébastien en 1704.

Le vieux manoir, à cour fermée rectangulaire et pavillons d'angle, a subi de multiples transformations. Il appartient aujourd'hui à la famille Barjou, et ses fraîches avenues, ainsi que son pittoresque moulin à lucarne ouvragée, offrent un but de promenade très apprécié aux habitants de Lesneven.

Quillimadec appartenait à François de Penancoët, marié à Anne-Gillette de Kerengar, héritière de Belair, en Brélès. Il mourut en 1690. Son fils Jean-Jacques-René, mousquetaire du Roi en 1697, épousa Thérèse de Kergoët, et n'en eut qu'une fille héritière, mariée dans la famille Barbier de Lescoët.

Les Penancoët étaient une ancienne famille noble du Léon, dont la branche aînée, dite de Keroualze (en Guilers), a produit la fameuse Louise de Keroualze, duchesse de Portsmouth.

L'ancien manoir gothique, beaucoup augmenté à la fin du XVII^e siècle, a été démoli il y a une trentaine d'années.

Trébodennic. Ce joli manoir, bien conservé, fut bâti à la fin du XVI^e siècle, ainsi que l'indique la date de 1582 gravée sur sa porte richement sculptée dans le style Renaissance. Le constructeur s'appelait Alain du Poulpry, seigneur de Lanvengat, archidiacre de Léon,

conseiller au Parlement de Bretagne en 1573, mort en 1596. Il avait fait bâtir cette maison pour son neveu Alain de Poulpry, qui hérita de sa charge de conseiller. Trébodennic passa plus tard à François, marquis du Poulpry, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant des maréchaux de France, capitaine de l'arrière-ban, conseiller en 1656 au Parlement de Bretagne. Il épousa en premières noces Anne-Gabrielle de Penmarc'h, puis Yvonne-Louise de Tinténac, et mourut en 1686. Son fils aîné, Gabriel-François, marquis de Poulpry, époux de Marie-Madeleine de Matharel, fut lieutenant général des armées sous Louis XV.

Kérérec fut habité en 1728 par écuyer Charles de Keryen et demoiselle Louise de Rospiec, sieur et dame de Kérérec.

Kerbaronou. — Ce bâtiment de la Renaissance, qui avait deux curieuses cheminées à cariatides, appartenait à une famille Le Jeune (1).

Sur le territoire de Trémaouézan on voyait deux manoirs : L'Isle et Le Cosquer, dont il ne reste que quelques pierres.

L'Isle, après avoir appartenu en 1662 aux Penfeuntienou, seigneurs de l'Isle-Kermorvan, était possédé en 1681 par une famille Berthou. Quant au Cosquer, il était la propriété des Le Jar (2).

Les deux manoirs de Saint-Méen, le Vieux-Chastel et Les Tourelles n'étaient plus habités noblement à la fin du XVII^e siècle.

L'église paroissiale de Ploudaniel, contemporaine de M. Quémener, portait la date de 1618. Elle a été remplacée, en 1860-1861, par l'église actuelle.

Au XVII^e siècle, la paroisse possédait les chapelles de Sainte-Pétronille, Saint-Eloy, Sainte-Brigitte et Sainte-Barbe. Les deux premières existent encore.

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Abbé Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, 1924, pp. 147-149.

Sainte-Pétronille se trouve à 3 kilomètres Sud-Ouest du bourg, non loin de la route de Ploudaniel à Plabennec.

C'est un monument du xvi^e siècle, comportant une nef avec un bas-côté au Nord, les deux séparés par des arcades en plein cintre, reposant sur des socles carrés. A la paroi Sud du monument, qui est percée de trois fenêtres gothiques, figure une arcade en plein cintre, s'ouvrant sur un petit bras de croix. Cette branche de transept, occupée aujourd'hui par la sacristie, semble avoir été quelque peu remaniée. On y trouve un petit autel de granit, de même qu'au fond de la nef latérale.

Au-dessus du maître-autel se voient quelques vieilles statues : Sainte Pétronille, tenant en main son livre d'heures, — une martyre portant la palme, avec l'inscription au socle de « Sainte Philomène », — un curieux groupe de Sainte Anne et de la Vierge, plus jeune mais de même taille que sa mère : Anne apprend à lire à Marie, — Saint Yves, coiffé d'une énorme barrette, revêtu d'un camail, et tenant un livre en main.

A la sacristie sont conservés deux anciens plateaux de cuivre, portant l'inscription : « *Sainte Pétronille* ».

L'autel de la nef latérale est surmonté d'une vieille statue de Sainte Apolline. La Sainte, à longue chevelure, porte une ceinture dorée, dont les bandes remontent sur sa poitrine en forme de tenaille (1) ; elle a les mains liées derrière le dos.

Percé d'une ouverture en quatre-feuilles, le pignon Ouest de la chapelle est couronné par un minuscule clocher.

Dans le voisinage se dresse, sur un socle fort élevé, un ancien calvaire, à fût octogonal, dont les croisillons supportent deux statues que l'on dirait de la Sainte Vierge (?) et de saint Jean. Vers le milieu du fût, une petite Madeleine en granit, tient un vase à parfums.

(1) On sait que cette Sainte est invoquée contre les maux de dents.

A cinquante mètres environ, au Sud de la chapelle, est une fontaine monumentale que décore la statue en pierre de sainte Pétronille.

Le pardon a lieu le dimanche de la Trinité.

La chapelle Saint-Eloy, à sept kilomètres au Sud du bourg, occupe le centre d'un beau placître, planté de frênes. De style flamboyant, elle remonte aux premières années du xvi^e siècle. Son clocher gothique porte un revêtement de mousse verdâtre.

A la façade Sud est un portail gothique, dominé par la statue en granit de Saint Eloy, ceint de la mitre et tenant la crosse. Aux pieds du Saint, une enclume et plusieurs fers à cheval. A la porte sculptée apparaît Saint Pierre, avec un livre sous le bras, et, au-dessous, la date de 1620.

La sacristie, du côté Sud, forme un ajouté, de date relativement récente.

L'intérieur de la chapelle est orné de plusieurs statues anciennes : un Saint Eloy en granit, avec crosse et mitre, portant en main un livre, — N.-D. de Pitié, couronnée, avec l'Enfant-Jésus, — une sainte femme les mains en croix, — un curieux Saint Memoir (*Sant Memor*), à la figure grimaçante de douleur, retenant de la main ses entrailles qui s'échappent, — Saint Yves, la main droite levée, et tenant de la gauche un parchemin.

A droite du maître-autel apparaît une crédence gothique. Près de la porte latérale, c'est un petit bénitier de même genre.

Le pardon de la chapelle a lieu le 24 Juin. Ce jour-là, les chevaux des environs y sont conduits par leurs maîtres. Ceux-ci, tête nue, leur font, par dévotion, faire trois fois le tour de la chapelle, et le prêtre bénit chevaux et conducteurs.

La chapelle Sainte-Brigitte avoisinait le manoir de Quillimadec, qui avait aussi son oratoire particu-

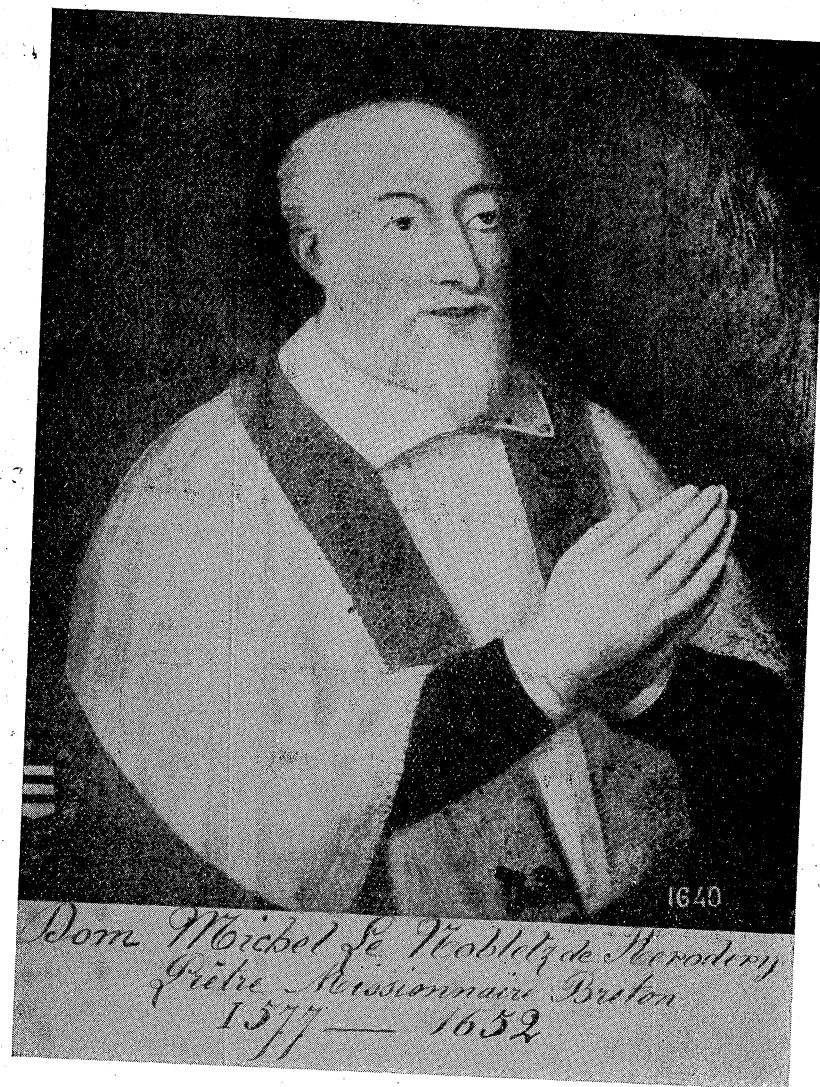
lier, et les seigneurs du lieu en étaient les fondateurs. Une série d'anciens comptes de cette chapelle se trouve aux Archives départementales (série E, fonds Barbier), et montre que les Penancoët puisaient sans scrupules dans ses modestes ressources. La flèche du clocher a été transférée au bourg de Ploudaniel, et surmonte la chapelle qu'y bâtit, en 1879, M. Brénéol, recteur.

La chapelle Sainte-Barbe existait encore en 1805, à 4 kilomètres Sud du bourg. Les seigneurs de Quillimadec en étaient aussi les fondateurs (1).

Outre ces chapelles, il faut mentionner trois calvaires, contemporains de M. Quémener. Le premier se trouve au village de Kerléau, sur le chemin qui relie Ploudaniel et Trémaouézan à ce village. Il est connu sous le nom de *Croaz-Nuz*. Sur l'une de ses faces est un écusson fruste et, au-dessous, une superbe épée. Sur l'autre face, un bouclier en forme d'écu allongé, surmonté d'une croix de Malte (2). — Le second calvaire se trouve à 3 kilomètres Sud-Ouest du bourg, sur la route de Ploudaniel à Saint-Thonan. Sur un haut piédestal s'élève un fût bosselé portant un crucifix, où l'on voit, d'une part, un vieux Christ mutilé, d'autre part, la Vierge-Mère, le front ceint d'un diadème. Au socle de la croix figure un calice entre les lettres G et I. Le monument s'appelle *Groaz-Gui*. Il doit dater du début du XVII^e siècle. — Un troisième calvaire, dénommé *Croaz-Kermac'helon*, est situé à un kilomètre Sud-Ouest du bourg, sur la route de Ploudaniel à Trémaouézan. Il a été remanié. On y voit encore une ancienne *Pieta* en granit, fort belle. La Vierge a les mains jointes. Derrière elle, faisant partie du groupe, Madeleine avec un livre ouvert, puis une tête de mort et un tibia.

(1) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 443.

(2) Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, pp. 111-113.



Quant à l'église tréviale de Trémaouézan, ce serait entre 1448 et 1459 qu'il faudrait en placer la construction. Le chœur fut agrandi en 1555. Plus tard, en 1597, l'église fut augmentée par l'adjonction de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Le porche des Apôtres, situé sur le flanc Sud de l'église, commencé en 1610, ne fut achevé qu'en 1623.

Non loin de l'église sont un ossuaire gothique, et un calvaire de 1530. La fontaine de Saint-Jean-Baptiste, qui date de 1656, se trouve à 200 mètres Nord-Ouest du bourg de Trémaouézan (1).

Sur le ministère de M. Quémener à Ploudaniel, nous sommes renseignés par les registres d'état-civil que conservent les Archives municipales de cette commune (2).

Sa signature y apparaît pour la première fois le 29 Décembre 1670, à l'occasion d'un baptême, où figure comme parrain « Yves Mazé, recteur de Treffgarantec ». Il signe d'une écriture haute et fine : « Louis Quémener, pbre, recteur de Ploudaniel ».

Il semble avoir fidèlement observé la loi de la « résidence », car son nom se trouve assez souvent inscrit aux registres de la paroisse ; il fait lui-même les baptêmes des enfants de familles nobles, et des familles paysannes aisées. C'est ainsi qu'il signe aux baptêmes suivants :

« Guillemette Gabrielle, fille de messire François du Poulpry, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, sa compagne, demeurant en leur château de Tréhodennic, en la dite paroisse de Ploudaniel, le neuvième Janvier lan mil six cents septante et un... »

(1) Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, pp. 44-58, 107-115. — Pour plus de détails sur Trémaouézan, se référer à l'excellente *Notice* de M. l'abbé Mével.

(2) Nous savons gré à M. Guéguen, recteur du Folgoat, de nous avoir procuré, à cet égard, de précieuses indications.

« Louis-Claude, fils légitime et naturel d'écuyer Jean Huon, sieur de Kerehcun et de noble Marie Le Jeune, dame dudit lieu, qui a esté née le trentiesme jour du mois de Décembre 1670 et baptisée le 14^e jour de Janvier 1671, et le parein et la marraine furent vénérable et discret messire Louis Quémener, recteur de Ploudaniel, et noble Claude de Rospiec, dame de Kerbaronou. »

« Jeane, fille légitime de Yves Le Ségalen et Marie Symon, du manoir de Kerzeniel, baptisée par vénérable et discret messire Louis Quémener... et ledit Ségalen ne sachant signer a fait signer pour lui Hervé Ségalen son fils eschollier. » (30 May 1671.)

Voici un autre baptême fait par M. Quémener, le 12 Février 1673, où se voient les signatures de la plus haute noblesse de Basse-Bretagne.

« Louise Gabrielle François, fille légitime et naturelle de M^{re} François marquis du Poulpry et de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, dame marquise dudit lieu, est née le vingt et unième d'Octobre mil six cents soixante et douze et par moi sousignant Recteur de Ploudaniel lui ont été administrées les cérémonies du baptême le douzième de febvrier 1673 ; a esté parain haut et puissant messire Jean François de Gouray, seigneur marquis de la Coste, chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller de sa Majesté en tous ses estats et Conseils, et son lieutenant général en Basse Bretagne, et mareine haute et puissante dame Louise Gabrielle de Plœuc, dame douairière des baronnies de Lannuzouën et de Pennanech... »

Suivent les signatures : « Louise Gabrielle de Plœuc, J. François du Gouray, Anne de Perrier, Louise de Coetanscourt, Jean Baptiste de Belingant, Jean Claude Andren (de Kerdrel), Anne Gilette de Kerengar, René Louis de Troërin, François de Kergroadez, Alain Barbier, Vincent du Drenec, Guillaume Le Rouge (de Penfentenyo), Anne Gabrielle de Lesguern, etc, etc., et

pour finir, « Louis Quéméner, pbré, recteur de Ploudaniel ».

M. Quéméner ne laisse pas toujours aux prêtres, ses auxiliaires, le soin de faire les enterrements. Il préside parfois lui-même aux funérailles. C'est ainsi qu'il assiste à l'inhumation de :

« Vénérable et discret messire Dom Jean Grall, prestre de la paroisse de Ploudaniel, âgé de 40 ans ou environ après s'être iceluy confessé et avoir receu le tres saint viatique du corps de nostre Seigneur et le sacrement d'extreme onction... duquel le corps a esté inhumé par vénérable et discret messire Louis Quéméner, pbré et recteur dudict Ploudaniel, dans l'église parrochiale aupres du grand autel en présence des tous messieurs les ecclésiastiques. »

« Yvon Symon, dudict Ploudaniel après avoir demandé à Dieu pardon et reçû le saint viatique et l'extreme onction mourut le 4^e jour du mois de Septembre mil six cents soixante et onze fut inhumé par vénérable et discret messire Louys Quéméner sieur recteur de Ploudaniel en présence de Yvon Kerouanton et Nicolas Bourhis et plusieurs autres de cette paroisse dignes de foy sous le signe du sieur recteur les jours et an que dessus. »

Signé : Louis Quéméner, pbré, recteur de Ploudaniel » (1).

En 1674, jusqu'à la fin de Juillet, aucune signature du recteur aux registres (2). Rien, à ce point de vue, durant toute l'année 1675. Était-il malade ou absent ? Nous savons seulement qu'il se rendit au Conquet pour y assister, le 22 Mai 1675, aux funérailles de son père, décédé l'avant-veille. L'acte de décès porte que Michel Quéméner, marchand et bourgeois du Conquet, âgé

(1) Ce dernier texte a été écrit de la main du recteur, d'une écriture fine, ouverte et rapide.

(2) Les 28 Juin et 14 Juillet 1673, les 6, 13 et 17 Octobre 1674, Quéméner figure comme témoin, à Saint-Pol de Léon, de la collation de divers bénéfices (Arch. départ. du Finistère 5 G. 526).

d'environ soixante-quinze ans, fut enterré à l'église de Lochrist. Au convoi assistaient « Laurent Calvetz, sieur de Kersalou, marchand du Conquet, y demeurant, fils et gendre du défunt, messire François Corbié, prêtre du Conquet », et Louis Quéméner, recteur de Ploudaniel, qui tous signent l'acte de décès (1).

En 1676, M. Quéméner fut, le 21 Avril, parrain de Marie Le Guel. La marraine était « haute et puissante dame Marie Le Moine, baronne de Lescoët ». Ce fut François Pappé, curé de Ploudaniel, qui fit le baptême (2).

En cette même année 1676, M. Quéméner passe un marché avec l'architecte Claude Tessier, dit « *la Pensée* », demeurant à Landerneau, pour faire à la chapelle Sainte-Brigitte « une lanterne de quinze pieds avec trois fenêtres » (3).

A Trémaouézan, trouvant la sacristie trop petite, et le bas-côté Nord de l'église trop peu éclairé, il voulut remédier à ces inconvénients. Au préalable, il fit convoquer les prééminenciers de l'église. Les deux principaux d'entre eux, le marquis de Poulpry « fondé en pouvoir de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, son épouse », et le chevalier de Penancoët se rendirent à la convocation ; les autres se firent représenter. Pour percer les fenêtres projetées dans le bas-côté Nord, il eût fallu détruire une petite ouverture à quatre-feuilles, que le seigneur de Penancoët voulait conserver à tout prix. Force eût été d'autre part de démolir un enfeu qui abritait la tombe de Jean de Penmarc'h, fondateur de l'église, ce à quoi le marquis de Poulpry répugnait absolument. Le recteur, usant de diplomatie, mit d'accord les parties : on adjoignit l'ouverture

(1) Arch. munic. du Conquet.

(2) Cet abbé Pappé, d'abord prêtre à Ploudaniel, ensuite curé, fut le principal auxiliaire de M. Quéméner. Il lui succéda comme recteur de Ploudaniel.

(3) Peyron, *Les églises et chapelles*, p. 113. — Il s'agit du clocher.

à quatre-feuilles à la chapelle Saint-Jean, et l'enfeu de Penmarc'h passa du côté Nord au côté Midi de l'église (1).

En cette même année 1676, M. Quémener fit faire deux statues, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de saint Joachim et deux niches pour les recevoir ; elles devaient prendre place de chaque côté de la fenêtre absidale de l'église de Trémaouézan. Ces sculptures furent exécutées dans les ateliers de « Honoré Halliot mestre sculpteur en bois à Landerneau ». Le sculpteur, sa femme et son valet vinrent les poser à leur place, et « Nicolas Le Stang, forger, fit seize fiches ou *pattezennou* pour attacher l'image de Notre Dame et celle de saint Joachim à leurs places ». Le travail que l'on peut admirer encore, coûta 36 livres (2).

En 1677, Louis Quémener préside une mission, à Lannilis, chez son ami, Alain Madec, recteur de cette paroisse. Les missionnaires furent logés au manoir de Gorréquer (3).

L'année suivante, le registre de Ploudaniel ne présente que trois signatures du recteur.

En 1679, aucune signature avant le 7 Août, jour où M. Quémener bénit un grand mariage de paysans riches, auquel assistent plusieurs membres de la noblesse de Ploudaniel : François de Penancoët, seigneur de Quillimadec, et Anne de Kerengar, sa femme, Anne de Keranguen, Guillemette de Kervasdoué, etc...

La signature du recteur apparaît encore, en 1680, dans plusieurs actes de baptêmes, mariages et sépultures, entre autres dans le dernier, en date du 28 Décembre, qui relate la sépulture de Guillaume Traovez, père de messire Olivier Traovès, prêtre de Ploudaniel.

(1) Mével, *op. cit.*, pp. 55-56.

(2) *Ibid.*, pp. 89-90, 168.

(3) Kerdanet, *Vies des Saints...* p. 174, note.

L'année 1681 compte de nombreuses signatures de M. Quémener. La dernière est du 26 Novembre. Il dut quitter Ploudaniel tôt après, car le 2 Décembre suivant eut lieu un grand baptême où il ne parut pas, celui d'un fils de paysans ou commerçants riches du bourg de Ploudaniel, où furent parrain « François Gabriel Joseph de Poulpry, fils aîné et premier héritier noble de haut et puissant messire François du Poulpry, chevalier de l'Ordre, et seigneur marquis du Poulpry, et marraine demoiselle Anne Le Goarant, dame de Kerguelen ».

Le 9 Décembre, a lieu un autre baptême de la famille la plus importante de la paroisse avec celle des Barbier de Lescoët. L'acte est ainsi libellé :

« Gabriel François Guillaume fils légitime de messire François du Poulpry, chevalier, seigneur marquis du Poulpry, et de dame Yvonne Louise de Tinténiaç son épouse demeurants au château de Trébodennic en cette paroisse a esté né et baptisé ce neufvième jour de décembre 1681 et a eu pour parrain messire François Gabriel Joseph du Poulpry, fils aîné dudit seigneur du Poulpry et pour marraine dame Guillemette du Drenec veuve de messire Urbain de Tinténiaç chevalier seigneur de Bodéliau. Le baptême a été fait par messire Jacques du Drenec prêtre du consentement de monsieur le curé de ladite paroisse de Ploudaniel, le parein n'a signé a cause de son bas age, non plus que le seigneur marquis du Poulpry a cause de son absence ». Suivent les signatures.

Dans cet acte, aucune mention de M. Quémener. Il était sans doute déjà parti. En 1682, son nom ne paraît nulle part.

Deux ans et quelques mois avant son départ, le 10 Mai 1679, le recteur de Ploudaniel avait été témoin d'une fondation intéressante, faite par messire Sébastien Dottoux, demeurant au château de Tréboden-

nic. Cette fondation serait à desservir dans l'église paroissiale, par un chapelain originaire de la paroisse, et y résidant. Il s'agit de l'institution d'une école.

La classe devra être faite tous les jours non chômés aux enfants et jeunes gens de Ploudaniel « qui souhaiteront se ranger à apprendre leurs créances et catéchisme ou à lire et à écrire, et lesquels estant journellement assemblés dans le lieu ou on fera ladite école audit bourg de Ploudaniel seront exhortés par ledit chapelain pour le temps de dire chacun le *Pater noster* et l'*Ave Maria* devant le très auguste et très adorable sacrement de l'autel et ledit chapelain dira à la fin de ladite école l'antienne en l'honneur de la sainte Vierge Marie selon le temps ».

Après la mort du fondateur, on ajoutera à ces prières un *De profundis*, puis, une messe basse sera dite, en l'église paroissiale de Ploudaniel, à perpétuité les mercredis, vendredis et samedis de chaque semaine ; et à la fin de cette messe on récitera le *De profundis* avec les oraisons accoutumées.

Le chapelain, nommé par Dottoux, desservira les obits qu'il fonde dans l'église paroissiale, pour le jour de la fête de saint Matthias, le troisième dimanche de Septembre et un autre jour choisi par le fondateur. Il versera, et ses successeurs après lui, 30 livres tournois aux pauvres de la paroisse et 19 à la fabrique de la paroisse.

Dottoux désigne Alain Tallion pour titulaire de la chapellenie et accorde le droit de lui choisir un successeur, aux prêtres et aux marguilliers de Ploudaniel. Le recteur aura, à cet égard, deux voix délibératives et deux suffrages.

« Fait sous le seing dudit sieur Dottoux fondateur et celui dudit Tallion pretre au vénérable et discret messire Louis Quemener, pretre, sieur recteur de la paroisse de Ploudaniel, *sindicq de messieurs du clergé de ce diocèse*, demeurant en son manoir presbitéral

au dit bourg et de messire François Pappe et Jean Le Saoux, pretres du même bourg parrochial... » (1).

Cette fondation fut approuvée, le 8 Août 1679, par l'évêque de Léon, Mgr Neboux de la Brosse (2).

Depuis au moins 1676, l'abbé Quémener était syndic du clergé de Léon.

Le syndic du clergé était le député de ce même clergé au Bureau diocésain des Décimes, lequel était habituellement formé de six membres : un grand vicaire, des délégués du Chapitre... Le Bureau avait pour rôle de faire la répartition des sommes à imposer sur les biens et les personnes ecclésiastiques pour la contribution aux Décimes, d'arrêter les comptes des agents préposés pour en faire la recette, de connaître en première instance des questions relatives à cette imposition.

D'après le droit, le syndic devait être nommé par le clergé du diocèse assemblé en synode, et choisi parmi les bénéficiers séculiers. Sa compétence s'exerçait dans le domaine financier. Ainsi, par exemple, sous Mgr de la Marche, Authueil, recteur de Guiclan, adresse aux recteurs une circulaire, d'après les instructions de l'Assemblée du clergé, pour leur demander l'état de leurs revenus, savoir s'ils optaient pour la portion congrue ou le système des dîmes en vigueur (3).

C'est en qualité de syndic du clergé que M. Quémener eut un rôle à jouer dans les pourparlers qui

(1) Arch. dép. du Finistère, 176 G. 3. — Déjà au début du xvi^e siècle, maître Alain Le Guen, originaire de Trémaouézan, tenait à Ploudaniel une école où il enseignait les humanités aux jeunes gens du pays qui aspiraient au sacerdoce. C'est là que Michel Le Nobletz commença ses études à l'âge de 13 ans, pour les terminer six ans plus tard. On rapporte que ce jeune homme fut battu par des femmes au village de Kerventa, où l'on voit une fontaine appelée *feunteun Sant Mikel Nobletz* et un coin de terrain enclos de talus qui se dénomme : *jardin Sant Mikel*.

(2) *Ibid.*, 5 G. 527.

(3) Abbé Kerbiriou, *Jean-François de La Marche évêque-comte de Léon*, p. 135.

aboutirent à l'établissement du Séminaire de Léon (1).

Le 2 Juin 1677, il passe un traité avec François de Mailly, clerc du diocèse de Seps, gouverneur en chef du bénéfice de la chapelle-église de N.-D. du Creisquer, en Saint-Pol de Léon. Cet ecclésiastique, jouissant d'une assez grande fortune, veut bien céder gratuitement son bénéfice en vue de l'institution d'un Séminaire à Saint-Pol. Deux jours plus tard, Quéméner notifie officiellement à l'évêque l'heureuse nouvelle ; voici en quels termes :

« Supplie humblement et vous remontre M. Louis Quéméner, recteur de Ploudaniel, syndic du noble clergé de Léon.

» Exposant que les saints et sacrés canons ordonnent qu'on établisse dans tous et chacun diocèse de la chrétienté, un Séminaire pour les clercs aspirants aux saints ordres, afin de les instruire pendant quelque temps et disposer à la vertu et sainteté de vie, tant requises avant de s'approcher de ces divins mystères, et que les Rois de France, désirant donner des continuelles marques de leur piété et contribuer à la perfection des ecclésiastiques et exaltation de l'Eglise, se seraient conformés aux décrets des dits sacrés canons, et auraient par leurs édits et déclarations, voulu que dans tous les diocèses de leur royaume, on cherchât toute voie permise et légitime pour l'établissement des dits séminaires.

» Ce qui se voit pieusement exécuté dans la plupart de tous les diocèses de ce royaume, à la consolation de la chrétienté, les ecclésiastiques s'y sanctifiant, et tout le peuple étant par ce moyen sainte-

(1) Par erreur, la *Vie Manuscrite* fait de M. Quéméner le directeur du Séminaire des aumôniers de la Marine. C'est seulement en 1682 que la direction de ce nouvel établissement fut confiée à messire Alain Madec, supérieur du Séminaire de Léon, ami de Louis Quéméner (Kerdanet, *Vie des Saints...*, p. 174).

ment dirigé par les dignes sujets qui sortent de ces écoles de vertu.

» Vous remontre le suppliant que votre diocèse est un des seuls ou le seul du royaume, privé jusques à présent de ce grand bien, nonobstant tous les soins et pieuses entreprises de Nosseigneurs les Evêques vos prédécesseurs d'heureuse mémoire, sujet pour lequel les clercs aspirants aux ordres, de notre diocèse, sont extrêmement grevés, et sont contraints d'aller dans des Séminaires éloignés, et sont même obligés d'épuiser leurs parents, lesquels deviennent fort ralentis et tièdes à faire étudier leurs enfants, dans la vue de tant d'extraordinaires dépenses.

» Mais notre Seigneur a voulu donner des marques de sa bonté dans cette rencontre, à l'endroit de votre diocèse, et a, par un effet de sa providence, inspiré noble homme François de Mailly, clerc tonsuré, résidant dans votre ville de Saint-Pol, de donner lieu à un si grand bien, lequel, poussé d'un saint zèle et d'un desir ardent de contribuer à la réforme de votre clergé, aurait volontairement fait démission entre vos mains de son gouvernement du Creisquer avec ses fruits et émoluments, pour être uni à un Séminaire, selon toutes les voies canoniques, ainsi qu'il est plus amplement exposé dans le dit acte de démission ci-attaché.

» Et comme ce bénéfice est au milieu de la ville, il est très commode pour tout votre diocèse, et pourra avec le temps contribuer en partie à ce qui sera requis à un si saint et nécessaire établissement.

» Ce considéré

» Qu'il vous plaise, Monseigneur, avoir égard à la très humble remontrance de votre suppliant au nom de tout le clergé de votre diocèse, d'accepter la dite démission du dit sieur de Mailly ci attachée, et de vouloir, par toutes les voies permises et canoniques, unir le dit gouvernement à un Séminaire, pour le bien

du clergé de votre diocèse, et le soulagement de tant de pauvres clercs, aspirant aux ordres, et obligerez tout votre clergé et peuple de prier Dieu pour votre conservation, et de bénir toutes vos entreprises, et le suppliant sera plus particulièrement obligé au dit nom.

» Et ainsi signé : Louis Quemener, recteur de Ploudaniel, syndic du clergé. »

Pourvu du gouvernement du Creisquer, le recteur de Ploudaniel provoqua une enquête pour établir l'utilité et opportunité de la création d'un Séminaire. Elle eut lieu le 9 Juin.

L'affaire suivit son cours, et avant la fin de Juin, Louis XIV donnait, à Versailles, des lettres patentes pour l'érection d'un Séminaire à Saint-Pol de Léon. Le 30 Novembre 1680, M. Madec, supérieur, et MM. Méar et Brochec, professeurs, prenaient possession de l'église du Creisquer et de la maison principale du gouvernement de cette église (1).

C'est encore en qualité de syndic du clergé de Léon que M. Quémener fut appelé à se rendre à Paris, pour y assister à l'Assemblée du Clergé, qui s'y réunit vers la fin de Juin 1680, Il était chargé de défendre là-bas les droits du diocèse de Léon.

« A peine se fut-il présenté que M. l'Archevêque de Tours et M. l'Evêque de Rennes, qui étaient ses parties, persuadés et convaincus des puissantes raisons qu'il leur alléguait, avouèrent sincèrement qu'on ne pouvait pas disputer plus longtemps à l'église de Léon les droits dont M. de Quémener leur avait fait connaître si clairement la justice.

« Après le gain d'une cause si importante, l'on se flatta de le voir bientôt de retour pour le féliciter du succès de sa négociation, et pour lui donner un rang

(1) Arch. dép. du Finistère, 5 G. 527. — Peyron, *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 97 ss.

digne du service qu'il avait rendu à son diocèse, on le destinait à l'une des premières dignités de la cathédrale après l'évêque. Mais l'on fut bien surpris d'apprendre son changement, car dans le temps où il travaillait pour les autres, Dieu, qui le destinait pour des entreprises beaucoup plus relevées, lui fit connaître qu'il l'appelait aux Missions Etrangères. Les relations qui en causaient de ce temps là, et qu'il lut avec beaucoup d'application l'enflammèrent si fort qu'il ne se donna plus de repos qu'après qu'il se fut vu agrégé et reçu au nombre des missionnaires apostoliques qu'on élevait dans le Séminaire des Missions Etrangères. » (1).

L'une de ces relations était celle que venaient d'éditer chez Angot les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris. Elle s'intitulait : *Relation des missions et des voyages des évêques, vicaires apostoliques et de leurs ecclésiastiques es années 1672, 1673, 1674, 1675*. L'ouvrage exposait l'héroïque labeur accompli par les missionnaires au cours de ces quatre années, puis narrait l'extraordinaire odyssée à travers le monde, de 1674 à 1677, de Mgr Pallu, principal fondateur des Missions Etrangères.

Celui-ci eut la faveur d'être admis en séance dans l'Assemblée du clergé, le 4 Juillet, veille de la clôture. Dans un discours fort persuasif, il rappela l'intérêt des missions pour l'Eglise de France, remercia les Evêques des secours que leurs Assemblées précédentes avaient votés pour les Eglises d'Indochine, et en sollicita la continuation sous forme de subvention annuelle. Puis, gracieusement, il offrit à l'Assemblée la *Relation* des directeurs du Séminaire de Paris qui glorifiait le labeur des missionnaires (2).

(1) *Vie Manuscrite*.

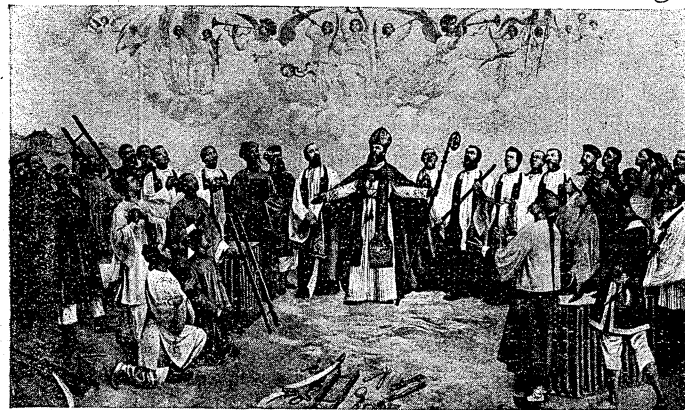
(2) Baudiment, *François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions Etrangères (1626-1684)*. Paris, Beauchesne, 1934, pp. 363-364.

M. Quémener, à Paris, entendit-il cette harangue, ou du moins eut-il la bonne fortune de voir Mgr Pallu ? Tout porte à le croire. Ecrivain, après la mort de ce prélat, à son neveu Etienne Pallu, il le console et ajoute : « Vous avez perdu un très cher oncle, auquel vous avez ensemble donné le dernier adieu, en le quittant au Port-Louis; et moi, *un adieu d'engagement*, avec espérance de le rejoindre et vivre sous sa direction... » (1).

Louis Quémener avait une âme de missionnaire. Enfant, il fut bercé par une pieuse mère, non loin de l'oratoire de Dom Michel Le Nobletz. Plus tard, il donna des missions en divers endroits du diocèse de Léon (2). A Paris, en 1680, un coup de la grâce oriente ses aspirations vers l'évangélisation des régions lointaines, et, docile à la céleste influence, il n'hésite pas, en dépit de ses 37 ans, à s'agréger à la vaillante Société des Missions Etrangères.

(1) Archives des Missions Etrangères, Paris, ru deu Bac, vol. 400, p. 63.

(2) Vers la fin de 1681, le Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères à Paris écrivait à MM. Deydier et de Bourges : « M. Quémener est âgé de 37 ans. Il y a 13 ou 14 ans qu'il est curé de Brest et d'un autre lieu, et, comme il a du talent et de la piété, son évêque s'en est toujours servi pour les missions de son diocèse ; aussi, il a de l'expérience... » (A. M. E., vol. 8, p. 368.)



MARTYRS DES MISSIONS ÉTRANGÈRES BÉATIFIÉS

CHAPITRE III

Les origines de la Société des Missions Etrangères.

Jésus commanda à ses apôtres de porter l'Évangile à tous les peuples de la terre.

Dociles à la voix du Maître, les apôtres s'élancent à la conquête du monde. Leurs successeurs marchent sur leurs traces, et l'on voit, dans la suite des temps, s'organiser de nouvelles chrétientés, formées de brebis et de pasteurs.

Au cours du xvi^e siècle, et dans la première moitié du xvii^e, l'apostolat prend un magnifique essor. La chrétienne Espagne a découvert l'Amérique et s'attache à y implanter le catholicisme. Les Portugais ont conquis une partie des Indes, fondé des comptoirs au Siam, au Cambodge, en Chine, au Japon, et, à leur suite, des religieux européens, Franciscains, Domini-

cains, Jésuites, évangélisent le pays. Au terme d'une splendide carrière apostolique dans l'Inde, l'Indochine et le Japon, saint François-Xavier meurt, en 1552, au seuil de la Chine, qu'il rêvait de convertir. Partout dans l'Extrême-Asie, le christianisme s'épanouit et prospère ; un seul événement fait ombre au tableau, c'est la ruine entière de l'église japonaise, étouffée par la violente persécution qui sévit de 1614 à 1640.

Tandis qu'en Amérique, la hiérarchie ecclésiastique pénètre les chrétientés qui se forment, il en est tout autrement en Extrême-Orient. Ici, elle est à peine connue. Les Indes, qui comptent 200 millions d'habitants, n'ont que l'évêché de Goa ; l'Indochine possède l'évêché de Malacca, et sur la côte méridionale de la Chine, subsiste, isolé, l'évêché de Macao.

L'absence d'évêques en ces régions nuisait fatalement au recrutement du clergé indigène. Or il est d'évidence que ce clergé est fort utile, et, en certains cas, absolument nécessaire. Rien de plus juste que les réflexions suivantes, qui concernent des prêtres tonkinois, mais dont la portée s'étend à tout prêtre indigène :

« Si les prêtres tonkinois n'ont pas tant de science que les prêtres d'Europe, ils ne sont pas pour cela moins propres aux fonctions apostoliques, dans leur royaume, que les européens. Car, s'ils cèdent en quelque chose aux européens, ils ont aussi bien des avantages au-dessus d'eux. Les missionnaires européens ne sauraient entrer en dispute sur la religion avec les infidèles, parce qu'ils ne savent pas les livres tonkinois, dont il faut tirer souvent des arguments, pour trouver créance dans l'esprit de cette nation. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'apprendre le langage vulgaire, pour traiter avec les chrétiens ; et encore, la plupart des européens ne le parlent-ils qu'avec bien de la peine et beaucoup de désagrément. Ce qui fait que les meilleures choses, proposées de la sorte, ne

font pas l'impression dans l'esprit des peuples, qu'elles feraient si elles étaient soutenues de la grâce naturelle du langage. Les prêtres tonkinois, au contraire, sont libres de toutes ces difficultés. Ils parlent leur langue naturelle, ils savent leurs livres et toutes leurs superstitions, ils ont le tour et la phrase et les manières du pays, ils s'expliquent avec agrément, et se font entendre sans peine sur toutes sortes de matières. Et, comme ils ne sont pas regardés comme des étrangers, mais comme des voisins et comme des compatriotes, les peuples les écoutent avec plaisir, et se laissent plus facilement persuader des vérités de la religion.

» Outre cela, ils n'ont rien de différent des autres hommes du pays, ils peuvent aller partout où ils veulent sans craindre d'être arrêtés par les infidèles, et sont toujours en état d'assister les chrétiens, en quelque lieu qu'ils soient, au milieu des persécutions. Ce que ne sauraient faire des missionnaires étrangers.

» Tous ces avantages, avec bien d'autres, ont donné lieu, non seulement de préférer les prêtres naturels du pays aux missionnaires d'Europe, mais d'assurer encore qu'un bon prêtre indien fera plus de progrès dans la prédication de l'Evangile chez ses compatriotes que 10.000 prêtres européens ; il est donc vrai que, si les prêtres tonkinois cèdent en science aux missionnaires d'Europe, ils les surpassent en beaucoup d'autres choses, et qu'ils ne sont pas moins propres pour les fonctions apostoliques dans leur pays que les étrangers » (1).

La nécessité d'un clergé indigène et d'un épiscopat pour l'établir, attira l'attention de Rome, notamment à l'époque où semblait la mission du Japon. Un décret de la Congrégation de la Propagande, en date de 1630, prescrivit l'institution d'un clergé autochtone, pour

(1) Réponse au contre-mémoire du Père Vidal, Jésuite portugais (1702 ou 1703) : A. M. E., vol. 233, pp. 451-498.

assurer la stabilité des églises. Et quelques années plus tard, en 1633 et en 1651, la même Congrégation préconisa la création d'archevêchés et d'évêchés (1).

Sur les entrefaites, arriva à Paris, en quête d'évêques pour l'Asie Orientale, le Jésuite de Rhodes, vieux missionnaire de ce pays. Il y rencontra une pieuse association de jeunes gens, laïques et ecclésiastiques, dirigés par le Père Bagot, religieux lui aussi de la Compagnie de Jésus, et décida plusieurs d'entre eux à se consacrer aux missions (2).

Avisée de ces bonnes dispositions, la Propagande les fit connaître au pape Innocent X, qui ordonna à Mgr Bagni, nonce à Paris, de choisir parmi les prêtres de cette confrérie, ceux qu'il estimerait les plus dignes de l'épiscopat. Les trois élus furent un chanoine de Tours, François Pallu, un archidiacre d'Evreux, M. de Laval, et un prêtre pieux et savant, l'abbé Piques.

Au point de vue financier, l'entreprise avait notamment comme soutiens Louis XIV, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, et les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

En cette affaire, Rome avait à compter avec le droit de patronage du Portugal. Aussi procéda-t-elle avec une sage lenteur et fit-elle attendre ses décisions. Qu'était donc ce droit de patronage ?

On connaît les gloires maritimes du Portugal au cours du xv^e siècle et au début du xvi^e. A ses hardis navigateurs, le Saint-Siège accorda des indulgences, et nous voyons Martin V concéder au roi de Portugal

(1) La Congrégation de la Propagande, fondée en 1622 par Grégoire XV, est chargée de tout ce qui concerne la prédication de l'Evangile dans les pays de Missions. C'est elle qui envoie les ouvriers évangéliques, qui présente au choix du Pape les évêques et vicaires apostoliques, qui tranche les questions afférentes aux Missions. Elle est l'intermédiaire entre le Saint-Siège et les diverses Missions.

(2) Sur le conseil du Père Maunoir, M. de Trémarié entra, à Paris, dans l'association dirigée par le Père Bagot. Il y passa treize mois. (Séjourné, *Histoire du Vénérable Serviteur de Dieu Julien Maunoir*, I, pp. 352-355).

le haut domaine sur toutes les terres découvertes ou à découvrir entre le Cap Bojador et les Indes Orientales. Plus tard, en 1493, Alexandre VI accorde au même monarque toutes les régions déjà connues ou à découvrir à l'Est d'un méridien passant à 100 lieues des Açores et du Cap-Vert.

Si la Papauté confère ces droits au peuple portugais, c'est qu'il lui donne libre accès aux Indes Orientales, mais aussi qu'elle attend de lui assistance pour la besogne d'évangélisation. « Nous vous ordonnons, dit Alexandre VI, au nom de la sainte obéissance, d'envoyer dans les terres fermes et dans les îles mentionnées, des hommes probes, craignant Dieu, habiles et capables d'instruire les habitants des dits lieux dans la foi catholique et les bonnes mœurs » (1).

Toute une suite de papes, de Léon X (1514) à Paul V (1616), accordent au Portugal le droit de présentation aux évêchés des terres conquises ou à conquérir sur les infidèles, et ils enjoignent à tous les missionnaires qui se rendent aux Indes, de passer par Lisbonne.

Ce patronage du Portugal avait assurément sa raison d'être, à une époque où le pavillon de ce peuple flottait, seul, sur les mers orientales. Il devint un anachronisme quand, au xvii^e siècle, les colonies portugaises tombèrent aux mains de l'Anglais et du Hollandais. A Lisbonne, l'argent manqua, dès lors, pour entretenir les chrétientés asiatiques. « Que servait au Portugal, note M. Goyau, son droit de présentation aux évêchés, et la ténacité qu'il mettait à n'en point faire abandon, puisqu'il laissait les églises sans évêques ? L'état des caisses, à Lisbonne ne permettait guère de subventionner les missionnaires : que signifiait dès lors cette contrainte, qui prohibait de prêcher le Christ dans l'Océan Indien, si l'on n'en avait pas reçu licence sur les bords du Tage ? » (2).

(1) Launay, *Histoire générale des Missions Etrangères*, I, p. 16.

(2) *Les Prêtres des Missions Etrangères*, Paris, Grasset, pp. 28-29.

Sentant combien ce patronage portugais paralysait la diffusion du christianisme, la Propagande avait nettement déclaré, en 1634, qu'il valait mieux envoyer les évêques au Japon par la Perse et la Syrie, même à grands frais, que de les embarquer gratuitement sur les vaisseaux portugais (1). Le Vatican, cependant, dut y mettre les formes et temporiser, d'autant que le Portugal s'accrochait désespérément à ses droits de patronage. « En réalité, observe Launay, ce peuple se servait du catholicisme pour essayer de conserver ses conquêtes ; il regardait comme gagnées à son influence toutes les contrées converties par les missionnaires, et dans celles qu'il ne pouvait évangéliser ni conquérir, il ne voulait pas de prêtres d'une autre nation. On ne saurait pousser plus loin l'ambition stérile et l'absurdité de l'égoïsme. »

En apprenant la nomination des évêques français, le roi de Portugal s'empessa d'adresser à Rome une protestation. Les négociations traînèrent en longueur, si bien que, las d'attendre une décision, les trois ecclésiastiques désignés pour l'épiscopat par le Père de Rhodes cherchèrent ailleurs de l'occupation : M. de Laval se retira à Caen, M. Piques devint curé à Paris, et M. Pallu rentra à Tours (1654).

A Rome, en 1655, Alexandre VII prend la place d'Innocent X. C'est en vain qu'il reçoit du clergé de France une supplique le priant de terminer l'affaire, et les choses restent en l'état.

Deux ans plus tard, en 1657, Pallu est à Rome, avec quelques amis, dont le Breton Vincent de Meur. Reçus par le pape, le 17 Juillet, ils lui demandent, en grâce, de pourvoir d'évêques la Chine, le Tonkin et les nations circonvoisines, s'engageant eux-mêmes à faire toutes les dépenses, et suggérant qu'en cas d'opposi-

(1) Launay, *Histoire générale des Missions Etrangères*, I, p. 17.

tion de la part du Portugal, le voyage pourrait avoir comme étapes la Perse et le royaume des Mongols.

Leur requête est agréée. Pallu appelle à Rome son ami, Lambert de la Motte (1). Tous deux multiplient les démarches près des cardinaux, et l'affaire finit par aboutir.

Par bref du 17 Août 1658, François Pallu fut nommé évêque d'Héliopolis, et Pierre Lambert de la Motte, évêque de Bérythe. Pallu devint, l'année suivante, vicaire apostolique du Tonkin, et de la Motte, vicaire apostolique de Cochinchine. En 1660, un troisième prêtre leur fut adjoint, Ignace Cotelendi, d'Aix-en-Provence, avec les titres d'évêque de Metellopolis et de vicaire apostolique de Nankin. Tous trois furent nommés évêques *in partibus infidelium*. Au lieu de leur assigner un diocèse proprement dit, on en faisait de simples titulaires d'églises disparues ou passées sous le joug des infidèles. Et pourquoi donc ?

C'est que, restant ainsi en dépendance directe du Saint-Siège, et recevant de lui les mêmes instructions, ils procéderaient de façon plus uniforme dans le gouvernement de leurs églises. On prévenait aussi les contestations qui pouvaient surgir entre eux et les religieux missionnaires de différentes nations. Et puis, c'était le meilleur moyen d'empêcher ou de réduire les réclamations du Portugal : les vicaires apostoliques apparaissaient, en effet, aux yeux de tous, comme les délégués immédiats du Pape, évangélisant en son nom les contrées d'Extrême-Orient.

Aux nouveaux évêques, la Propagande adressa des instructions fort détaillées. Les missionnaires seront bien portants et vertueux. Un séminaire sera fondé à Paris, pour les recruter. Un procureur devra être établi à Rome dans les conditions suivantes : « Don-

(1) Né en 1624 dans le Calvados, magistrat à Rouen, prêtre en 1655, directeur de l'hôpital général de Rouen.

nez à celui que vous avez choisi un légitime mandat de procuration, afin qu'il puisse, auprès du Siège apostolique, avec toute la modestie convenable, proposer vos affaires et en presser l'exécution. Efforcez-vous d'élire, pour remplir cette fonction, un homme éprouvé, savant et habile, digne de la confiance de la Sacrée Congrégation. Après son élection, donnez-lui de bons conseils, afin qu'il persévère constamment dans sa charge, de peur que, si vous changez trop souvent, un nouveau ne puisse lui succéder sans un véritable détriment pour vos affaires. »

La seconde partie des instructions concerne la voie à prendre pour se rendre dans la Mission, et les observations à faire en cours de route : « Le chemin de la Syrie et de la Mésopotamie est beaucoup plus sûr et plus avantageux que celui de l'Océan Atlantique et du Cap de Bonne-Espérance ; mais vous devez surtout chercher à éviter le Portugal ou les pays qui dépendent de lui. Lorsque vous serez arrivés, vous n'administrerez ni Macao, ni les autres lieux qui leur sont soumis, quand même ils seraient dans les limites de votre juridiction. C'est pourquoi allez par la Perse et à travers les Etats du grand Mongol ; ensuite, si vous trouvez occasion de vous rendre directement en Chine par mer, profitez-en. »

La troisième partie traite des travaux à entreprendre dans les Missions, et attire l'attention sur la formation du clergé indigène : « La principale raison pour laquelle la Sacrée Congrégation vous envoie comme évêques dans ces régions est l'instruction des jeunes gens, afin qu'ils puissent être promus au sacerdoce et même à l'épiscopat ; dirigez-les donc avec le plus grand soin, ayant toujours devant les yeux ce but qui est le vôtre, d'élever et de conduire aux saints ordres des sujets nombreux et capables » (1).

(1) Launay, *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*, I, pp. 46-49.

Ces instructions furent suivies à la lettre par Pallu, qui allait tout mettre en œuvre pour mériter d'être appelé le principal fondateur de la Société des Missions Etrangères.

Il commença par grouper autour de lui des jeunes prêtres, et s'attache à leur donner une formation missionnaire. Il en appelle d'autres qui vont bientôt fonder, à Paris, le Séminaire des Missions Etrangères, dont le premier supérieur sera Vincent de Meur. Il organise des conférences pour faire connaître la nouvelle Société, et établit des associations de dames de charité, qui fourniront des subsides à l'Institution naissante.

La Propagande recommandait aux voyageurs missionnaires d'éviter le Portugal et les pays qui en dépendaient. Pour atteindre plus aisément ce but, Pallu constitua une compagnie de navigation, qui commanda, en Hollande, la construction d'un vaisseau, le *Saint-Louis*, destiné à faire passer les missionnaires en Extrême-Orient. Ce navire, hélas ! sombra dans une tempête. En apprenant la nouvelle, Pallu et ses prêtres ne trouvèrent rien de mieux à faire que de chanter le *Te Deum*.

En 1660, Mgr Lambert de la Motte était parti pour l'Asie Orientale, accompagné de deux missionnaires, MM. de Bourges et Deydier. Mgr Cotelendi l'avait suivi, en 1661, et le 2 Janvier 1662, c'est Pallu qui s'embarquait à Marseille avec sept prêtres et deux laïques. Cotelendi mourut en route. Quant à Lambert et Pallu, ils ne parvinrent à destination qu'après deux ans de voyage. Tous deux se retrouvèrent à Juthia, capitale du Siam, en Janvier 1664.

Bientôt, ils réunissent leurs prêtres et, avec leur collaboration, composent un code complet des devoirs du missionnaire, connu sous le nom de *Monita ad missionarios* : « Instructions aux missionnaires ». Ce livre a pour objet les moyens de sanctification pour

le missionnaire, et l'organisation du clergé indigène. Voici l'article qui touche ce clergé :

« Lorsque des catéchistes, doués de toutes les vertus que nous venons d'énumérer, auront, pendant de longues années, travaillé sous la direction des missionnaires, on leur enseignera les premiers éléments du latin, et on les élèvera successivement aux ordres ; quand ils seront diacres, on leur enseignera tout ce qui concerne le saint sacrifice de la messe, la matière, la forme et l'administration des sacrements ; on exigera qu'ils soient habiles à décider un cas de conscience, à élucider les empêchements de mariage, et surtout on n'oubliera pas que la piété est la base essentielle de toute vie sacerdotale. Chaque jour, ils feront une méditation d'une heure au moins, pour puiser dans l'oraison ce qu'on n'apprend pas dans les livres, afin que, Dieu aidant, ils puissent accomplir sans péril les redoutables fonctions de leur ministère... » (1)

Ce programme, imposé aux missionnaires, était-il suffisant ? Lambert de la Motte ne le crut pas, et l'idée lui vint d'unir les membres de la Société par des vœux proprement dits. Pallu se rallia à son sentiment. Mais le projet ne devait pas aboutir. Quelques années plus tard (6 Septembre 1669), la Propagande le désapprouva, si bien que la Société des Missions Etrangères est demeurée une Société de prêtres séculiers (2).

Pour le recrutement du clergé indigène, les deux vicaires apostoliques décidèrent de fonder, à Juthia, un séminaire ou collège général, qui serait dirigé par deux missionnaires, et admettrait des élèves des diverses missions de l'Asie Orientale.

(1) Aujourd'hui encore, chacun des aspirants qui partent pour les Missions reçoit un exemplaire des *Instructions*.

(2) C'est la Société missionnaire « la plus simplement ecclésiastique, note Mgr de Guébriant, puisqu'elle réunit des prêtres pour former d'autres prêtres, sans les obliger à des vœux spéciaux. » (*Avis aux amis des Missions*.)

Vers la fin de Novembre 1664, Mgr Pallu se décida à retourner à Rome, pour y traiter diverses affaires intéressant sa mission. Après un voyage de dix-sept mois, il arriva dans la Ville Eternelle, aux environs du 20 Avril 1667. Un mois plus tard, le pape Clément IX succédait à Alexandre VII. Pallu mena si bien les négociations, qu'il obtint, en 1669, une série de décrets favorables à sa cause. La Propagande y renouvelait, spécialement, la défense intimée aux ecclésiastiques et aux religieux de faire du commerce dans les missions des Indes Orientales ; elle proclamait dépendants des vicaires apostoliques dans le ministère des missions, les religieux, même ceux de la Compagnie de Jésus ; elle prorogeait pour sept ans le pouvoir accordé aux vicaires apostoliques par Alexandre VII, de promouvoir au sacerdoce des indigènes, sans titres, même s'ils ne comprenaient pas le latin, et de commuer pour eux, en d'autres prières, la récitation du Bréviaire.

Si le projet de lier par des vœux les membres de la Société des Missions Etrangères ne fut pas adopté, par contre les *Instructions aux missionnaires* reçurent une approbation officielle, et la Propagande accorda un don de 500 écus pour le séminaire de Siam (1).

A Paris, Mgr Pallu fut heureux de voir, à la rue du Bac, le Séminaire des Missions Etrangères, dont, le 11 Juin 1664, son ami, Vincent de Meur, avait été nommé supérieur. « Ce 11 Juin 1664, note le chanoine Baudiment, avait été une date importante pour l'histoire de la Société des Missions Etrangères, car elle avait reçu en ce jour-là son organisation définitive : elle possédait alors en Extrême-Orient ses évêques et ses prêtres occupés à fonder les églises et à former le clergé indigène, ce qui était sa seule raison d'être ; et elle venait de se donner en France un organisme

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 215-218.

central adapté à la représentation des intérêts des lointains missionnaires et au recrutement comme à la formation des aspirants » (1).

S'étant embarqué à Port-Louis, pour le Tonkin, le 11 Avril 1670, Pallu parvint à Juthia trois ans plus tard, le 28 Avril 1673. D'accord avec son collègue, Lambert de la Motte, il donna un successeur à Ignace Cotelendi dans la personne de M. Laneau. Elu le 28 Août 1673, celui-ci fut sacré le jour de Pâques 1674, avec le titre d'évêque de Métellopolis. Vicaire apostolique de Nankin, il gouvernerait spécialement la chrétienté de Siam, en attendant qu'il pût entrer en Chine (2).

Décidé à se rendre au Tonkin, Pallu s'embarqua le 20 Août 1674. Assailli par la tempête, le navire qui le portait dut entrer au port de Cabite, non loin de Manille, dans les Philippines. La guerre entre la France et l'Espagne étant sur le point d'éclater, on le tint comme suspect, et il fut gardé prisonnier. Le 4 Avril 1675, on le dirigea sur Madrid, où il arriva le 18 Janvier 1677, après avoir passé par Mexico. Proclamé innocent des accusations portées contre lui, il fut bientôt libéré, et, à la date du 3 Juin, se trouva à Rome, où les affaires des Missions réclamaient sa présence.

L'une de ces affaires était celle des Jésuites. On sait le rôle glorieux des fils de saint Ignace dans l'évangélisation des régions de l'Asie Orientale au cours des xvi^e et xvii^e siècles. L'apparition, dans leurs missions, des vicaires apostoliques, délégués du Saint-Siège, devait évidemment, de prime abord, leur causer une impression défavorable, et l'on s'explique dans une certaine mesure, sans toutefois la justifier, l'attitude

(1) Baudiment, *François Pallu...*, p. 203.

(2) Louis Laneau, né à Mondoubleau, diocèse de Chartres, le 31 Mai 1637. Parti en mission le 2 Janvier 1662. Chargé au début de 1664 du Collège général du Siam.

hostile que prirent à l'endroit des nouveaux venus, les Jésuites missionnaires, notamment ceux d'entre eux qui étaient arrivés du Portugal.

Pour ces religieux, la juridiction des vicaires apostoliques était nulle et non avenue, du fait que les bulles d'Alexandre VII et de Clément IX n'avaient pas été homologuées par le roi de Portugal. Au Tonkin, le Père Fuciti croyait de son devoir de faire renouveler les confessions entendues par les prêtres indigènes, et les mariages contractés en leur présence. Le Père Marini interdisait de s'adresser à eux pour les confessions. En 1674, les évêques et prêtres français étaient attaqués par un libelle diffamatoire. Deux ans plus tard, les Pères Ferreira et Fuciti déclaraient à leurs chrétiens que les vicaires apostoliques et leurs missionnaires étaient excommuniés. Le Père Candone, en Cochinchine, n'avait pas craint de publier une sentence de déposition contre Mgr Lambert de la Motte. Au Tonkin, des prêtres indigènes et des catéchistes avaient été violemment maltraités par les chrétiens des Pères Jésuites (1). Les choses en étaient venues à ce point que, d'une part, MM. Deydier et de Bourges, et, d'autre part, les prêtres tonkinois demandèrent à Rome le retrait de leur mission de tous les membres de la Compagnie de Jésus.

Le 6 Décembre 1677, la Commission romaine réunie par l'ordre du pape Innocent XI, élabora un décret très favorable aux vicaires apostoliques. Divers motifs en suspendirent l'exécution, notamment l'intervention du Père Oliva, Général des Jésuites, et la protestation de l'ambassadeur de Portugal. Ce fut seulement le 26 Janvier 1680, qu'une décision de la Propagande, approuvée par le Souverain Pontife le 26 Février suivant, trancha définitivement le conflit. En voici un aperçu :

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 326-337. — A. M. E., vol. 233, pp. 451-498.

Avec l'agrément du pape, la Propagande fera savoir au Général des Jésuites qu'il ait à rappeler en Europe, sans les remplacer par d'autres jusqu'à nouvel ordre, les Pères Ferreira, Fuciti, Acosta et Candone. Un serment est imposé aux religieux de la Compagnie, dont la formule implique la reconnaissance du pouvoir absolu et universel du pape, la promesse de ne faire aucun office ecclésiastique dans les lieux soumis aux vicaires apostoliques, sans leur permission, de ne pas se retrancher derrière les privilèges, de ne pas discuter les Constitutions apostoliques ni les décrets de la Propagande. Ce serment sera prêté par les religieux, entre les mains de leurs supérieurs, puis devant les vicaires apostoliques. Ceux qui le violeraient seraient frappés de l'excommunication majeure réservée au Souverain Pontife. Il appartiendra exclusivement aux vicaires apostoliques de choisir les catéchistes et les administrateurs même laïcs, de partager les provinces, en distribuant les missionnaires dans les diverses chrétientés ; ce que le Général des Jésuites fera savoir à ses religieux situés dans leurs territoires (1).

Mgr Pallu pouvait être satisfait, en présence du succès obtenu, fruit de ses démarches et de ses labeurs. Mais il ne suffisait pas de défendre les missions contre les attaques dont elles étaient l'objet, il fallait encore, pour les développer, leur donner une solide armature. La première chose à faire, à cet égard, était d'augmenter, en Extrême-Orient, le nombre des vicaires apostoliques. L'évêque d'Héliopolis fit un rapport dans ce sens, où il préconisait la création d'évêques indigènes. Et la Propagande, bientôt après, par une série de décrets, distribua les Missions d'Extrême-Orient en six vicariats apostoliques. Elle préposa aux six provinces septentrionales de la Chine le dominicain chi-

(1) Baudiment, *François Pallu...*, p. 352.

nois Grégoire Lopez, évêque de Basilée, laissant à l'évêque d'Héliopolis les neuf provinces méridionales. Le Tonkin, divisé en deux vicariats, échu à MM. Deydier et de Bourges, nommés, le 25 Novembre 1679, le premier évêque d'Ascalon, le second évêque d'Auren. Quant à la Cochinchine, elle restait à Lambert de la Motte, et le Siam à Mgr Laneau.

Le 1^{er} Avril 1680, Pallu et Lambert étaient promus administrateurs généraux (1) et, peu après, le premier, déchargé du vicariat apostolique du Tonkin, recevait en échange celui du Fo-kien, avec l'administration spirituelle des provinces de Kiang-Si, Kouang-Toung, Tché-kiang, Kouang-si, Se-tchouen, Houkouang, Kouy-tchéou, Yun-nan, ainsi que des îles Formose, Haïnan et des autres îles de la mer de Chine. Le 1^{er} Avril 1680, Mgr Pallu sacrait son auxiliaire, le Frère mineur Bernardin, nommé évêque d'Argolis.

Que devenaient donc, en ces conjonctures, les prétentions du Portugal au droit de patronage ?

Loin de tomber en déchéance, elles trouvaient à Rome, pour les défendre, l'ambassadeur portugais, l'archevêque de Braga. Au long rapport que celui-ci fit paraître vers le début de 1678, Pallu répondit, le 24 Mai 1679, par un contre-mémoire, où il discutait les arguments de son adversaire, et s'attachait à montrer que Rome avait bien fait de pourvoir de vicaires apostoliques les missions d'Asie. C'est seulement le 9 Septembre 1680 que la Congrégation de la Propagande, sans trancher à fond le débat, établit que l'institution de vicaires apostoliques ne portait préjudice ni aux droits du Roi de Portugal ni à ceux de l'archevêque de Goa. A ce moment, Pallu, depuis plusieurs mois, était à Paris.

(1) Rome ignorait la mort de Lambert, survenue à Juthia, le 15 Juin 1679.

Il y apprit la mort, à Juthia, de son ami Lambert de la Motte. Le défunt eut comme successeur, en Cochinchine, M. Mahot, avec le titre d'évêque de Bide, et le Pape nommait, le 24 Novembre 1681, Mgr Laneau, administrateur général des missions du Siam, du Tonkin et de la Cochinchine.

Avant de quitter une dernière fois la France, Mgr Pallu constitua pour ses procureurs au Séminaire de Paris, MM. Laurent et Jacques de Brisacier, Besard, Luc Fermanel, Sevin, Etienne Pallu, et leurs successeurs dans la direction du Séminaire ; puis il s'embarqua à Port-Louis, le 25 Mars 1681. Dix missionnaires l'accompagnaient, dont Jean Pin, prêtre du diocèse de Nevers, Charles Maigrot, prêtre du diocèse de Paris, et Artus de Lionne, prêtre du diocèse de Rome, fils de Hugues de Lionne, ambassadeur de France à Rome, puis ministre des affaires étrangères de Louis XIV.

C'est seulement le 4 Juillet 1682 que Pallu aborda au royaume de Siam.

A côté des prêtres séculiers, des religieux, dominicains et jésuites y travaillaient à la conversion des infidèles. L'Administrateur de la Chine leur communiqua les pouvoirs et les ordres qu'il tenait de Rome. Dès qu'il apprit la chose, le Vice-Roi de Goa leur interdit formellement d'y donner leur adhésion. Ils refusèrent aussitôt de reconnaître les vicaires apostoliques. Pallu usa successivement à leur égard de douceur et de menaces ; rien n'y fit, les religieux persistèrent dans leur obstination.

Au Tonkin, le Père Ferreira, en Cochinchine, le Père Carbone, ne se montrèrent pas plus soumis.

Mgr Pallu en référa au Pape et à la Propagande, mais, le 23 Juin 1683, rien n'était changé. Trois jours plus tard, l'évêque d'Héliopolis sembarquait à Juthia pour la Chine, avec quelques compagnons. Laissés à Formose, le 12 Août, par le capitaine chinois du

navire, les missionnaires furent contraints d'y rester près de six mois. Ils purent enfin reprendre la mer le 6 Janvier 1684, et, huit jours après, ils débarquaient à l'île d'Amoi, en territoire chinois. Mgr Pallu alla se fixer, alors, à Tehang-Tcheou, dans le Fokien. Se sentant malade, il se retira à Moy-ang, avec M. Maigrot, auquel il donna, en Juillet 1684, des pouvoirs de provicaire et qu'il désignait comme son successeur dans l'administration générale de la Chine. C'est là qu'il mourut le 29 Octobre de la même année.

« A la mort de Pallu, écrit M. le chanoine Baudiment, soixante-neuf missionnaires ont quitté la France pour se consacrer aux missions d'Extrême-Orient, six vicariats apostoliques ont été fondés (1), huit évêques ont été donnés à ces contrées, qui n'en avaient pas un seul en 1660 (2). Il y a, à Paris, un Séminaire des Missions Etrangères, dont les Directeurs, qui sont généralement les Procureurs des Vicaires Apostoliques, forment avec ceux-ci une Société qui leur procurera des ressources, leur servira de trait d'union avec la France et avec Rome et leur enverra des recrues qui assureront la relève des missionnaires fatigués et accentueront l'expansion évangélique ; à cette même date, il y a un Séminaire général au Siam et un Séminaire local au Tonkin, pour la formation du clergé indigène, but spécial de la Société, et l'on peut espérer que des prêtres et des évêques autochtones viendront enfin quelque jour prendre la place des missionnaires européens et constituer des chrétientés indochinoises et chinoises parfaitement hiérarchisées dans la grande unité catholique » (3).

(1) Un au Siam, un en Cochinchine, deux au Tonkin, deux en Chine.

(2) Pallu, Lambert, Laneau, de Bourges, Deydier, Mahot, Lopez, Fra Bernardino.

(3) *Op. cit.*, p. 462.

CHAPITRE IV

Le premier voyage missionnaire (1682-1684).

Louis Quémener passa peu de temps à Paris, en qualité d'aspirant aux Missions Etrangères. A peine fut-il reçu au Séminaire, note la *Vie Manuscrite*, qu'on le jugea apte à partir pour la Chine, en attendant seulement une occasion favorable. Celle-ci s'étant présentée, il quitta Paris, le 6 Avril 1682, avec deux de ses confrères, pour aller s'embarquer à Brest (1). Ses compagnons étaient Louis Champion de Cicé, et Jean Joret.

Le premier, né le 24 Septembre 1648, au château de Cicé, en la commune de Bruc (Ille-et-Vilaine), appartenait à une ancienne et noble famille de Bretagne, dont sortirent des évêques, des magistrats, et un garde des sceaux de France. Après avoir fait ses études théologiques au Séminaire Saint-Sulpice, il fut envoyé à Montréal, au Canada, d'où il revint vers le début de 1680. Quant à l'abbé Joret, il était originaire de Moulins, et avait fait sa philosophie et sa théologie à Paris, avant d'entrer au Séminaire des Missions Etrangères.

A Brest, parents et amis étaient accourus, afin d'apporter un témoignage d'affection à M. Quémener partant pour des régions lointaines. A en croire la *Vie Manuscrite*, « son évêque, le Chapitre, le gouverneur de Brest, les recteurs de Brest et de Ploudaniel, les officiers de marine avaient fait des efforts prodigieux pour le détourner de son dessein. Mais, contre lui, leurs batteries n'eurent aucun effet. Le généreux M.

(1) Le 6 Mars précédent, il avait fait une donation au Séminaire (A. M. E., vol. 3, p. 161).

Quémener s'embarqua, la joie dans le cœur, lorsque tous ses amis fondaient en larmes, en lui disant un dernier adieu » (1).

Bon nombre des membres de l'équipage étaient de Brest, ce qui donna une grande facilité à Louis Quémener pour réussir dans une sorte de mission que lui et ses compagnons donnèrent à bord, durant le premier mois de voyage. Dieu y versa tant de bénédictions qu'il n'y eut ni matelots, ni officiers à s'abstenir des sacrements. Dans la suite, on n'entendit plus guère à bord de jurements, ni de propos déplacés, l'intempérance diminua, et, ce qui est encore plus remarquable, pendant tout le cours de la route, les dimanches et fêtes, les nouveaux missionnaires eurent la consolation de voir approcher des sacrements de dix à vingt personnes ; et, chaque soir, après souper, rares étaient les membres de l'équipage qui ne vinssent assister aux exhortations, et aux lectures spirituelles données par M. Quémener.

Quelques mois après le départ, le vaisseau doubla le Cap de Bonne-Espérance, puis le voyage se poursuivit, toujours fort heureux, jusqu'à Surate. Il fallut alors se séparer, et les missionnaires durent attendre un autre bateau, qui, par le détroit de Malacca, les mena dans la capitale du Siam.

Ici, ils sont bien accueillis par leurs confrères, et la joie qu'on éprouve à les recevoir est d'autant plus vive qu'ils apportent du renfort, à ce moment où la mort de Jérôme Grosse plonge la Mission dans le deuil. Homme de qualité, ce dernier avait été choisi pour commencer la mission du Laos avec le Père Angelo, franciscain. Empêchés d'entrer au Laos, ils restèrent aux confins du Siam ; et Grosse mourut à Sokhothay, à la fin d'Août 1683 (2).

(1) A. M. E., vol. 102.

(2) A. M. E., vol. 9, pp. 239-240, et Launay, *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*.

Les nouveaux arrivés eurent bientôt l'avantage de raviver leur vie spirituelle par les pieux exercices d'une retraite, puis ils reçurent de Mgr Pallu leur destination. La Chine échut comme obédience à Quémener et de Cicé, tandis que Joret fut chargé d'enseigner la théologie au Collège général de Mahapram. « Les deux premiers, note la *Vie Manuscrite*, ne perdirent pas leur temps pour s'instruire dans la langue chinoise, et, quoique M. Quémener fût plus âgé que M. de Cicé, il y faisait cependant un progrès beaucoup plus notable, en sorte qu'en arrivant dans sa mission il se trouvait déjà assez capable pour y travailler ».

A peine arrivé en Chine, Mgr Pallu, sentant le besoin de faire appel à des missionnaires, en avait demandé à Mgr Laneau. Celui-ci enjoignit alors à MM. Pin, Quémener et de Cicé de s'embarquer sur un vaisseau anglais qui allait appareiller, pour se rendre auprès du prélat. Docteur en Sorbonne, Jean Pin remplissait les fonctions de professeur de théologie au Collège général de Mahapram.

Etant sortis de la barre de Siam avec un vent contraire, nos trois missionnaires doublèrent avec bien de la peine la pointe qui sépare ce royaume de celui de Cambodge (1). A cette hauteur, ils échouèrent, vers les deux ou trois heures du matin, sur un rocher perdu, ignoré de toutes les cartes, à 40 lieues de la terre ferme. Le vaisseau ne s'en tira que très malaisément, et « comme par une espèce de miracle, observe le narrateur, qui fut peut-être l'effet d'un vœu que nous fîmes MM. Pin, Quémener et moi, de neuf messes à l'honneur de la Sainte Vierge, Saint Joseph et Saint François Xavier ».

(1) La source de la narration est ici une lettre de M. de Cicé au Supérieur du Séminaire de Paris (A. M. E., vol. 400, pp. 75-82). Le missionnaire présente le voyage en raccourci, laissant à ses deux compagnons le soin de rédiger deux longs journaux de leurs aventures.

Quand plus tard, au port d'Amoï, on visita le vaisseau, on s'aperçut que deux brasses de la fausse quille et plus de six pieds du premier bordage de derrière avaient été emportés. Le navire, cependant, pour tout le reste du voyage, ne fit pas plus d'eau que s'il n'était rien arrivé.

Quelque temps plus tard, entraîné par le vent et les courants, il évita de justesse un banc terrible de récifs dénommé les *Paracels* (1).

Après avoir doublé l'île de Haï-nan, les Anglais renonçant à leur dessein de gagner Formose « firent cap sur Macao, et les missionnaires purent saluer au passage l'île de Sansian, célèbre par la mort de Saint François Xavier, que les Portugais ont voulu honorer en y dressant une pyramide. Deux jours après, on alla mouiller à l'île de *Tempo-Guebrado*, à une portée de mousquet de Macao. Les Anglais tentèrent d'y faire en cachette quelque commerce avec les Portugais qui ne voulurent point entendre ».

Le Père Tissanier, supérieur des Jésuites à Macao, ayant appris qu'il y avait dans le vaisseau trois Pères, envoya voir qui ils étaient, et s'il ne s'agissait pas de Mgr d'Argolis avec deux de ses religieux franciscains. M. Pin et ses compagnons répondirent au Frère messager qu'ils n'étaient que « trois pauvres missionnaires français qui venaient travailler à la Chine, sous la conduite des vicaires apostoliques ». Le Frère donna aux voyageurs des nouvelles de la Chine, et notamment de Mgr Pallu. Il leur apprit que tous les missionnaires de la Compagnie avaient obéi aux directions de la Propagande et fait le serment exigé, à la réserve d'un Père portugais qui n'a voulu rien faire contre les privilèges de sa nation.

Ce Frère devait revenir vers nos voyageurs quel-

(1) Ensemble d'îlots et de récifs qui barrent la mer de Chine sur une longueur de 80 lieues, au large des côtes de l'Annam.

ques jours plus tard, afin d'avoir avec eux une plus large confiance; mais voici que les Anglais mirent à la voile précipitamment, et l'entrevue n'eut pas lieu. Ce ne fut qu'à leur arrivée à Amoï que les missionnaires reçurent la réponse d'une lettre écrite au Père Tissanier.

Aussitôt que le vaisseau fut entré dans ce port (1), le gouverneur d'Amoï y mit des gardes pour empêcher qu'on y fit du trafic. Les mandarins qui avaient le soin du commerce, avisèrent les Anglais qu'il leur fallait écrire à Pékin pour être autorisés à vendre leurs marchandises. Ceux-ci le firent, et ils accompagnèrent leur lettre d'un présent pour l'empereur « de 24 pièces vertes, 200 mousquets et quelques barils de poudre ».

Pékin se trouvant à 400 lieues d'Amoï, et l'usage des courriers étant à peine connu dans l'empire chinois, les missionnaires durent attendre trois mois la réponse de l'Empereur, toujours renfermés dans le navire, d'où ils ne sortaient que rarement pour aller passer quelques heures dans un îlot du voisinage. Une fois, il purent se présenter au gouverneur qui les reçut assez bien. Il s'enquit de leur genre de vie, mais refusa nettement de leur délivrer un passeport pour résider dans la cité. Force leur fut donc de retourner à leur prison flottante et d'attendre avec patience le moment que Dieu avait fixé pour leur délivrance.

Un accident imprévu voit changer la face des choses. Une grande jonque chinoise passant près du vaisseau anglais, pour aller à son mouillage, l'aborda si malencontreusement qu'il s'ouvrit et se mit à faire eau. On fit alors observer aux mandarins qu'il était fort à craindre que les marchandises ne se détériorent. Ceux-ci crurent d'abord à une ruse des Anglais, qui auraient pris ce prétexte pour mettre à terre leurs articles de commerce. Ils visitèrent bien soigneusement le vais-

(1) Le 2 Juin 1684 (A. M. E., vol. 403, p. 42).

seau, firent pomper l'eau, mais voyant qu'il n'y avait rien à faire, ils finirent par se rendre et permirent à tous de mettre pied à terre.

En ville, les missionnaires furent heureux de rencontrer l'excellent chrétien qui, dans l'île Formose, avait réservé le meilleur accueil à Mgr Pallu (1) : il leur donna l'hospitalité dans sa propre maison. C'était au début de Septembre 1684.

Dans les semaines qui suivirent, M. Quémener et ses compagnons eurent la joie de recevoir à trois ou quatre reprises des lettres de Mgr d'Héliopolis, alors à Fogan, dans le Fo-kien. Le prélat les consolait, les exhortait à la patience. « C'était la seule chose, note candidement M. de Cicé, qu'il pouvait faire dans la conjoncture des affaires ».

Désirant pénétrer dans la terre ferme, nos missionnaires, plus d'une fois, sollicitèrent un passeport. Voyant que toutes leurs tentatives demeuraient inutiles, ils formèrent le projet de laisser partir le bateau qui les avait amenés, de pénétrer discrètement l'un après l'autre dans le pays, et de se retirer dans quelque lieu exilé ou nul ne songerait à eux.

Le 24 Décembre, ils sont toujours à Amoï, et ce jour-là M. de Cicé écrit au Supérieur du Séminaire de Paris le récit de leurs aventures. Malgré tous les obstacles, lui et ses compagnons demeurent résolus à entrer en Chine, pour réaliser leur vocation missionnaire.

« Je suis persuadé, écrit-il au début de sa missive, que quand vous saurez les peines et les difficultés que nous avons eues à entrer en Chine, vous direz que nous étions bien appelés et que nous ne pouvions avoir des marques plus sûres que Dieu confirmait le choix qui avait été fait à Siam de nous pour cette mission. C'est le jugement que les personnes d'une vertu et piété consommées comme vous portent des oppositions

(1) Baudiment, *op. cit.*, p. 453 ss.

qui se trouvent d'ordinaire aux choses les plus saintes. Votre exemple et les belles choses que je vous ai entendu dire autrefois au Séminaire sur cette matière n'ont pas peu servi à me faire avoir des sentiments pareils aux vôtres et à me persuader que plus le démon s'efforçait à nous fermer la porte de notre mission, plus nous devons être persévérants à y frapper et ne point cesser qu'elle ne fût ouverte. »

Le 24 Décembre, Louis Quémener écrit également à M. de Brisacier. Cueillons dans sa lettre quelques lignes qui révèlent les pieuses dispositions de son âme, en ce début de sa carrière missionnaire.

« Je vous supplie, Monsieur et très cher Père, de me demander du Ciel les lumières requises pour me bien connaître moi-même, et acquérir un esprit d'anéantissement et d'humiliation devant Dieu, pour ne vouloir que la ferme disposition de sa propre volonté qui me fasse riche ou pauvre en ses faveurs, comme il lui plaira ; considérant qu'un missionnaire ne peut être que malheureux, qui suit plutôt ses propres inclinations que les inclinations de la grâce, et qui ne se contente pas, avec paix et humilité de l'état ordinaire que la Providence lui règle.

« J'espère recevoir de plus en plus les secours de vos prières par le continuel souvenir que votre charité paternelle doit avoir de mes infirmités. Je bénis mille fois le moment que j'eus l'honneur d'être accepté dans cette illustre corps de votre mission et destiné à cet ouvrage auquel, de par mes défauts, je ne puis rien avancer. Je dois continuellement craindre de n'y rien gâter.

« Si quelques-uns de ma nation, bien intentionnés se présentaient pour s'y consacrer, ne les rebutez pas, je vous supplie, Monsieur, dans la vue de mes imperfections. Je ne suis que le rebut et le plus indigne de leur province fertile en braves sujets, et, surtout (sans gasconnade bretonne) le diocèse de Léon. Je ne

me trouve pas assez mort à moi-même pour pouvoir vous écrire sans larmes et ressentiment... »

Après avoir ainsi en termes fort ingénus, exprimé l'état de son âme à son correspondant, M. Quémener gémit de la mort de Mgr Pallu, survenue le 29 Octobre précédent : « Le ciel nous le ravit et nous laisse pauvres orphelins dans ces temps et dans un pays et au milieu de tant d'affaires, accompagnées de fâcheuses circonstances qui ne se peuvent que difficilement croire en France. Ce sont ici, Monsieur, des divines touches dont notre aimable sauveur veut nous éprouver... »

Puis il fait l'éloge des sentiments humbles et délicats du prélat défunt en rappelant quelques détails assez récents.

A l'évêque d'Héliopolis, il écrivait au mois d'Août, de se ménager : « de faire une vie qui dure et de conserver une santé si nécessaire à la naissante mission ». Il se promettait d'être bientôt près de lui, pour lui préparer « une tasse de bouillon et consommés à la mode d'Europe ». Et le prélat lui faisait, le 17 Septembre, une réponse en termes si reconnaissants « qu'il semblait, note M. Quémener, parler à un supérieur et non à un misérable prêtre, tant il craignait d'importuner personne ».

En terminant sa lettre, notre missionnaire exprime le désir que les deux séminaires de Paris et du Siam soient parfaitement unis dans les formes authentiques nécessaires. C'est une question qui le préoccupe, et dont il a souvent entretenu Mgr Laneau, ainsi que l'abbé de Lionne (1).

Le 24 Décembre encore, M. Quémener adresse d'Amoï, à Etienne Pallu, directeur du Séminaire de Paris, une lettre de condoléances, à propos de la mort de son oncle. Voici ce qu'il écrit :

(1) A. M. E., vol. 400, pp. 71-73.

« Monsieur,

« Il serait difficile de savoir qui de nous aurait plus besoin de consolation. Vous avez perdu un très cher oncle, auquel vous avez ensemble donné le dernier adieu, en le quittant au Port-Louis ; et moi, un adieu d'engagement, avec espérance de le rejoindre et vivre sous sa direction. Et après avoir fait, suivant ses ordres, tant de mille lieues, pour jouir du bonheur, et étant rendu à sa porte, je me vois tout à coup, un pauvre orphelin et dans un pays éloigné.

« En vérité, Monsieur, ces touches sont bien pénétrantes, et éprouvent vivement la soumission d'un pauvre prêtre, aux ordres adorables de la Providence, mais, *sive in prosperis, sive in adversis, gratias agamus Domino*.

« Sa fin a été aussi sainte, et extraordinaire que sa vie a été admirable. Il n'est mort que de travail, ni consommé que de zèle pour la gloire divine et le salut des âmes, retournant de confirmer une grande peuplade de chrétiens, où il avait, jour et nuit, travaillé, selon son ordinaire depuis son entrée en Chine. Un débordement de pituite s'étant déchargé sur sa poitrine, lui a fait garder 5 ou 6 jours le lit, pendant lesquels, après s'être muni des sacrements, pour aller, avec soumission et connaissance rendre compte à son souverain de son administration, il a charmé tous ceux qui avaient le bonheur de l'assister. Ce sont les termes de son serviteur et fidèle Acate qui nous est venu rendre cette triste nouvelle : *O mors sanctorum, quam pretiosa est coram Deo et hominibus*.

« Il a fait écrire et a souscrit cette dernière lettre à Mgr d'Argolis, de laquelle vous pouvez juger, ou, pour mieux dire, Rome et toute la chrétienté pourra connaître quels ont toujours été et jusques aux derniers soupirs, les sentiments de cette belle âme (1).

(1) Sur les dernières lettres de Mgr Pallu, voir Baudiment, *François Pallu...*, pp. 448 ss.

Nous nous consolons, dans notre accablement, dans l'espérance de son secours auprès de Dieu, et nous vous confions que cette mission à laquelle il a donné naissance dans ce vaste royaume fleurira sous sa continuelle protection. Supplions unanimement le Saint-Esprit d'inspirer à Rome de nous donner un chef selon le cœur de Dieu *et qui sit sine felle amaritudinis et vicissitudinis obumbratione*. Car, sur tout autre pays du monde, la Chine est celui où il faut avoir le plus de flegme. »

M. Quéméner va maintenant annoncer à son correspondant la soumission de plusieurs Jésuites aux directions romaines, fait qui a grandement consolé Mgr Pallu, et qui est d'importance pour l'avenir de la Mission :

« Nous avons lieu d'espérer beaucoup de la Sainte Société, dont neuf Révérends Pères, et des plus principaux, ont signé et prêté le serment. Ils nous témoignent une grande cordialité. Aussi nous étudions-nous, et sans difficulté, à leur rendre la réciprocque. Et comme vous savez qu'après tout, ces Révérends Pères sont plus naturellement portés vers la soutane que vers le f..., nous en espérons une indicible consolation.

« Etant à la rade de Macao, les derniers de Mai de cette année, nous écrivîmes une lettre commune, à la française et signée de nous trois au Révérend Père Tissanier, qui nous avait fait venir un Frère avec sagutte (1) de génisse grasse et quelques volailles. Nous lui témoignions à cœur ouvert nos humbles respects et le certifions avec sincérité que nous étions tous trois aussi bien que nos autres confrères qui suivaient Mgr d'Héliopolis, enfants des grands saints Ignace et Xavier, et que nous n'entrions dans la Chine qu'avec ces sentiments.

(1) Féculé du sagoutier, palmier des îles océaniques. Elle se présente sous la forme de petits grains d'un blanc roussâtre.

« Comme nous fîmes voile le premier Juin, jour du sacre, nous n'avons reçu la réponse qu'en la célèbre et authentique souscription et celle de ses Révérends Pères qu'il adressa à Monseigneur, réponse aussi amoureuse, aussi tendre et sincère que mon très honoré et aimable Père, Monseigneur Pallu, avec son grand cœur et générosité ordinaire, travaillerait à s'exprimer avec plus d'épanchement ; ce qui marque la candeur de ces saints religieux et hommes apostoliques : *ex fructibus eorum cognovimus eos*.

« Je vous envoie leurs noms. Si le temps nous permet d'écrire aux Révérends Pères Pinet, de Carné et Fontenay, je les prierai de remercier avec nous le Ciel de ces grandes consolations qui ont servi d'ailes à notre saint père et illustre prélat pour voler à l'heureuse éternité, et qui adoucissent l'amertume où son éclipse a jeté les cœurs de ses cinq pauvres enfants. Ce sont les effets de leurs saintes prières qui accomplissent les souhaits et les désirs avec lesquels ils nous ont connus sortir de France.

« Car en effet, que ne doit-on pas espérer pour le salut des âmes chinoises, puisque Jésus et saint Pierre (1) sont d'accord et dans le même parti, et que saint Dominique a, depuis si longtemps attaché son chapelet aux spirituelles clefs. Il ne faut pas douter que saint Augustin et saint François (2) qui ont toujours été si apostoliques ne viennent s'enrôler au plus tôt dans cette illustre congrégation, pour ne donner lieu de tirer leurs maquis ni les appeler *inter absentes*.

« Prières, mortifications, sacrifices et aumônes spirituelles de la France : *hoc opus Dei est et non hominis* » (3).

(1) Il s'agit des Jésuites et du Clergé séculier appelé « Ordre de Saint-Pierre ».

(2) Les Augustins et les Franciscains.

(3) A. M. E., vol. 400, pp. 63-65.

CHAPITRE V

Premier ministère en Chine (1685-1690).

Trois mois avant de mourir, Mgr Pallu avait désigné l'abbé Maigrot comme héritier de sa charge. Dès le 29 Octobre 1684, celui-ci se trouva donc Administrateur des missions de Chine, sous la réserve de l'approbation du Saint-Siège. Comme il y avait des religieux missionnaires à refuser de prêter le serment prescrit par Rome, le nouvel Administrateur se fit un devoir de les signaler à la Propagande, le 6 Décembre suivant. Il en informa également l'évêque d'Argolis, Bernardin, qui se rangea aussitôt du côté des rebelles. Maigrot usa de patience à son endroit, mais en lui notifiant, le 9 Avril 1685, sa nomination d'Administrateur général, il déclara qu'il se montrerait ferme dans l'exécution du décret sur le serment. Maigrot en écrivit de même aux Supérieurs des religieux, et dans une lettre du 6 Novembre 1685, il mit la Propagande au courant de son attitude. Prenant l'offensive, les réfractaires l'accusèrent de jansénisme. A Paris, le 14 Octobre 1686, à l'instigation des directeurs du Séminaire, une lettre de treize docteurs de Sorbonne témoigna en faveur de l'incriminé, et cette pièce ne tarda pas à être adressée à la Propagande, pour servir à la défense du missionnaire. Tenant pour vaines les accusations dirigées contre lui, le Pape Innocent XI le nommait, en date du 5 Février 1687, Vicaire apostolique du Fo-kien (1).

(1) Launay, *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*.

Quéméner, Pin et Cicé avaient tout de même réussi à entrer en Chine, au début de Janvier 1685, et ils avaient gagné les postes qu'avant de mourir, Mgr Pallu leur avait assignés. Tous trois se trouvaient dans le Fo-kien. Quéméner et de Cicé apprenaient la langue mandarine, l'un à Chieu-Leu, auprès d'un dominicain espagnol, l'autre à Chang-Cheu, à l'école d'un dominicain catalan (1). Quant à Pin, il s'était rendu près de Maigrot, sans doute à Moy-ang. Bien que tenant ses pouvoirs de Mgr Pallu, M. Quéméner, par déférence pour l'évêque d'Argolis, sollicita ce dernier de vouloir bien le confirmer dans ses fonctions, lui marquant ainsi sa dépendance.

Le 25 Février, dans une lettre à la Propagande, il entretient la Congrégation de Mgr Pallu et de Bernardin. Pallu, avant sa mort, avait signifié aux missionnaires de Chine, les décrets de la Sacrée Congrégation, auxquels s'étaient soumis quatre Pères Dominicains et neuf Jésuites. Il nourrissait l'espoir que les autres Pères de la Compagnie de Jésus feraient leur soumission, et fondait sa confiance sur les promesses reçues à cet égard de leur Provincial et du Père Verbiest, Provincial de la province Japon-Chine. C'étaient là d'heureux commencements, dont les missionnaires avaient l'obligation à l'évêque tourangeau. Ils se consolaient en quelque façon de la mort de ce prélat, dans l'espérance de voir venir Mgr d'Argolis. Celui-ci leur a adressé une lettre, dont ils envoient copie à la Congrégation. Que si Bernardin suit les traces de Pallu, on verra sans doute, sous peu, tous les ouvriers apostoliques des Ordres religieux qui sont en Chine, entièrement soumis aux décrets du Saint-Siège. Les missionnaires demandent à la Sacrée Congrégation un évêque selon le cœur de Dieu, rempli d'une grande

(1) A. M. E., Lettre de Pin, du 18 Janvier 1685, vol. 400, p. 87.

(2) A. M. E., vol. 406, p. 229.

douceur, cette dernière qualité étant si nécessaire, notamment en Chine, pour que l'on y avance dans la religion (1).

Dans une lettre du 6 Mars, Louis Quéméner fait part aux directeurs du Séminaire de Paris, des faux bruits répandus en Chine contre la Société des Missions Etrangères. Ceux qui y travaillaient, en son nom, au salut des âmes, ne seraient que de simples clergeots français, superbes, pleins de vanité, et qui ne se rendent aux Indes que pour devenir évêques. Comment s'expliquer autrement que ces prêtres, n'ayant pas fait de vœux, et pouvant vivre commodément en France, s'expatrient pour des régions lointaines ? En terminant sa lettre, M. Quéméner déclare que l'on peut assurer Rome qu'au lieu de tous les procès qu'on lui expédie, elle aurait reçu les serments de tous les missionnaires, si Mgr d'Argolis n'était point entré en Chine (2).

Quelques semaines plus tard, le 19 Avril, Quéméner dit aux mêmes directeurs son embarras et celui de son confrère Pin, pour admettre à la confession les Dominicains avec qui ils demeurent : ceux-ci, en effet, n'ont point fait le serment, s'en croyant totalement dispensés par l'évêque d'Argolis. La seconde partie de la missive est consacrée à l'histoire d'une mandarine chinoise qui s'estime un second Confucius (3).

En Septembre, Quéméner et Pin se trouvent à l'île d'Amoï, et ils ont l'honneur d'être introduits près du gouverneur de la province de Fo-kien, par un mandarin chinois du nom de Bouda. Ce brave homme, ami jadis des Pères de Cochinchine, était bien instruit de

(1) A. M. E., vol. 406, p. 223. Dans une lettre de fin Décembre 1684, de Cicé demandait, lui aussi, comme évêque un homme de douceur et de patience, car, ajoutait-il : « en vérité, il faut plus de flegme en ce royaume que de *chaleur* ». (A. M. E., vol. 400, p. 82.)

(2) A. M. E., vol. 406, p. 231.

(3) *Ibid.*

la religion chrétienne, et on le signale comme ayant beaucoup de qualités et pouvant rendre de grands services. « Le gouverneur, écrit M. Pin, nous reçut admirablement bien, nous fit offre de service, et nous dit que nous pouvions faire une église à Emoy (1), ou à une autre ville voisine de son gouvernement. Il nous donna de suite un dîner magnifique, où il ne se trouva pas lui-même, mais y envoya le sieur Bouda, qui était son beau-frère, pour nous tenir compagnie. Il nous demanda plusieurs choses touchant notre nation et M. Quémener, qui est un homme de marine, satisfait sa curiosité en lui parlant des vaisseaux du Roi de France. Il nous dit que si les marchands français voulaient venir à Emoy, ils seraient tous bien reçus. Nous donnâmes avis de cela à Surate » (2).

A la vérité, Louis Quémener était « un homme de marine ». N'avait-il pas vu le jour au Conquet, face à la grande mer ? Ne s'était-il pas exercé au ministère des âmes, à Brest, la grande cité maritime ? Que devenaient tous ces souvenirs, que devenait donc le pays natal dans la pensée et le cœur du missionnaire, exilé à des milliers de lieues, là-bas en Extrême-Orient ? Sa correspondance, formée de lettres d'affaires relatives aux missions, ne le ne laisse pas soupçonner. Quel dommage que ses missives, adressées à des parents ou à des amis ne nous soient pas conservées ! Nous en possédons une seule, d'autant plus précieuse qu'au naufrage elle survit, unique. Elle a pour destinataires deux religieuses Ursulines de Saint-Pol de Léon, les dames de Mollien (3). M. Quémener les

(1) Amoi.

(2) A. M. E., vol. 404, p. 38. — En Juin 1686, Maigrot, introduit par Bouda, près du gouverneur, sera encore mieux reçu que nos deux missionnaires.

(3) Madeleine-Constance de Mollien entra au Noviciat le 20 Juillet 1656. Elle prit l'habit le 21 Octobre suivant, et fit profession le 11 Août 1658. Elle mourut le 8 Janvier 1706. (Archives des Ursulines de Saint-Pol de Léon.)

connaissait fort bien si nous en jugeons par le ton enjoué de sa lettre. Le lecteur nous saura gré de la reproduire intégralement.

« Mesdames,

« Votre lettre, ou plutôt vos lettres du 22 Février 1685 sont arrivées en la Chine le 24 Août 1686, et m'ont été remises, dans la province où j'ai mission, sur la fin de Novembre de la même année.

« Je vous suis bien obligé de l'honneur de votre souvenir, et fort peu redevable de l'injustice que vous me faites, me voulant persuader que je vous ai reléguées aux oubliettes. Corrigez, je vous prie, votre style, et croyez, Mesdames, que les climats divers des pays que j'ai passés ne m'ont pas encore troublé le sens commun, jusques au point de condamner à ces sortes de supplices des âmes si innocentes, et que j'honore plus qu'elles ne veulent croire.

« Je crains fort que vous n'ayez pas assez de foi pour vous laisser persuader que vous avez fait le voyage de la France jusques aux Indes, qui n'étaient qu'à mi-chemin, et voyant que votre générosité ne se fatiguait pas, on vous a fait passer outre, et jusque dans les confins de l'Asie Orientale, et si loin que, selon le tour du globe, on ne vous pouvait mener davantage, sans vous approcher de votre cher couvent. On vous fait voir tous les jours le grand royaume de la Chine, qui est tout autre pays que celui que les Français qui ont l'ambassadeur de votre monarque, n'ont vu à Siam.

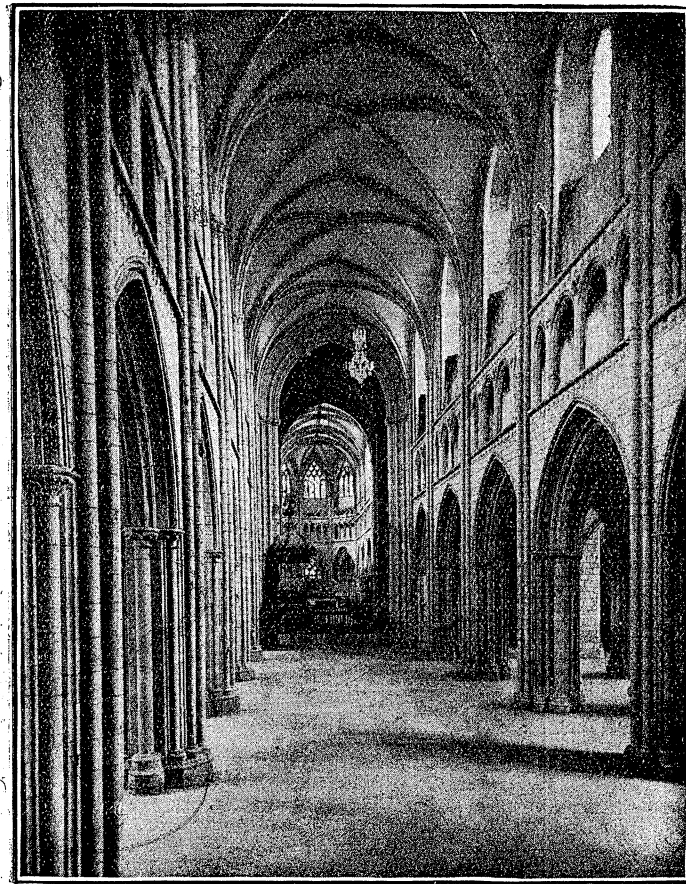
« Vous vous chauffez à plaisir au feu et flammes des idoles que les néophytes brûlent avec imprécation, pour se disposer au baptême ; vous assistez continuellement à toutes ces saintes cérémonies, aux chants et mélodies des prières qu'ils entonnent de tout cœur, après la messe, à leur fréquentation des sacrements ; vous admirez sans cesse l'innocence et la ferveur de

ces nouvelles converties de votre sexe, et, charmées de la candeur de leurs âmes, de la sainteté et modestie de leur train, vous ne laissez pas de rougir quelquefois en vous-mêmes.

« Et après cela, plaignez-vous encore, mes bonnes dames. Je puis assurer votre communauté, sans la scandaliser, qu'il ne s'y trouvera pas deux religieuses plus coureuses que mes dames de Mollien, mais il faut faire supplice à la vérité et certifier toutes les supérieures à qui il appartiendra, qu'elles se sont comportées avec tant de probité, qu'il semble ne plus leur rien manquer qu'un grain de foi pour se tout persuader, et un autre d'espérance pour attendre par autre occasion plus amplement de mes nouvelles, ayant bien des choses à leur recommander, et d'assurer surtout Monsieur et Madame de Mollien, Monsieur du Vieux-Chartel, MM. les frères, Madame du Vieux-Chartel de Loumaria et toute l'illustre famille que je ne suis pas moins leur très humble, étant Chinois Tartare, que je ne l'ai été aux Chupet ? étant le pauvre prêtre de Léon, et assurez-les qu'ils ne laissent pas de courir suivant l'exemple du cloître. Baste à leur chapitre (1) et tournons aux calomnies dont vos lettres sont farcies.

« Non, mesdames, je ne suis pas de cette fameuse province des goûts à deux paroles, je ne me dédis jamais ; et c'est assez que vous sachiez que j'ai vu le premier jour au Conquet, et, par conséquent, que je suis bas et très bas-breton, pour avouer que vous avez tort et que le contrat mutuel, si solennellement passé entre nous, est encore dans son entier, à moins que, par une légèreté ordinaire à votre sexe, vous ne l'ayez altéré. Comme je ne puis me le persuader, je veux, par charité, vous pardonner les termes injurieux, et émancipés de vos lettres, et, modérant les mouve-

(1) *Baste* ; Cf. l'italien *basta* : assez sur ce point.



L'INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-POL-DE-LÉON

ments légitimes de mon... je vous qualifierai des clauses essentielles du contrat.

« Prenons courage, mes dames, et très chères sœurs. Qu'il est charmant ! le Seigneur et Maître, au service duquel nous nous sommes consacrés. Vue son adorable bonté ! pourrions-nous jamais exprimer quel est le bonheur d'une âme qui cherche à mourir à tout et à elle-même, pour ne vivre qu'à lui et à son saint service. Ensuite, mes chères sœurs, notre propre expérience nous fait avoir pitié des personnes du monde, qui sont véritablement infortunées, pour ne se pouvoir résoudre à goûter tant soit peu les douceurs d'une bonté si paternelle. Hélas ! mes chères sœurs ! ayez pitié de votre pauvre frère, je parle en perroquet : puisque la vue des fautes de ma vie, et les continuelles infidélités et imperfections mettent incessamment obstacle à l'union que ma pauvre âme voudrait avoir, et dans l'oraison et dans tous les autres exercices, à son cher époux et maître.

« J'espère, mes chères sœurs, beaucoup de vos prières, je l'expérimente dans les occasions ; continuez, je vous supplie ; puisque les conditions du contrat sont telles, vous pouvez espérer son exécution.

« J'ai encore des lettres de mes dames de Lesneven (1), de Landerneau (2), de mes dames la Supérieure et de Guillimadec, de mes chères sœurs de Ploudaniel, que Notre Seigneur m'avait données et gardées, à leur première communion, et quelques autres de Landerneau à qui j'avais autrefois donné l'habit. Toutes me font l'honneur de désirer de mes nouvelles. Je doute fort de ne leur pouvoir rendre ce devoir, pour cette année. En tout cas, mes très chères sœurs, suppléez pour votre pauvre frère, et écrivez-leur, que vous leur demandez amnistie, et qu'étant

(1) Du monastère des Ursulines, fondé en 1678.

(2) Du couvent des Ursulines, fondé en 1650.

éloigné des mers, après avoir reçu mes lettres, j'ai à peine, le temps de faire réponse sur les affaires essentielles de la mission.

« Comme mes pauvres filles de Ploudaniel n'étaient pas encore professes quand je suis sorti de France, et que je n'ai pu leur donner, comme j'avais dessein, mes derniers avis ; quoi qu'elles ne manquent d'instructions, étant dans de si saints lieux et sous la discipline des prudentes supérieures ; j'avais cependant, durant la prison que nous a coûtée l'entrée du Royaume (1) fait quelques mémoires pour leur rendre. Elles les recevront quand il plaira à Dieu. Je crois que sa sainte volonté ne le désire pas cette année, n'ayant le temps d'y mettre quatre lignes qui manquent. Je vous recommande toutes ces chères brebis comme vos propres sœurs. Ecrivez-leur de se pourvoir du gros grain d'espérance, comme vous-mêmes.

« Adieu, mes chères sœurs ; l'heureuse éternité est à vendre. Tâchons, par émulation, de mettre le plus que nous pourrions dans la société ratifiée par notre contrat, afin que nous en puissions être les acquéreurs, et nous unir, pour y adorer, à jamais, le souverain objet de nos désirs.

« Vous saurez de M. le Recteur de Ploudaniel de mes nouvelles, et quelque chose que je lui ai mandé de nos missions ; je lui ai recommandé.

« Continuez, jusques à *Amen*, à dire votre *Pater* pour votre pauvre frère, qui est, avec profond respect, mes dames, votre très humble serviteur.

« LOUIS QUÉMENER, *prêtre*.

« De Xao-Cheu de Chine, ce premier Janvier 1687. »

(1) On se souvient que M. Quémener resta sept mois à Amoi, avant de pouvoir entrer au continent chinois.

En manière de *post-scriptum*, nous lisons ce qui suit :

« *Mes étrennes, s'il vous plaît.*

« Vous vous souviendrez de ce que vous dira M. Le Pape (1) sur les *Agnus*. Il faut ouvrir votre gousset pour enrichir votre pauvre frère et ses confrères, et contribuer à la *Commission des Chinois et Chinoises*. Et tâchez une bonne fois qu'on ne voie pas que vous soyez des servantes missionnaires apostoliques. Il faut tendre la main à l'œuvre. Si j'ai le temps, je vous écrirai par Siam » (2).

Xao-Cheu, où est à ce moment Louis Quémener, se trouve au Nord de la province de Kouang-ton, « à plus de 150 lieues de la rivière de Canton », c'est-à-dire à environ 200 kilomètres. C'est un marché très fréquenté, un entrepôt des marchandises que le Kouang-ton expédie, à travers le Kouang-si, pour le Nord de la Chine (3).

Le 5 Janvier 1687, M. Quémener écrit à un évêque français, peut-être à l'évêque de Saint-Pol de Léon, Pierre-Neboux de la Brosse, pour lui donner des nouvelles de la Mission. Il lui mande qu'il vient de faire le long voyage de Canton (4) et voici qu'il implore le secours de sa prière, et lui demande, en termes touchants, des ouvriers pour la moisson du Père de famille : « Continuez, Monseigneur, je vous en supplie, de me recommander à notre adorable souverain et maître. Ma propre expérience me fait connaître, dans toutes les occasions, combien je suis heureux d'avoir en Votre Grandeur, un père si tendre et avocat

(1) Recteur de Ploudaniel.

(2) A. M. E., vol. 400, pp. 108-110.

(3) Launay, *Atlas des Missions de la Société des Missions Etrangères*.

(4) A. M. E., vol. 400, p. 438.

charitable. Si Votre Grandeur savait de quelles consolations est rempli le cœur de votre pauvre fils, qui a force de travailler, plein de joie ; et, souvent à genoux, il prie, il crie et demande du secours... Oui Monseigneur, j'ose vous le dire, combien de fois par semaine, me voici, de temps en temps, obligé à vous étendre les bras, mon cher père et honoré prélat, pour prier Votre Grandeur de donner sa bénédiction à une douzaine de bons sujets, pour venir amplifier votre diocèse, dans ces terres étrangères, et augmenter le nombre de vos ouailles. Ha ! Monseigneur, qu'il est charmant d'aller dans les voies où Dieu veut qu'on marche et que sa miséricorde est d'autant plus aimable qu'on se confie uniquement à sa sainte conduite ! » (1).

A la date du 11 Janvier, M. Quémener annonce au Supérieur du Séminaire de Paris qu'il a baptisé dix personnes, trois semaines plus tôt et, usant d'une comparaison prise aux choses de la mer, il ajoute : « Les missionnaires *facti sunt piscatores hominum*, et il leur arrive comme aux poissonniers qui, tantôt, font un grand coup de filet, tantôt moins, selon les occurrentes dispositions de la marée. » Il s'occupe, à ce moment, des travaux de son église, et estime que 300 taëls (2) ne seront pas de trop pour les mener à bien. L'installation du *kétin*, ou salle de réception, demandera 100 taëls.

Et, dans cette lettre du 11 Janvier, éclate l'humilité du pauvre missionnaire et le sentiment qu'il a de sa faiblesse : « Vous me faites la grâce de me croire bon homme, vu que je suis, par ailleurs, rempli de malice et de mille autres défauts, et vous ne le savez pas ! Je vous dis que, pour me bien connaître avec mes imperfections, il faut un temps considérable, tant je suis cauteleux et hypocrite. Je vous supplie de me

(1) A. M. E., vol. 400, pp. 111-113.

(2) Le taël vaut une once de fin argent.

demander au Seigneur le véritable esprit du missionnaire apostolique » (1).

Le 5 Février, M. Pin était nommé vicaire apostolique du Tche-kiang et du Kiang-si, sans caractère épiscopal.

M. de Cicé qui, en 1686, résidait à Xao-Cheu, fit, deux ans plus tard, une expédition, avec M. du Carpon, à Kuey-hin, métropole de la province du Kouang-si. Les deux missionnaires avaient obtenu une lettre de recommandation du mandarin, gouverneur du Kouang-ton et du Kouang-si. A peine venaient-ils de quitter Canton, que le Père Philippin, par l'entremise de Jean Cortez, chrétien de ses amis, fit savoir au gouverneur, qu'il n'était pas à propos, pour plusieurs motifs, que ces Messieurs s'installent à Kuey-hin. Là-dessus celui-ci écrivit au gouverneur de la ville de ne point faire de cas des missionnaires. Force fut donc à de Cicé et du Carpon de rentrer à Xao-Cheu. Ils y arrivèrent le 27 Février 1689. Louis Quéméner fit aussitôt part de l'incident à M. Maigrot, et il s'en entre tint, à l'occasion avec les Pères Philippin, Turcotti, et le Père Augustin de Saint-Pascal, commissaire des Franciscains (2).

En Juin 1689, Quéméner est atteint d'un mal dangereux (3). Le 20 Juillet, de Cicé écrit, de Nuan-Trung, qu'il a reçu de lui un paquet de lettres, et que sa santé s'altère de plus en plus. C'est « un flux de sang, une corrosion d'intestin et un abcès ». De Cicé et les missionnaires de Nuang-Trung sont d'avis que le malade change d'air et qu'il soit envoyé dans un endroit où il puisse trouver soulagement à son mal. Ils se proposent de le faire accompagner par Domingo, un de leurs serviteurs (4).

(1) A. M. E., vol. 427, pp. 135-149.

(2) *Ibid.*, vol. 400, p. 438.

(3) *Ibid.*, vol. 400, p. 316.

(4) *Ibid.*, vol. 401, p. 155.

A la Toussaint, l'abcès dégénéra en fistule, si bien que l'on jugea bon d'envoyer en Europe M. Quéméner, vu « que les Chinois ne connaissent pas l'usage du ciseau ». Le malade n'étant pas très affaibli, l'air natal ne pourra que lui faire du bien (1).

Au dire de Launay, au cours de son premier ministère en Chine, M. Quéméner géra la procure de Canton, tout en exerçant de temps à autre le ministère apostolique dans les provinces de Kouang-ton, Fo-kien et Tche-kiang (2).

Le 8 Décembre 1689, à la veille de quitter sa procure pour la France, Louis Quéméner déclare, par document authentique, que les maisons des missionnaires, à Canton et à Xao-Cheu appartiennent aux directeurs du Séminaire de Paris, bien que celle de Xao-Cheu soit inscrite sous son nom personnel. Il ajoute qu'il a donné 13 taëls à quelques chrétiens, pour lui avoir prêté assistance dans ses nécessités. Cet argent a été rendu, en présence de MM. Maigrot et de Cicé, de passage à Xao-Cheu. Puis la pièce officielle se termine sur cette formule profondément loyale :

« Je proteste de plus ne devoir aucune somme grande ni petite à personne, ni avoir aliéné, ni engagé rien, en façon quelconque, au préjudice de la mission.

« En foi de quoi je signe à Xao-Cheu, ce 8 Décembre 1689.

QUÉMÉNER » (3).

Le 15 Janvier 1690, notre missionnaire est à Canton et Jean Gravé (4) écrit de cette ville : « Nous sommes ici, quatre prêtres bretons dans la même maison, dont

(1) A. M. E., vol. 400, p. 316.

(2) *Mémorial...*

(3) A. M. E., vol. 402, pp. 477-478.

(4) Né au diocèse de Rennes, vers 1651, parti en mission le 1^{er} Mars 1683.

un, M. Quéméner, doit partir dans peu pour aller à Rome. Il ira d'ici en Perse, et, de là, par terre » (1).

Si Quéméner partait pour l'Europe, c'était sans doute pour respirer un air plus salubre et refaire sa santé ; mais s'il se rendait à Rome, c'était comme délégué des vicaires apostoliques français de Chine. Le bruit venait en effet de se répandre, en Orient, que le Pape Alexandre VIII avait le dessein de confier au Portugal le protectorat des Missions de Chine, et, pour exposer leurs sentiments, Maigrot et Pin se hâtèrent de diriger Quéméner sur la capitale du monde chrétien. Mgr Maigrot avait aussi à défendre devant le Saint-Siège, son innocence, flétrie à Rome par l'évêque d'Argolis, et quelques autres franciscains, ses compagnons italiens, qui l'accusaient d'être suspect, dans la foi, sur certaines propositions qu'on lui attribuait (2).

Quéméner dut quitter la Chine vers la fin de Janvier 1690. Le 29 Janvier, en effet, il est nommé notaire apostolique par Mgr Maigrot, et le 3 Février, il fait part à M. de Brisacier, des difficultés qu'il a eues pour s'embarquer (3). Ces ennuis nous sont connus par une longue lettre de M. de Cicé qui les narre dans le détail. Si la douane s'obstinait à refuser le passeport aux voyageurs, c'était à l'instigation de deux domestiques des Pères Jésuites, qui voulaient faire passer Quéméner pour un vulgaire marchand. Malgré les calomnies et le scandale, dont de Cicé demande réparation, le passeport fut enfin délivré, sur la bienveillante intervention du capitaine de quartier (4). Quéméner dut, cependant, à son grand regret, détruire plusieurs documents originaux.

(1) A. M. E., vol. 400, p. 6.

(2) *Ibid.*, vol. 658, pp. 13-14.

(3) *Ibid.*, vol. 274.

(4) *Ibid.*, vol. 400, pp. 316-329.

C'est un vaisseau anglais qui l'emporta vers les Indes. En rade de Macao, il reçut à bord la visite des cinq principaux bourgeois de la cité, maire et échevins, accompagnés de leurs femmes. Ces dames eurent la délicatesse de lui offrir des provisions pour la traversée (1). Au mois de Mai, notre voyageur est en rade de Malacca, d'où il écrit plusieurs lettres. L'une s'en va à Mgr Maigrot, qui le 8 Janvier 1691, mandera au Séminaire de Paris : « Nous avons eu des nouvelles de M. Quéméner, de Malacca. Il n'était pas arrivé à Madras, quand les vaisseaux en sont partis pour la Chine. Deux vaisseaux français bien chargés ont été pris au Cap (de Bonne-Espérance) par les Hollandais, où ils étaient allés, sans savoir qu'il y eût guerre (2). Une autre missive a pour destinataire M. Martineau, provicaire de Siam (3). C'est à Pondichéry que Quéméner recevra, de Juthia, la réponse, datée du 9 Octobre. Le provicaire lui apprendra le détail de la captivité de 20 mois subie par les missionnaires et les écoliers de Siam à la suite de l'expédition des Français de Desfarges contre les Siamois (4).

Au début d'Août 1690, Louis Quéméner écrit à Mgr Laneau qu'il va à Rome, de la part des Vicaires apostoliques et des missionnaires de Chine, pour dissiper les calomnies entassées contre eux. L'évêque de Mételopolis, non content de lui confirmer cette délégation, lui adresse, pour la Propagande, un rapport ayant comme objet d'exposer l'état de sa mission et de la défendre contre des attaques éventuelles (5).

(1) A. M. E., vol. 233, p. 404.

(2) A. M. E., vol. 401, p. 383. Il s'agit de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, commencée en 1688, entre Louis XIV et plusieurs nations d'Europe.

(3) Né à Angers le 8 Décembre 1654, prêtre en 1678, parti pour le Siam, le 22 Décembre de la même année.

(4) A. M. E., vol. 863, p. 69.

(5) *Ibid.*, vol. 854, p. 161.

A partir de Pondichéry, où il devait se trouver vers la fin de 1690, nous perdons les traces de notre voyageur. Après avoir abordé à Surate, il gagna la Perse par mer, puis traversa ce pays pour aboutir à Alexandrette. De là un vaisseau le conduisit à Marseille. Si l'on en juge par la durée du premier voyage missionnaire de Mgr Pallu (1), Quémener dut arriver en France, vers la fin de 1691.

Des lettres, qui devaient le rejoindre en France ou à Rome, lui furent adressées par Basset (2), Le Blanc (3), Maigrot et de Cicé.

Le 21 Décembre 1690, une longue lettre de Basset expose à Quémener l'état de la mission, et rapporte ce qui, à cet égard, se fait et se dit en Chine. Le 29 Janvier 1691, le même rend compte à son ami des commissions qu'il lui a laissées en se séparant de lui (4). Le 15 Novembre 1691, c'est Mgr Maigrot qui assure Quémener que ce qui a donné lieu à des calomnies à son propre sujet, c'est qu'il a été mal compris par des auditeurs ignorants. Le 14 Décembre 1691 (5), il lui donne familièrement plusieurs avis sur les affaires qu'il doit traiter à Rome, à propos du droit de patronage du Portugal, et de la juridiction qui s'exerce en Chine. De Cicé, à son tour, écrit à Quémener le 21 Novembre 1691, une lettre importante où il signale un libelle diffamatoire imprimé à Manille contre le clergé et les missionnaires français (6).

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 99-137.

(2) Jean Basset, né à Lyon, vers 1662. Entré aux Missions Etrangères en 1684. Parti de Brest pour le Siam le 3 Mars 1685. Ordonné prêtre à Juthia en Août 1686.

(3) Né à Beaume (Côte-d'Or), le 12 Novembre 1644. Après un court séjour au Séminaire des Missions Etrangères, il quitte Paris le 22 Décembre 1678, réside dans le Siam, et accompagne Mgr Pallu en Chine en 1683.

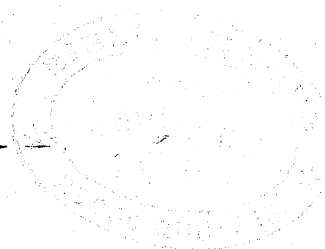
(4) A. M. E., vol. 274.

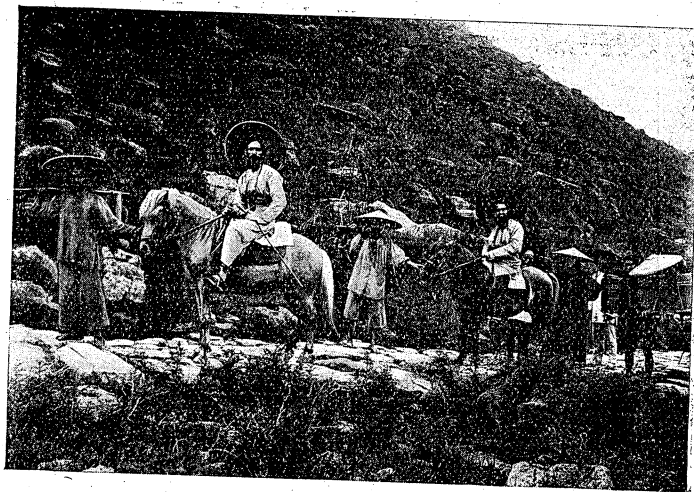
(5) *Ibid.*, vol. 406, p. 264.

(6) *Ibid.*, vol. 406, p. 283.

L'ouvrier évangélique qui était rentré en France, pour s'en aller à Rome, plaider la cause des Vicaires apostoliques de Chine, était à la hauteur de sa mission: *the rihgt man*... En Chine, pendant cinq ans de ministère, il s'était fait apprécier de tous. Alors que le conflit entre les Jésuites et les missionnaires apostoliques s'accroissait de jour en jour, et que les esprits semblaient s'aigrir de part et d'autre, M. Quémener, par un tempérament très heureux, vivait avec tous sans jamais rompre avec personne. Il s'informait sans prévention des arguments présentés par les deux parties, et tout en voyant de quel côté était la justice, il respectait la bonne foi de ses adversaires (1). Ces qualités, nous les retrouverons chez le procureur à Rome des Missions Etrangères.

(1) *Vie Manuscrite*, A. M. E., vol. 112.





MISSIONNAIRES DE CHINE DANS LA MONTAGNE

CHAPITRE VI

Le Procureur des Missions Étrangères à Rome.

Le voyage à Rome de Louis Quéméner se trouva retardé de quelques mois. Quelle en fut la raison ? *Les Annales du Tonkin pour l'année 1693* attribuent nettement ce délai à l'influence des Jésuites qui se seraient opposés de toutes leurs forces au départ de cet agent (1).

Embarqué à Marseille, le jour de l'Ascension, vers le 20 Mai 1692, Quéméner ne put atteindre Gênes qu'au jour de la Pentecôte, des vents contraires ayant retardé la marche du bateau. Il ne tarda pas à reprendre la mer, et arriva à Rome une dizaine de jours plus tard, vers le 10 Juin (2).

(1) A. M. E., vol. 658, pp. 13-14.

(2) *Ibid.*, vol. 233.

Le voici dans la Ville Eternelle en qualité de procureur général des Missions Étrangères. D'autres l'avaient précédé dans ce poste, fondé en 1561 par Mgr Pallu, pour répondre au désir de la Propagande (1). Leurs noms sont connus : Lesley (1661-1672), Jacques de Bourges (1664-1665), Mgr François Pallu et Gazil (1668-1669), Sevin (1672-1673), Etienne Pallu (1672-1673), des Fontaines (1680-1681), Sevin (1681-1683), de Bru, Etienne Pallu (1684), Fermanel (1686), de Cabannes (1687).

Au nombre des papiers qu'avaient emportés le nouveau procureur comptait un document d'importance, véritable directoire, inspiré par une sage diplomatie. Il a pour titre :

AVIS IMPORTANTS A OBSERVER DANS LA POURSUITE DES AFFAIRES DE ROME, AVEC UNE LISTE DE PERSONNES QU'IL EST A PROPOS DE VOIR (2).

Voici d'abord la première partie de cette pièce, qui concerne les avis.

Ces sortes d'affaires demandent beaucoup d'application, de vigueur et de patience.

Il faut d'abord et avant toutes choses prendre une idée nette et distincte des affaires présentes, et même des passées, par une lecture sérieuse et attentive de toutes les pièces et écritures.

Il faut faire son possible, mais adroitement, pour avoir communication des extraits des écritures, avant qu'ils soient portés à Mgr le Secrétaire et envoyés aux cardinaux, parce qu'on estropie bien des affaires par les extraits qu'on en fait, et plusieurs se perdent par cette voie. Si on savait le style de la Congrégation, et

(1) Baudiment, *François Pallu*..., p. 95.

(2) Ce document est antérieur, de quelques années, à la mission de Quéméner à Rome. La mort de Mgr Pallu vient d'être connue. Il s'agit donc de la fin de 1685 ou de l'année 1686.

qu'on put les faire soi-même, ce serait le meilleur, lorsque particulièrement ce sont des affaires importantes. On pourrait les donner au petit Secrétaire, en lui disant qu'on a cru le soulager en faisant cela, et si on s'aperçoit qu'il ne s'en serve pas, on pourra soi-même en donner des copies aux cardinaux commissaires quelque temps avant qu'on doive tenir congrégation sur les affaires dont on leur présente les extraits.

Il ne faut pas produire tout d'un coup toutes les affaires, quand il y en a beaucoup, qu'elles sont embarrassantes, et qu'elles ont quantité de pièces, mais les unes après les autres, se contentant d'en exposer en une seule fois autant qu'il en faut pour une assemblée, parce qu'en faisant autrement, on se met en danger de rebuter les cardinaux.

Quand quelque affaire est bonne en soi, et que, d'ailleurs, elle est accompagnée de circonstances qui peuvent lui nuire, et en rendre la résolution douteuse, il est expédient de la partager, se contentant d'exposer la première fois ce qui regarde le fond, et qui ne souffrira pas de difficulté, réservant à une autre fois à demander l'accessoire qui est douteux, et lorsqu'on n'en use pas de cette manière, on court risque de ne rien obtenir, l'accessoire ruinant le principal.

Quand il y a quelques questions compliquées dans une affaire que l'on propose, il ne faut pas se contenter de demander le sentiment de la Congrégation, ou quelque règlement, mais il est bon de la partager, et, après l'avoir proposée, de faire ensuite autant de demandes qu'il y a de questions.

Quand une affaire que l'on juge nécessaire a été refusée une fois, ou pour n'avoir pas été bien conçue, ou pour quelqu'autre regard, il ne faut ni se rebuter, ni faire instance pour lors, mais il est à propos de laisser couler quelques mois, en suite de quoi on la propose de nouveau, lui donnant un autre air, si l'on

peut, et la revêtant de quelques circonstances qui la fassent paraître comme une affaire nouvelle, prenant même son temps de l'absence de quelqu'un, que l'on sait n'être pas favorable.

Quand il y a quelque affaire fâcheuse, de laquelle on espère peu de satisfaction, et qu'on ne peut néanmoins dissimuler, il est important qu'elle aille à la queue des autres, de crainte qu'étant proposée au premier plan, elle ne vint à donner quelque impression capable de nuire aux autres affaires.

Aussitôt que l'on est arrivé à Rome, il faut tâcher de voir ceux qui y font nos affaires, pour recevoir d'eux la lumière, et régler la conduite, qu'on doit tenir, tant avec les Italiens qu'à l'égard des Français, et spécialement avec MM. les Cardinaux, et de M. l'Ambassadeur, auprès duquel il sera bon de se procurer de fortes recommandations, avant de partir de Paris, et qu'il semble plus à propos d'envoyer devant soi que d'en être porteur.

Pour bien faire réussir son affaire, il ne faut point trop témoigner de zèle, et de ferveur à vouloir les tourner sur un certain pied. Quoiqu'il ne faille, dans le fond, désirer autre chose que ce qui sera ordonné, il faut cependant avoir de la fermeté pour représenter « *opportune, importune* » ce qu'on croit de justice (1).

Il faut bien prendre garde de ne pas donner trop de réputation à nos affaires, y faisant intéresser trop

(1) De cette efficace importunité, on cite l'exemple suivant. A Rome, en 1657, Pallu et Lambert de la Motte ne pouvaient obtenir audience de Mgr Albérici, secrétaire de la Propagande. Lambert entreprit de lui faire un siège en règle. Il se trouvait constamment sur son chemin, et le saluait avec un respect affecté. Quelque peu agacé, Albérici lui dit un jour : « Monsieur, que faut-il faire pour me délivrer de vos importunités ? — Me donner une seule audience, Monseigneur ; ensuite, vous ne me reverrez plus. — J'en suis content, répliqua le prélat ; demain matin, à huit heures, venez chez moi. » Le lendemain, l'audience eut lieu, elle dura onze heures, et le secrétaire de la Propagande fut gagné à la cause des évêques missionnaires (Baudiment, François Pallu... pp. 48-49).

de personnes particulièrement de qualité, faire toujours de son côté ce que l'on peut, bien prier surtout et recommander à Dieu le succès des affaires.

Il est très important d'être bien avec Mgr le Secrétaire.

Il ne semble pas à propos de parler des affaires qui concernent nos missions en pleine Congrégation, sinon en général, à moins qu'on n'eût quelque raison particulière d'en user autrement.

Visiter avec soin nos Cardinaux Commissaires.

Faire au moins deux copies de toutes les lettres et autres écritures, l'une pour laisser dans notre secrétariat à Paris, l'autre pour l'agent qui doit la remettre dans notre secrétariat à Rome, lorsqu'il en revient.

Cet agent extraordinaire ne doit pas quitter Rome que de concert avec nos Messieurs de Paris, afin qu'ils puissent pourvoir en sa place d'un agent ordinaire, en cas qu'il n'y eût pas.

Demander à M. Pallu communication de l'écriture que M. d'Héliopolis a faite en réponse à celle que présentait l'ambassadeur de Portugal, pour la justification des droits de son Prince dans les Indes Orientales. Il faudra aussi voir la réplique qu'il a faite à une longue écriture présentée par le Père Procureur Général des Jésuites, par laquelle il répondit aux cinq articles sous lesquels on avait prétendu renfermer tout ce que les vicaires apostoliques avaient produit contre eux, comme, aussi la réponse de M. d'Héliopolis à l'écriture que le Père Général avait produite, contenant deux longs discours qu'il avait faits en pleine Congrégation. Il sera aussi très utile de lire les deux discours du Père Général et la réponse du Procureur.

Faire relier très proprement une douzaine de nos petites constitutions pour donner à chaque Cardinal Commissaire, leur témoignant que M. d'Héliopolis n'a pas voulu y faire imprimer le Grand Décret contre les Jésuites, au cause qu'il est fait mention des quatre

Jésuites qu'on révoque du Tonquin, et, que pour ce sujet, il s'est contenté du Décret Général.

Une deuxième partie du document relatif aux affaires romaines dresse la liste des personnes avec lesquelles on a à traiter à Rome.

1. N. S. P. le Pape, avec lequel il faut agir et parler avec une très grande sincérité, sans lui rien dissimuler, lui témoigner la reconnaissance que nous avons de ce qu'il a fait, et que la continuation de sa fermeté est absolument nécessaire. Il n'est pas nécessaire ni de le voir, ni de lui rendre salut auparavant de voir les Cardinaux.

On pourra, pour le voir, employer M..., qui est un bon homme qui veut le bien, de grande érudition, des bons amis de M. d'Héliopolis, son plus grand appui. Il faut lui parler avec confiance ; en sa place, M. le comte de Cassoni, son neveu, qui tient sa place de fois à autre.

2. M. le Cardinal Cybo et Mgr le Secrétaire. Ce sont les canaux pour parler à Sa Sainteté. M. Sevin n'est pas d'avis qu'on se serve de ce canal. Il est du parti, et vient rarement à la Sacrée Congrégation. M. l'abbé Pervien, camérier secret du Pape, y pourrait servir, auquel il ne faut pas trop s'arrêter ; M. Sevin ne l'a point vu.

3. Témoigner à tous les Cardinaux grand respect, grande reconnaissance, demander leur protection, protestant qu'on ne veut qu'obéir, ce qu'il faudra faire particulièrement aux cardinaux commissaires.

Ceux qui avaient été donnés à M. d'Héliopolis sont les cardinaux Cybo, Ottobono, Altieri, Colonna, Azzolino, Casanatta.

Le premier, le visiter par honneur, peu se fier à ses offres de service. Il incline du côté des Jésuites. Il faut le supplier de faire donner audience par Sa Sainteté.

Ottobono est affiné, adroit, qui paraît ouvert, mais

ne l'est pas trop, fort curieux de livres français nouveaux, et autres pièces de science. Il est bon de tâcher d'en avoir qui n'aient pas encore paru en public, rien ne peut lui plaire davantage.

Altieri a eu de grands démêlés avec le duc d'Estrées, ambassadeur. Il s'est raccommo- dé avec la France. Lui dire que c'est à lui que Pallu attribuait la nomination des deux évêques du Tonkin et de celui de la Cochinchine. Il a plus de part au ministère qu'on ne pense.

Azzolino, qui est le père de notre mission, est un bel esprit, franc, cordial, et avec qui il faut agir avec une grande ouverture de cœur. M. Sevin m'a averti de ne jamais l'aller voir après-dîner, mais l'attendre chez lui le mercredi et le jeudi, à l'issue de la Congrégation du Saint-Office.

Colonna est bienveillant, et s'emporte aisément. C'est pourquoi il faut se tenir extrêmement sur ses gardes parlant à lui, particulièrement lorsque la chose dont il s'agit n'est pas conforme à ses sentiments. Il est soupçonné d'avoir changé, et de se porter du parti des Jésuites. Il ne faut pas laisser de lui témoigner de la reconnaissance, et lui dire que les voies de la douceur n'ont servi de rien, que les Pères Jésuites n'ont pas sujet de se plaindre de M. d'Héliopolis, qui en a usé à leur égard, avec toute la bonté imaginable, sans négliger la fermeté, lorsqu'il l'a crue nécessaire.

Casanatta est un véritable ami, envers lequel il faut agir comme avec un père, avec un respect plein d'amour et de reconnaissance. Il est fort curieux de tout ce qu'il y a de nouveau sur la doctrine. On ne saurait lui faire un plus grand plaisir que de lui montrer une pièce nouvelle qui vient de France.

Le Secrétaire est un bonhomme sans façon, mais un peu entêté.

Voici maintenant la liste des personnes qu'il faut voir à Rome.

La première de toutes les visites doit être à M. l'Ambassadeur, même avant celle du Pape et des Cardinaux. Se faire connaître de lui auparavant, en faisant dire, par exemple, qu'il est venu un député. Quand il ira à l'audience, l'accompagner, même se faire voir avec un carrosse, ne pas laisser un mois sans aller dîner chez lui, faire amitié avec quelques officiers de sa maison.

L'auditeur de Rote, après duquel il faut avoir des lettres de recommandation.

Les personnes françaises de qualité.

Les Procureurs Généraux des Ordres réguliers.

Mission françaises. Agir fort honnêtement avec eux, les voir quelquefois, et souvent le Père Noël, qui connaît fort bien Rome. On peut aller se promener, le soir, dans leur jardin. Se loger autour de la Propagande, ou bien, proche des Missions françaises. On ne pourra pas néanmoins éviter de descendre dans quelque auberge.

Mgr Stusius, secrétaire des Brefs, ami droit et de cœur.

MM. de la Mission. Il faut aller chez eux pour avoir les pouvoirs de dire la messe (1).

Le Supérieur de la Propagande, et l'Archiviste, qui peut fournir des pièces.

Les Pères Trinitaires, amis de Pallu. On peut se retirer chez eux pour quelques jours, soit pour travailler soit pour une retraite. Il faut donner quelque chose d'équivalent à la dépense, parce qu'ils sont très pauvres.

Dominicains. Voir le Père Général, lui rendre les lettres qui sont pour lui, lui faire bien des civilités. Il est Indien (2). Il sera bon de l'entretenir du Père Lezzoli et d'une bonne correspondance avec les reli-

(1) Ils habitaient *via delle Missioni*, au Monte-Citorio.

(2) C'est-à-dire qu'il a été en mission aux Indes.

gieux qui sont à Manille, en Chine, au Tonkin. Voir le Père Assistant Français, si c'est encore le Père Cloche. Aller à Sainte-Sabine où demeurerait le Père Lezzoli, voir le Supérieur et le Père Cestola qui est un des principaux et bons amis de M. d'Héliopolis.

Les Carmes. A Madonna, le Père Dominique de la Sainte-Trinité, ami de Pallu.

Général, Assistant et procureur français.

Pénitenciers de Saint-Pierre, si ce sont encore les Pères Fabri et Richeaume.

Reine Christine. Lui donner des nouvelles de la mort de M. d'Héliopolis et de la Mission.

Cardinal Norkfolk, anglais. Lui témoigner respect et amitié.

Famille du Père Léonissa, de la suite de Mgr d'Argolis.

Procureur Général des Pères Franciscains, San-Pietro-Montana.

M. Lesley, aumônier de Mgr Charles Barberin.

Autres avis. — Demander que les religieux missionnaires aux Indes gardent le rite commun dans la messe.

Il faut toujours tirer deux ou trois authentiques de tout ce qui sera ordonné par le Pape, ou par les cardinaux des Congrégations, et pour faciliter cela, après que les premiers authentiques auront été expédiés, prier le secrétaire et les écrivains d'en faire un ou deux doubles, et de les faire souscrire à qui il appartient, suivant la réquisition des procureurs, leur promettant de reconnaître ce travail qui est hors de leur obligation ; dire un mot au secrétaire, si c'est nécessaire. Et pour obtenir plus facilement, il faudra leur exposer le péril qu'il y a qu'un exemplaire n'arrive pas aux vicaires apostoliques (1).

(1) A. M. E., vol. 268, pp. 260-275.

CHAPITRE VII

Séjour à Rome (1692-1697) (1)

M. Quémener arriva dans la Ville Eternelle, la veille de la fête du Sacre, juste à temps pour assister aux vêpres dans la chapelle du Pape, où se trouvaient réunis Innocent XII, les cardinaux, les prélats, avec la cour pontificale.

Le lendemain, il prenait part à la procession solennelle au cours de laquelle Sa Sainteté portait le Saint-Sacrement. La cérémonie fut d'autant plus impressionnante que le Pape n'y avait pas assisté depuis treize ans. Une question de préséance y mit en conflit l'ambassadeur d'Allemagne et le Connétable de Rome.

Le nouveau procureur avait pris logement dans le voisinage de l'église Saint-Jean des Florentins, où Mgr Pallu fallit être victime de la foudre en Août 1658, au moment où il célébrait la messe (2). Cette église se trouve à l'extrémité de la Via Giulia, en bordure du Tibre, près du pont Saint-Ange. Construite en 1588, par des Florentins, elle possède trois nefs, séparées par d'énormes piliers. Elle est encore aujourd'hui propriété des Toscans.

La première visite de Quémener fut pour Mgr Cybo, le secrétaire de la Propagande. Ce dernier, fort occupé, se fit remettre les lettres que lui apportait le visiteur, sans le faire entrer. Une autre visite rendue au cardinal Altieri n'eut pas plus de succès, le prince de l'Eglise étant indisposé. Il fit cependant dire à Quémener de revenir.

(1) La source principale, pour ce chapitre, est la correspondance de Quémener, datée de Rome. Elle figure aux volumes 12 et 233 des Archives du Séminaire des Missions Etrangères.

(2) Baudiment, *François Pallu...*, p. 51.

Au cours de la semaine du Sacre, l'usage voulait que les cardinaux prissent part aux processions du Saint-Sacrement tout comme aux Saluts qui se donnaient dans les paroisses ou les communautés religieuses. Il était donc difficile de les voir ; ce qui se trouvait vrai, surtout pour le cardinal Casanatta, qui avait le soin particulier des affaires de Chine (1).

Louis Quéméner était chargé par Mgr Godet-Desmarais, évêque de Chartres, d'obtenir à Rome l'approbation de la Constitution de la maison de Saint-Cyr (2).

On sait que Saint-Cyr était un établissement que Louis XIV, sous l'inspiration de Mme de Maintenon, avait fondé à la porte de Versailles, pour l'éducation de 250 jeunes filles de la noblesse, peu favorisées de la fortune.

Les dames chargées d'abord de la direction furent prises parmi les personnes qui avaient été élevées dans un premier établissement commencé à Noisy, près de Nogent-sur-Marne. On ne voulait pas à l'origine en faire des religieuses, mais seulement une association de personnes pieuses, propres à élever chrétiennement la jeunesse, et qui fussent détachées du monde plutôt par l'esprit que par les engagements. Ce fut sous ce premier régime qui ne laissa pas que de conserver certaines affinités avec l'esprit du monde qu'on prétendait éviter, qu'eurent lieu ces brillantes représentations d'*Esther* et d'*Athalie* qui, en immortalisant Racine, ont associé le nom de Saint-Cyr au sien.

Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que trop de mondanité dans l'éducation nuisait à sa solidité. Sous la supériorité de M. Godet-Desmarais qui, en montant sur le siège de Chartres, devint bientôt l'évêque diocé-

(1) A. M. E., vol. 233.

(2) Docteur en Sorbonne et abbé d'Igny, Godet-Desmarais était confesseur et directeur de Mme de Maintenon. Evêque de Chartres dès 1690, il combattit le quiétisme. Il mourut à Chartres en 1709.

sain de Saint-Cyr, cette maison prit une autre physionomie. On y fit des vœux solennels, on y prit un habit complètement religieux ; la maison fut mise sous la conduite spirituelle des Lazaristes, et les représentations théâtrales furent sinon supprimées, du moins dérobées à toute investigation du dehors.

Recommandé par l'évêque de Chartres au cardinal de Bourbon, Quéméner vit trois fois ce dernier pour l'affaire de Saint-Cyr. Le prélat eut à son égard toutes les bontés imaginables, et il put s'entretenir longuement avec lui.

Le 10 Juin 1692, notre procureur devise plusieurs heures avec son Eminence le Général des Dominicains sur des détails et mémoires relatifs à l'affaire de Saint-Cyr, que le cardinal s'était fait remettre dès la veille. Pour mieux se rendre compte de la situation, celui-ci décida de passer en France et de se rendre à Saint-Cyr.

Le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, est à ce moment en mission à Rome, Quéméner va le voir, a avec lui une heure de conversation, et se fait donner un billet de recommandation pour Mgr de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, lui aussi, à cette époque, dans la Ville Eternelle (1).

Vers la mi-Juin on apprend à Rome, les nominations de Mgr d'Argolis et de Mgr Lopez aux évêchés de Pékin et de Nankin. Tous deux ont été présentés au Saint-Siège par le roi de Portugal. Le 24 Juin, Quéméner avise de la nouvelle les Directeurs du Séminaire de Paris. Il leur annonce qu'il a demandé à la Propagande d'examiner les affaires du vicariat apostolique, et qu'on lui a conseillé de voir le Pape à ce propos. « On me fait espérer, écrit-il, que Sa Sainteté me donnera autant d'audiences que je dési-

(1) Evêque de Digne en 1664, de Marseille en 1668, de Beauvais en 1679, mort cardinal en 1713.

rerai sur ces matières, et qu'elle paraît y prendre intérêt, mais aussi qu'il faut attendre à voir plus clair, pour savoir ce que je dois lui proposer et lui demander. »

Le 23 Juin, en séance publique de la Congrégation de la Propagande, Casanatta déclare nettement que depuis vingt-cinq ans qu'il est cardinal assis, il a toujours rejeté les prétentions du Portugal au gouvernement spirituel de toutes les missions de l'Asie Orientale. Dans les mêmes sessions, la Congrégation décide d'arrêter la circulation d'un libelle calomnieux contre l'évêque de Manille, et Mgr Pallu. Deux événements qui font plaisir à Quémener, et dont il mande aussitôt la nouvelle à Paris.

En Juillet et Août, les chaleurs se font vivement sentir à Rome. Quand il n'est pas à son bureau, préparant ses mémoires, Louis Quémener parcourt péniblement les rues de la cité, multipliant ses visites, et se rendant fort souvent au Collège de la Propagande. On sait que les bâtiments de cette institution avoisinent la place d'Espagne, au Nord-Est de la ville. Quémener, à Saint-Jean-des-Florentins, en est à une bonne demi-heure de marche. Il a beau se presser, parfois il arrive en retard, et doit s'excuser auprès du secrétaire de la Congrégation. D'autre part, il lui faut s'acclimater, et il paie les frais de cette adaptation : six semaines de lassitude générale au cours de Juillet, et, dans la première quinzaine d'Août, dix jours de fièvre et d'insomnie. Tout ceci le détermine à quitter les bords du Tibre, et à chercher ailleurs un logement moins insalubre. Il pense, dès l'abord, trouver une cellule à la Propagande même. Comme il n'y en a pas de disponible, il fixe ses pénates chez des Français, dans le voisinage du Collège.

En Septembre, notre procureur a une entrevue secrète avec le secrétaire de la Propagande, qui lui déclare que le Saint-Siège est content de la Société des

Missions Etrangères, mais que les vicaires apostoliques devront quitter la Chine, si le Pape l'ordonne. En Octobre, les cardinaux étudient la carte de Chine, et semblent être enclins à laisser le Tonkin aux vicaires apostoliques.

Le 26 Novembre, M. Quémener est tout joyeux : il vient d'être admis, par le Pape Innocent XII, en audience secrète et particulière, pour les affaires des missions. Bien vite il en écrit les détails à M. de Brisacier, supérieur du Séminaire de Paris.

« J'ai baisé les pieds de Sa Sainteté et par trois fois. Je ne sais si vous voudrez bien ratifier mon procédé. Le premier baiser fut au nom et de la part de MMgrs les évêques et vicaires apostoliques de l'Asie Orientale; le deuxième, au nom et de la part de MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire de Paris, en lui disant que ces Messieurs s'appliquent uniquement, avec un soin et une charité tout apostoliques, pour faire subsister les missions et missionnaires; le troisième, au nom de mes chers confrères les missionnaires, desquels je suis le plus indigne, et lui protestant, au nom de tous, obéissance, fidélité, et vénération. Le Souverain Pontife, par une bonté toute paternelle, parut s'y complaire, et donnant, à chaque baiser, quatre ou cinq bénédictions pour le moins.

« Ma pauvre éloquence fut la langue espagnole, d'autant que Mgr de Cheuty, son maître de chambre, m'avait assuré que Sa Sainteté entendrait fort bien cette langue. Je lui fis mon petit compliment, lui disant que l'ayant ci-devant apprise, je croyais m'y mieux expliquer qu'en la langue italienne, de laquelle je n'avais encore assez d'usage. Elle me commanda de m'en exprimer.

« Je lui ai présenté les lettres de Monseigneur du Tonkin, et celles de MMgrs les vicaires apostoliques. Ensuite, je lui ai mis un mémorial en main, à peu près la substance de celui que j'avais ci-devant pré-

senté à MMgrs les cardinaux (1). Comme j'étais seul dans une audience secrète et particulièrement très consolante, Elle m'ordonna de travailler incessamment à un plus ample mémorial, pour l'instruire à fond des affaires de nos missions. J'ai répondu que j'y travaillais actuellement. Elle m'a promis autant d'audiences particulières et secrètes que je désirais sur ces affaires, et que, cependant, Elle s'informerait de MMgrs les cardinaux que je lui nommais dans le mémorial. Elle a eu cette profusion de bonté de m'avertir des jours et des heures qu'Elle pourra être moins occupée, pour, dit-elle, bien comprendre les choses comme il faut. »

En terminant son récit, Quéméner ajoute que dans cette audience, la charité et la justice ont dirigé toutes ses paroles, qu'aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, il a rendu tout ce qu'il a pu devoir, en toute vérité, aux mérites et aux vertus de ceux qui s'occupent dans les Missions Etrangères.

Puis la lettre s'achève sur quelques nouvelles : le secrétaire de la Propagande continue à paraître très hostile. Ses Portugais et lui font courir le bruit que tous les missionnaires qui ne sont pas du Portugal ont été chassés de Cochinchine par le roi du pays. Quéméner se console de ces mauvais procédés à l'idée que le cardinal Altieri, indisposé, lui donne de longues et charitables audiences sur les missions.

L'année 1693 s'ouvre pour M. Quéméner sous de fâcheux auspices. Il est vrai que le cardinal Altieri, en dépit de son mauvais état de santé, l'entretient, en de longues et charitables audiences, des affaires missionnaires. Il se réjouit d'autre part, d'une courte entrevue avec Innocent XII, qui, vers le mois de Mars, lui promet de le revoir plus longuement. Mais il déplore vivement les concessions faites aux Portugais,

(1) Ce mémoire avait été demandé par les cardinaux, au début du mois d'Août précédent (lettre de Quéméner à Brisacier, 19 Août 1692).

et, le 14 Avril, au cours d'une missive toute désolée adressée aux Directeurs du séminaire, il se déclare assez peu satisfait du Pape, qui lui demande d'attendre et le renvoie au Secrétaire de la Propagande, toujours mal disposé. On songerait, paraît-il, à Rome, à ne plus nommer de vicaires apostoliques français. Et pour encourager M. Quéméner, pour le décider à attendre, on lui rappelle les exemples de patience donnés par Mgr Pallu, lors de son dernier séjour à Rome (1). Et le procureur de se récrier : « Il n'y a point de comparaison de ce grand homme apostolique à ce pauvre prêtre qui n'a pas le même fond de vertus, ni les mêmes lumières. Cependant, il faudra attendre et espérer, et faire ce qu'on pourra, et Dieu et ses ministres disposeront du reste. Nous n'aurons rien à nous reprocher devant Dieu, quand nous aurons fait tout ce qui nous est possible pour soutenir nos pauvres missions. »

Le 15 Juin, Louis Quéméner mande aux Directeurs du Séminaire qu'il a été sollicité par le Secrétaire de la Propagande de fournir un mémoire sur la pension accordée au Séminaire de Siam, puis, il leur annonce la condamnation d'un pamphlet d'origine espagnole, contre les Missions Etrangères : « Je vous dirai que la connaissance d'un certain imprimé espagnol ne m'a pas laissé de repos qu'on ne l'ait mis sur le tapis, et j'ai fait ce qui était de mon devoir pour en solliciter la condamnation dans la Congrégation de l'Index : cet écrit a pour titre espagnol : *Réponse du sérénissime seigneur prêtre Jean à une lettre supposée écrite d'un évêque de Manille sur les affaires du gouvernement de ses Etats.*

« Ce prétendu prêtre Jean dépeint défunt Mgr d'Héliopolis de manière que les moindres qualités qu'il lui donne sont de *marchand, espion, corrupteur*, et enfin

(1) Baudiment, *François Pallu*, pp. 324-361.

luthérien. L'auteur est le Père Ozorius Costez, jésuite de Madrid, quoique le livre ne soit condamné que sous le nom du prêtre Jean. Cet imprimé courait en Espagne et en Portugal assez publiquement, et on ne laissait pas de le distribuer sournoisement à Rome, de façon à donner de très funestes impressions de nos pauvres missions. Il a enfin été condamné et prohibé dans la Congrégation du 21 Avril 1693, et j'ai eu communication des registres originaux du greffe, quelque temps après, sans que jamais on m'ait soupçonné ou qu'on se soit défié de moi nulle part. J'ai retiré copie en ce qui concerne spécialement M. d'Héliopolis pour vous l'envoyer en espagnol, avec la liste des autres livres prohibés en même temps. Elle est déjà imprimée et publiée. »

A Rome, M. Quémener travaille à obtenir des bulles de vicaire apostolique pour l'évêque de Babylone, Mgr Pidou (1), mais il rencontre au cours de ses démarches, des obstacles sérieux.

Cette même lettre du 15 Juin, nous apprend que notre procureur romain s'est trouvé incommode « de quelque fluxion sur la poitrine », et que les médecins lui ont ordonné de changer d'air. Il vient de passer dix jours à Genzano, à quatre lieues au Sud de Rome, « dans l'ermitage du défunt M. d'Aragne », sur les bords du gracieux lac de Nemi : « Ce changement, note-t-il, m'a beaucoup soulagé, et je me trouve tout rétabli. Pourvu qu'il ne me faille pas tant courir, ni escalader si souvent dans un jour les escaliers de la Propagande et du palais de nos seigneurs. En tout cas, il se faut habituer à tout. »

A Rome, cependant, l'affaire des missions traîne en longueur, et Louis Quémener est saisi de la double nostalgie du pays natal et de la Chine lointaine : « Je

(1) Voir Launay, *Histoire générale de la Société des M. E.*, tome I, pp. 377-378.

vous avoue, Messieurs, écrit-il aux Directeurs du Séminaire, que les pavés de Rome me sautent aux yeux, et je me sens un intense empressement de vous aller embrasser, et de revoir encore une fois mes chers confrères de l'Asie Orientale. »

La même note mélancolique se fait entendre dans une lettre adressée le 17 Octobre au Séminaire de Paris, à l'occasion du départ pour la France de M. Boys, l'un des amis de M. Quémener : « Je souffre de voir partir ce Monsieur et sa compagne, et de me voir encore coureur de pavé à Rome, et ce qu'il y a de plus affligeant, sans savoir quand pouvoir sortir. »

En ce mois d'Octobre, le procureur des Missions Etrangères voit les cardinaux qui composent la congrégation particulière des affaires de l'Asie Orientale, et se gouverne par leurs mouvements pour disposer ses propres combinaisons avec toute la modération requise. A l'égard des personnes ci-devant suspectes, il peut désormais agir en toute liberté, vu que les affaires des évêques de France tournent à leur satisfaction (1). A l'instigation du cardinal Barberini, et de l'auditeur de la Rote, il s'emploie à faire imprimer les constitutions de la Société des Missions Etrangères.

Le 20 Octobre, il est admis en audience par le cardinal d'Estrées, qui lui reproche de ne pas venir le voir assez souvent. Puis, c'est Mgr de Janson qui l'assiste de sa haute bienveillance et de ses conseils. Le cardinal lui promet de s'appliquer aux affaires de la mission, dès que seront terminées celles du clergé de France. Et à son tour, il lui prescrit de faire publier les constitutions de la société.

Le 17 Novembre, Quémener avise les directeurs du

(1) Depuis 1683, Louis XIV était en lutte avec le Saint-Siège, au sujet de la fameuse Déclaration du Clergé de 1682. En 1693, il se décide à s'incliner devant le Pape Innocent XII : le 12 Septembre, les évêques français et, deux jours plus tard, le grand Roi désavouent formellement les quatre articles.

Séminaire qu'il a eu connaissance des bonnes dispositions de l'abbé de Marmoutiers à l'endroit des Missions Etrangères. Il serait question à Rome en ce moment, de la création d'un évêché en Perse. Et l'on y parle, d'autre part, de donner comme coadjuteur à Mgr Laneau, M. de Lionne (1).

En ce mois de Novembre, au milieu de ses laborieuses préoccupations, Louis Quémener eut la joie de recevoir des nouvelles de son ami, l'évêque de Chartres. La lettre du prélat est datée du 6 Novembre, et voici en quels termes distingués il s'exprime : « Depuis que vous nous avez quitté, je vous ai souvent présent à l'esprit et toujours avec de tendres sentiments d'amitié, d'estime et d'admiration, mais, non aussi sans douleur et sans regret de vous avoir perdu presque aussitôt que nous vous avons connu. Plaise à Notre Seigneur, qui vous a choisi pour le faire connaître par votre ministère aux nations étrangères, de vous remplir de plus en plus de son esprit, de vous donner une bonté proportionnée à votre zèle, et de rendre salubre à ces âmes abandonnées un ministère dont les peuples d'Europe, et en particulier celui de Chartres, se serviraient utilement.

« J'ai trop de vénération pour les fonctions apostoliques auxquelles il a plu à la Providence de vous appeler, et je suis trop vivement touché du sort déplorable de ces pauvres âmes, que votre charité va si loin retirer des ténèbres de l'idolâtrie, dans lesquelles elles sont ensevelies, sans l'avoir plus mérité que nous, pour entreprendre de ralentir le zèle que vous avez pour elles, ou pour le détourner sur le troupeau que

(1) Artus de Lionne, né en 1655, à Rome, où son père était ambassadeur de France. Membre de la Société des Missions Etrangères, il quitta Paris pour le Siam, le 19 Janvier 1681. Nommé coadjuteur de Mgr Laneau, le 20 Mai 1686, et évêque de Rosalie, par Innocent XI, le 5 Février 1687, il refuse cette double dignité. Le 20 Octobre 1696, Innocent XII le créait évêque de Rosalie, et, deux jours plus tard, vicaire apostolique du Se-tchoan.

la Providence m'a confié ; mais soyez persuadé, Monsieur, que je saurais bien estimer le bonheur de vous avoir dans mon diocèse, et que je serais bien attentif à ménager une si grande source de bénédictions pour la sanctification de mes diocésains.

« S'il ne m'est pas permis de porter mes vœux jusque là, Monsieur, je puis au moins espérer que vous vous souviendrez de moi dans vos prières, et surtout à l'autel. Vous avez trop d'amitié pour moi et trop de charité pour cette province du troupeau de Jésus-Christ dont je suis chargé, pour me refuser ce secours des prières qui m'est nécessaire. Songez donc souvent à moi, Monsieur, et soyez persuadé qu'en quelque lieu que la charité de Jésus-Christ vous conduise, je serai toujours avec les mêmes sentiments de vénération et d'amitié en Notre Seigneur, Monsieur, votre humble et très obéissant serviteur. † Paul, évêque de Chartres. A S^t-Cir, le 6 de Novembre 93. (1) »

Au début de Décembre 1693, le livre des constitutions de la Société des Missions Etrangères, arrivé de Paris, est aux mains des membres de la Propagande. Ils en sont satisfaits et regrettent seulement que les décrets d'Innocent XI n'y aient point trouvé place.

M. Quémener vient d'avoir le bonheur d'être reçu par le Pape. Il narre les détails de cette audience dans une lettre adressée à Paris, le 5 Décembre :

« Mon audience fut samedi. Je fus prévenu la veille par le Maître de chambre. Je passai deux heures dans l'antichambre, avec le Père Général des Jésuites. Celui-ci fit passer plusieurs prélats avant lui. J'admirai sa modestie et sa patience, mais j'eus une espèce de confusion quand le Maître de chambre me vint appeler. Le Père Général attendit plusieurs heures ; son audience fut courte. Ce n'est pas pour le Père Cintrez.

(1) A. M. E., vol. 12.

J'ai tout lieu de croire qu'il empêcherait, s'il pouvait, tous les Jésuites d'être évêques.

« J'ai été au Pape pour supplier Sa Sainteté de faire informer entièrement de l'état de nos missions, et d'appeler au plus tôt tels ou tels cardinaux, car je craignais que Mgr le Secrétaire ne vint, des premiers jours lui demander les dispensations (1) pour le Père Cintrez, nommé évêque de Nankin, par le roi de Portugal. A ce mot de roi de Portugal, Sa Sainteté éleva la voix en répétant deux fois : « Roi de Portugal... Ce sont les grandes affaires, mon fils. Il faut dépendre de la Congrégation. C'est l'affaire de la Congrégation. Que puis-je à cela ? » Je dis que nous savons toujours dépendre et que nous subordonnons tout au Saint-Siège et à la Congrégation. — « Je faisais tout ce que je pouvais, reprit Innocent XII. J'interrogeais tel et tel, mais il fallait être à Rome du temps du défunt Pape. » — Je répondis que la distance de royaumes si éloignés fait qu'on ne peut satisfaire à son devoir assez vite, mais que j'étais très heureux d'être arrivé (à Rome) pour baiser les pieds de Sa Sainteté. — Il répéta : « Je faisais ce que je pouvais. Je les interrogeais. »

« La fin de mon audience fut en recommandant au Pape cette chrétienté d'Asie, et de donner sa sainte bénédiction aux directeurs du séminaire, et à tous les missionnaires apostoliques qui lui baisent les pieds. Et, m'acquittant de cette cérémonie, Sa Sainteté dit : « *Andano per la gloria di Dio* » (2).

Là-bas, au lointain Siam, Mgr Laneau s'inquiète de ce qui se passe dans la capitale spirituelle de l'univers. A la date du 8 Décembre, écrivant à M. Quémener, il se plaint de n'avoir de lui aucune nouvelle :

(1) Les pouvoirs.

(2) « Que tout se fasse pour la gloire de Dieu. »

« On publie partout que le droit de patronage est rendu au Portugal dans toute son étendue, que les vicaires apostoliques sont révoqués, que personne ne pourra plus venir aux missions sans être nationalisé portugais, avoir fait le serment de fidélité, etc... Qu'y a-t-il de vrai dans ces rumeurs ? » Que Quémener le fasse savoir rapidement « par toutes les voies de mer et de terre. »

Outre son premier rapport, l'évêque de Mételopolis en a envoyé à la Propagande plusieurs copies. Il lui adresse un second mémoire, et dans l'impossibilité où il se trouve de se rendre lui-même à Rome, il prie Louis Quémener d'en parler à qui de droit, et de lui accorder son appui.

Viennent ensuite quelques nouvelles, entre autres, celle de la mort de Jean Pin, survenue en Perse (1), puis Mgr Laneau ajoute : « On nous insulte hardiment, on est heureux que le parti du Roi de Portugal l'emporte sur celui du Pape », et la lettre s'achève sur ces formules pieuses et touchantes : « Je vous conjure de visiter pour nous les sépulcres de saint Pierre et saint Paul, et de tant d'autres saints et martyrs, et si vous allez à Laurette, de nous y recommander bien à la Sainte Vierge. Nous prions ici pour vous, et si nos prières étaient exaucées, vous seriez un grand saint, et réussiriez bien à vos négociations ; mais vous y réussirez toujours bien, quand vous ne travaillerez qu'en la conséquence de la volonté de Dieu. Je vous embrasse en Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est en lui que nous sommes bien proches les uns des autres, et qu'en peu de temps nous nous réunirons entièrement, comme je l'espère, dans le ciel ; cependant, il ne faut

(1) Jean Pin avait été nommé, le 5 Février 1687, vicaire apostolique du Tché-kiang et du Kiang-si, sans caractère épiscopal. Il mourut le 11 Mai 1692, à Congo, dans la Perse, au cours d'un voyage de rentrée en France.

vivre que de lui, en lui, et par lui, et par ce moyen, nous sommes déjà très heureux » (1).

Et, de vrai, en ce moment M. Quéméner à Rome avait bien besoin de prières, au milieu des difficultés de tout genre où il se débattait.

Au lieu d'être le père commun des missionnaires, le Secrétaire de la Propagande continuait de se montrer leur adversaire. Et Quéméner de regretter à ce propos que le livre des Constitutions de la Société des Missions Etrangères ne contienne pas les décrets d'Innocent XI, si favorables à ces missions. D'autre part, le cardinal de Janson, préoccupé avant tout des affaires de Louis XIV qu'il représente, diffère de recevoir notre procureur jusqu'à la liquidation des affaires du clergé de France. Et comme celui-ci demande au cardinal de s'entremettre auprès du Pape, il n'obtient d'autre réponse qu'un silence bien significatif. En proie à une crise de découragement, l'infortuné procureur écrit à Paris, le 15 Décembre : « Je me vois à Rome comme suspect. Les religieux français qui me connaissent semblent se retirer où je parais. Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que les cardinaux me deviennent indifférents... »

Au début de Janvier 1694, la situation est toujours la même, et M. Quéméner mande au Séminaire de Paris l'insuccès de ses démarches : « Je faisais ce que je pouvais avec toute la modération et la prudence que Dieu m'inspirait, pour tâcher d'avoir quelque fin d'une part ou d'une autre. Voici le 20^e mois que je suis à Rome. Et j'ai toute la modération possible pour ne pas agir fortement dans les temps où on se servait du prétexte des affaires d'Etat pour nous attirer la disgrâce de notre monarque, ruiner votre Séminaire, et toute la Mission. Mais présentement, agissons avec application... »

(1) A. M. E., vol. 863, pp. 253-258.

Toute l'activité de Quéméner, à cette époque, s'emploie à réfuter les accusations portées contre les Missions Etrangères par le Portugal, dont le cardinal Barberini est devenu protecteur, à la place de Mgr d'Estrées. A cet effet, il écrit à Paris pour demander diverses pièces qui l'aideront dans la défense des vicaires apostoliques. Et il les défend si bien, qu'il obtient du Pape une lettre favorable à la cause des Missions Etrangères. Ce document, daté du 6 Septembre 1696, a pour destinataire le nouvel évêque de Condom, Mgr Milon, ancien directeur au Séminaire de la rue du Bac. Innocent XII y exhorte les Directeurs de ce séminaire à travailler énergiquement à la formation de vaillants apôtres, les assurant qu'après les démarches de M. Quéméner auprès de lui et de la Propagande, il fera tout ce qui est opportun pour favoriser l'apostolat missionnaire.

Au cours du mois d'Octobre, Louis Quéméner écrit par trois fois à M. de Brisacier, directeur du Séminaire. Il lui sait gré de ses avis et bons soins pour l'œuvre des missions, l'avise des procédés de faussaire du secrétaire de la Propagande qui altère certaines pièces, puis se déclare écœuré des calomnies qu'il entend proférer autour de lui contre la société missionnaire à laquelle il appartient.

Au séminaire de Paris, on suit avec la plus grande attention les efforts et les démarches de M. Quéméner à Rome, et les Directeurs de cet établissement se félicitent d'avoir désormais, dans la Ville Eternelle, un procureur, et un procureur extrêmement actif. Le 11 Janvier 1675, ils s'en ouvrent à M. de la Vigne, procureur à Canton : « La mesure favorable aux Portugais nous a frappés comme un coup de foudre. Nous n'avions pas de procureur à Rome ! Depuis deux ans, M. Quéméner est à Rome ; les cardinaux lui donnent de grandes espérances pour la Mission. Le Pape même, dans plusieurs audiences particulières, qu'il a eu la

bonté de lui donner, l'encourage et lui dit sans cesse de prendre courage, voulant qu'on cherche des moyens efficaces pour notre continuation, ordonnant des Congrégations fréquentes, malgré les oppositions du Secrétaire, assistant lui-même à ces Congrégations, se faisant rendre un compte exact de toutes choses, faisant même écrire au Roi de Portugal, pour le disposer à ce qui pourra être fait, en un mot, paraissant très sincèrement intentionné pour nous...

« Depuis plus de trois mois, nous écrivons lettre sur lettre pour demander avec instance qu'on en finisse avant le départ de nos vaisseaux, qui doivent partir incessamment. La guerre universelle, la lenteur des Italiens expliquent le retard, et aussi la divine Providence.

» M. Quémener nous a promis qu'il ne reviendrait pas de Rome sans nous apporter un bref du Pape, qui achèvera de nous assurer de la protection et de la bienveillance du Saint Siège. Il souffre étrangement de se voir arrêté si longtemps, et ne respire autre chose que de retourner promptement dans sa mission. Nous craignons toujours que la tristesse ne le fasse tomber malade, et nous le consolons le mieux qu'il nous est possible » (1).

Le 15 Février 1695, le Procureur de Rome donne connaissance à Paris de la lettre élogieuse que le cardinal Altieri, préfet de la Propagande, vient d'écrire aux Vicaires Apostoliques de la Chine, du Tonkin, de la Cochinchine et du Siam. En voici la traduction qui est de la main de Quémener :

« Illustrissimes et Révérendissimes Seigneurs et Confrères, par les lettres que vos Seigneuries ont écrites à Sa Sainteté et à cette Sacrée Congrégation, on a eu

(1) A. M. E., vol. 12, pp. 392-393.

plus de connaissance que jamais des travaux et souffrances que vous portez dans vos missions, pour le bien de la religion catholique, comme aussi pour toutes les choses qu'a représentées M. Quémener, votre agent en cette Cour. C'est pourquoi l'on pense sérieusement à trouver les moyens de vous faire bien connaître l'empressement qu'a Sa Sainteté et cette Sacrée Congrégation d'avancer les affaires de notre sainte religion, dans tous les pays où les missions évangéliques peuvent s'étendre.

» Cependant, vos Seigneuries ne doivent pas discontinuer d'exercer le zèle qu'elles ont fait paraître jusqu'ici pour la propagation de la foi catholique, dans l'assurance qu'elles ont de s'acquérir un plus grand mérite auprès de la divine bonté, et une reconnaissance particulière de cette Sacrée Congrégation.

» Que Notre Seigneur les conserve en prospérité et santé.

» A Rome, le 15 Février 1695.

» De Vos Seigneuries, le confrère : P. Cardinalis. Altieri, le Préfet » (1).

L'envoi du précieux document était accompagné d'une missive de M. Quémener, qu'il importe de reproduire intégralement :

« Messieurs, je viens d'obtenir cette lettre. Je vous écris ces lignes chez le Cardinal d'Altieri, qui a envoyé la lettre à lire à deux cardinaux avant que de me la délivrer. Ils doivent écrire plus amplement par M. nille.

» Il faut prendre patience pour attendre les décrets; une politique de nos adversaires cause ce retarde-

(1) A. M. E., vol. 12, pp. 421, 422. — L'original de cette lettre fut envoyé à Mgr Laneau, en qualité d'administrateur général des Missions.

ment de la publication des décrets. Ayant eu jusqu'ici la bouche fermée par le secret du Saint-Office, j'ai présentement permission d'annoncer à Messieurs nos Vicaires Apostoliques qu'ils prennent courage, et que jamais leurs missions n'ont été mieux confirmées, ni même soutenues, que la disposition d'Alexandre VII n'a fait qu'une brèche, et qui encore n'est pas irréparable quoiqu'on ne puisse pas si tôt y remédier, à cause que les deux évêques de Pékin et de Nankin qui sont nommés, demeurent *quoadusque taliter*, etc... Les treize autres provinces de la Chine seront réservées aux vicaires apostoliques. Pour ce qui regarde Siam, la Cochinchine et le Tonkin, on leur donnera des coadjuteurs, après l'exhibition des décrets généraux. On pense à tous les autres royaumes de l'Asie, où le Roi du Portugal et les autres Princes de l'Europe n'ont point de domaine.

» Il faut attribuer le succès de nos affaires à un miracle de la bonté divine. Les hommes n'y ont aucune part. Je suis etc... » (1).

La finale de cette lettre dénote la modestie du Procureur des Missions Etrangères. En réalité, il avait beaucoup peiné pour atteindre ces résultats.

Au même moment, il ralliait à sa cause les Espagnols qui s'étaient d'abord joints aux Portugais, et qui comprenaient, dorénavant, que les intérêts français étaient les leurs : « On ne saurait croire, écrit le 7 Mars 1695 l'un de ses confrères de Paris, combien il fait d'écritures, avec quelle discrétion et vigueur il se comporte en toutes choses. Il y a déjà plusieurs décrets résolus dont on l'assure qu'il sera content, et qui demeurent sous un secret inviolable, afin que nos adversaires ne puissent en empêcher l'expédition... M. Quéméner mande en termes exprès, dans les trois

(1) *Ibid.*

dernières lettres, que le Pape et la Sacrée Congrégation ont pris des résolutions et conclu à notre avantage, pour le soutien des Vicaires Apostoliques et de leurs missionnaires... »

Dans un mémoire du 13 Avril, Quéméner combat les prétentions du Roi de Portugal, en rappelant les principales décisions contraires des derniers Papes.

En Novembre, rien n'apparaît encore de favorable aux Vicaires Apostoliques. M. Quéméner gémit de voir les choses traîner ainsi en longueur. A Rome, on reproche aux Français d'être impatients, remuants, difficiles de caractère, etc... Devant ces critiques, il s'efforce d'être patient et modeste, mais ne peut retenir de mélancoliques aveux : « Je suis aussi passionné de quitter Rome que vous pouvez le conjecturer, mais il faut avoir une fin de côté ou d'autre... Enfin, je reste à Rome comme victime de toutes sortes de chagrin et d'amertume. Je pense que vos prières me donneront les forces requises pour tout souffrir jusqu'à une dernière décision » (1).

Sur la fin de Novembre, le Procureur des Missions Etrangères prie les Directeurs du Séminaire de demander à Louis XIV que le Cardinal de Janson défende les droits des Vicaires Apostoliques contre le Portugal, qui accepterait, dit-on, des missionnaires de toutes nations, à l'exclusion de la France. En Décembre, il présente au Pape un mémoire pour le solliciter de trancher, dans le plus bref délai, la question des Vicaires Apostoliques, et de refuser aux Jésuites l'ajournement qu'ils demandent.

Vers la fin de Décembre, il a une entrevue avec Mgr Fabroni, secrétaire de la Propagande. Ce personnage, hostile à la Cause des Missions Etrangères, « semble vouloir se casser la tête » à rechercher et à

(1) Lettre du 1^{er} Novembre aux Directeurs du Séminaire.

lire tout ce que l'on a jadis produit contre Pallu, Lambert de la Motte et Vachet (1) ; il a plaisir à remettre sur le tapis d'anciennes calomnies déjà réfutées par le Saint-Siège. Quémener lui déclare qu'il veut une Congrégation définitive pour régler la question de droit concernant les missions. Avec une énergie toute bretonne, il brise l'astucieuse offensive de son adversaire : « Je me raidis tous les jours, écrit-il, le 1^{er} Janvier 1696, contre tous ces tours qu'on nous fait, croyant nous fatiguer et nous faire perdre prise ; mais nous avons la cause de Dieu, mais il connaît nos cœurs et nos procédés, et jugera également de ceux de nos parties adverses, et je lui dis tous les jours : « *Domine tibi revelavi causam tuam et nostram* » (2).

Au cours de l'année 1696, Quémener lutte toujours avec vigueur. Il note que les Jésuites, adversaires des Vicaires Apostoliques, préfèrent cependant qu'ils soient membres des Missions Etrangères, plutôt que Dominicains ou Capucins (3). Il accuse le Secrétaire de la Propagande de traîner les choses en longueur, de se refuser à ce que la Congrégation particulière des affaires de Chine se tienne devant le Pape. Estimant que les membres de cette Congrégation sont trop aisément menés par ce personnage, ami des Jésuites et du Portugal, qui lui sert une pension, il demande et obtient que le Cardinal Albano, bien au courant de la question, fasse partie de la Congrégation ; que parmi les sociétés religieuses évangélisant la Chine, des missionnaires soient choisis pour être Vicaires

(1) Bénigne Vachet, des Missions Etrangères, né à Dijon, en 1641, prêtre en 1668, parti pour le Siam, le 13 Février 1669. Il accompagna, en qualité d'interprète les ambassades siamoises, envoyées en France, en 1685 et 1686. Mort au Séminaire des Missions Etrangères, le 19 Janvier 1720, et enterré dans la crypte de l'église.

(2) « Seigneur, je t'ai confié ta cause et la nôtre. »

(3) Lettre du 1^{er} Février 1696 à M. Tiberge, supérieur du Séminaire de Paris (A. M. E., vol. 204).

Apostoliques de treize provinces de ce pays, réserve faite de celles du Kouang-tong et du Kouang-si, relevant de l'Evêché de Macao, et aussi du diocèse de Pékin et de Nankin.

Rome accepta partiellement la thèse de M. Quémener et, le 31 Juillet 1696, Innocent XII répartissait la Chine en quinze circonscriptions ecclésiastiques, dont six furent confiées aux missionnaires portugais, trois aux Français, deux aux Espagnols, quatre aux Italiens. Le Pape édicta en même temps une stipulation, qui fut confirmée le 15 Octobre suivant (1), aux termes de laquelle les neuf dernières de ces circonscriptions n'avaient rien à démêler avec les Evêques de Macao, Pékin et Nankin. Conformément à cette décision, le Fo-kien, le Se-choan et le Yun-nan furent confiés à la Société des Missions Etrangères et eurent respectivement pour Vicaires Apostoliques : Maigrot, de Lionne et Le Blanc (2).

Au comble de ses vœux, M. Quémener se hâta d'annoncer à Paris l'heureuse nouvelle. Une nouvelle missive du 16 Août au Supérieur du Séminaire revient sur ce sujet. Voici en quels termes :

« Je vous parlais dans ma dernière lettre de la libéralité du Pape et de son grand zèle pour les Missions de l'Asie Orientale. Ceux à qui ces sortes de dispositions ne plaisent pas n'oublient rien pour les altérer. Le Résident de Portugal, avec tous ceux de son parti, sont allés au Pape. Le Saint Pontife a tenu ferme, mais pour ensevelir la synagogue avec quelque honneur, on laisse les Evêques nommés par le Roi de Portugal, pendant leur vie seulement, à chacune des provinces, sans pouvoir étendre leur juridiction ailleurs. On ne s'est réservé que neuf provinces de la

(1) Bulle *E Sublimi* (Jus Pont de Prop. Fid. II, p. 158).

(2) Launay, *Mémorial*... S. v^o Quémener.

Chine, avec les royaumes du Tonkin, Cochinchine, Siam. On travaille à une bulle dans toutes les formes, sur cette disposition.

» Le Cardinal Albano et le Secrétaire Fabroni ont joué ce tour de donner aux Evêques de Pékin et de Nankin chacun sa province. Fabroni surtout, qui est si préoccupé contre nous, a fait son possible pour nous exclure dans la distribution des provinces, ne voulant admettre que M. de Lionne et étant extrêmement prévenu contre M. Maigrot ; mais comme j'ai été bien servi et averti de ses projets, je l'ai prévenu, et informé les mieux intentionnés de mes juges, de sorte que, dans le partage de ces neuf provinces, nous en avons trois, auxquelles MM. de Lionne, Maigrot et Le Blanc sont nommés avec la qualité d'Evêques *in partibus* » (1).

M. Quémener était à Rome depuis quatre ans. Il avait grand'hâte de rentrer en France, et de s'embarquer pour la Chine. Sa mission, il l'avait fort heureusement accomplie. On songea donc à lui donner un successeur : ce fut M. Charmot.

Né vers 1655, à Châlon-sur-Saône, Nicolas Charmot, membre des Missions Etrangères, quitte Paris pour la Chine en Janvier 1685. Vers la fin de 1686, il est envoyé à Rome, pour solliciter la nomination de nouveaux vicaires apostoliques. Trois ans plus tard, il repart pour la Chine, et devient procureur à Canton, tout en exerçant le ministère. En 1695, il quitte à nouveau la Chine, et se trouve à Rome au début de Novembre 1696.

M. Quémener lui fit le meilleur accueil, et le présenta aux Cardinaux, dès les premiers jours. Le

25 Novembre, tous deux étaient reçus par le Souverain Pontife, et le Saint-Père eut la bonté de dire à M. Charmot que puisqu'il avait été deux fois aux Indes « il voulait le voir à la longue ».

Avant de quitter Rome, Quémener et Charmot demandèrent à la Propagande des Evêques Coadjuteurs pour les Vicaires Apostoliques de Siam, du Tonkin et de Cochinchine. Ils sollicitèrent également des brefs honorifiques pour ces Vicaires Apostoliques et pour les catéchistes et chrétiens du Tonkin, puis quatre autres brefs, le premier à l'Evêque de Macao, pour l'engager à se bien comporter avec les Missionnaires de la province de Canton, les trois derniers, pour déclarer les royaumes de Siam, Cochinchine et Tonkin indépendants des Evêques de Macao, Malacca ou autres. Toutes ces requêtes furent agréées.

Au Pape, les deux Missionnaires demandèrent de vouloir bien leur accorder un *corps saint* des catacombes. Innocent XII renvoya la requête à son Sacriste, qui, à son grand regret, ne put que leur octroyer « quelques reliques insignes et une boîte de fragments. » Charmot ne les reçut qu'en Février 1697, alors que Quémener était déjà en France (1).

Celui-ci avait pris à Rome le courrier de Lyon, le 10 Janvier. Arrivé dans cette ville le 21, à midi, il songeait à prendre immédiatement la diligence pour Paris. Comme toutes les places y étaient retenues, il fut contraint d'attendre. Il était, au reste, lassé et indisposé. Vers la fin de Janvier, il avait rejoint la chère Maison Missionnaire de la rue du Bac.

(1) A. M. E., vol. 249, p. 211. — En 1696, Quémener avait demandé à la Propagande que les séminaristes du Tonkin, comme ceux du Collège général de Siam, ne pussent entrer en religion, puis que les indigènes fussent admis à l'ordination sans titre.

(1) A. M. E., vol. 249, p. 215.

CHAPITRE VIII

Mémoires présentés par M. Quéméner au Pape et à la Propagande, durant son séjour à Rome.

Pendant les cinq ans qu'il passa en la Ville Eternelle, la carrière de M. Quéméner fut fort bien remplie. Visites, audiences, travaux préparatoires aux séances de la Propagande, mémoires, contre-mémoires, il mit tout en œuvre, avec un zèle remarquable, pour faire triompher la cause des vicaires apostoliques et des missions de l'Asie Orientale.

Nous avons déjà parlé de ses courses sur les pavés de Rome. C'est le moment de traiter des mémoires qu'il présenta au Souverain Pontife ou à la Congrégation de la Propagande.

Sur ceux de la première catégorie nous savons peu de chose ; leurs sommaires seuls figurent aux archives des Missions Etrangères. Les voici :

1. C'est d'abord un mémoire de M. de Lesley.
2. Puis un rapport de Mgr Laneau, daté du 28 Juillet 1690.
3. M. Quéméner se plaint au Pape de ce que Mgr Cybo, secrétaire de la Propagande, agisse constamment en faveur des Jésuites.
4. Ce secrétaire ne veut pas que se tienne devant le Pape la session que Sa Sainteté a prescrite. Pour paralyser son action, il est à souhaiter que le cardinal Albano fasse partie de la Congrégation de la Propagande.
5. Cybo ajourne sans cesse la conclusion de l'affaire des Missions, en dépit des ordres du Souverain Pontife.
6. Que le Pape remplace à la Propagande le Cardinal Norfolk par le Cardinal Colloredo.

7. Le droit de patronage du Portugal doit être aboli. Si les rois des Indes admettent aisément les Vicaires Apostoliques envoyés par la Propagande, ils ne sauraient souffrir des Evêques qui se diraient intronisés par des rois étrangers.

8. La présence dans les missions, d'Evêques à la nomination du roi de Portugal, ne peut que causer à ces missions un tort considérable.

9. M. Quéméner craint à juste titre que l'Evêque de Macao veuille lui défendre, à lui autant qu'à ses confrères, de travailler dans la province de Canton.

10. Il expose la situation lamentable des Missions, et souligne le zèle des Vicaires Apostoliques, qui malgré tant de peines et de difficultés, persévèrent dans leur labeur. Rien n'est plus juste que de les consoler, en leur venant en aide par de favorables mesures.

11. Etat des Missions orientales. Avis importants.

12. Il y a quatre ans qu'il est à Rome, procureur des Missions Etrangères, sans avoir rien obtenu.

13. M. Quéméner dit toute sa douleur de voir languir les affaires qu'il voudrait tant voir aboutir.

Venons-en maintenant aux mémoires présentés par M. Quéméner à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

La Congrégation particulière pour les affaires des Indes Orientales se réunit le 5 Février 1694 : elle se composait des cardinaux Altieri, Barberini, Carpineus, Nertius, Casanatta et Spada. L'assemblée décida que le Procureur des Missions Etrangères proposerait des remèdes pour les maux signalés, en Cochinchine et ailleurs, par les Vicaires Apostoliques.

Voici quels sont les remèdes suggérés par Quéméner aux Cardinaux :

1. Rappeler des Missions d'Asie les Pères Barthélemy d'Acosta et Fuciti, jésuites, ainsi que le Frère

Ignace. Tous trois refusent obéissance aux décrets du Saint-Siège, et ils ne cessent de troubler les chrétiens, personnellement ou par leurs complices.

2. Contraindre les autres Pères de la Compagnie de Jésus, par une ferme Constitution, à l'obéissance envers la Propagande et les Vicaires Apostoliques, conformément aux décrets des Papes Innocent X, Urbain VIII, Clément IX, Clément X et Innocent XI.

3. Tenir le Général des Jésuites responsable de l'inexécution des décrets.

4. Renouveler l'obligation du serment d'obéissance au Saint-Siège et à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en toute dépendance des Vicaires Apostoliques.

5. Déclarer subreptice la mesure prise, en Avril 1690, par Alexandre VIII, créant, en Chine, les deux Evêchés titulaires de Pékin et Nankin, tous deux dépendant de l'Archevêché de Goa.

6. Suspendre l'exécution de cette mesure jusqu'à ce que le Roi de Portugal ait doté ces Evêchés.

7. Nommer pour quinze ans l'un des Vicaires Apostoliques légat du Saint-Siège pour les pays de Chine, Siam, Cambodge, Cochinchine et Tonkin.

8. Déclarer les Jésuites inaptes à la dignité épiscopale.

9. Alexandre VIII a confié l'administration des deux provinces du Kouang-ton et du Kouang-si à l'Evêque de Macao, nommé par le Roi de Portugal. Quéméner estime que la Propagande devrait se réserver la première de ces provinces. Et voici pour quels motifs. Grâce à son port, la province du Kouang-ton est la porte du royaume de Chine, par où viennent les subsides d'Europe, destinés aux missionnaires. De là, les ouvriers apostoliques peuvent accéder par la voie des fleuves, à toutes les autres provinces. Dans la partie méridionale du Kouang-ton, les indigènes se laissent difficilement convertir, en raison de leur contact avec les Portugais de l'île de Macao, dont les mœurs sont

déplorables. C'est à Xáo-Cheu, deuxième métropole de la province, que les premières églises ont été fondées au nom de la Propagande, et les fidèles qui s'y rencontrent sont les fils aînés de la Sacrée Congrégation. Cette ville est d'ailleurs l'une des plus fréquentées de la Chine.

10. Les Evêques de Metellopolis, d'Ascalon et de Bugie (1) étant malades, il convient de leur donner des coadjuteurs.

Si la Sacrée Congrégation veut bien prendre ces diverses mesures dans l'intérêt des Vicaires Apostoliques, ceux-ci en auront une grande joie, et pourront porter l'Evangile dans les profondeurs des autres contrées de l'Asie, sans craindre d'obstacles de la part des Portugais. Ils y recevront le meilleur accueil à cause de leur déférence à l'égard de la Sacrée Congrégation, fort bien connue dans tous ces pays (2).

Le 2 Octobre 1695, les Cardinaux de la Propagande devaient traiter en séance trois sujets :

1. La question de savoir s'il fallait pourvoir d'un Vicaire Apostolique les onze provinces de la Chine, distinctes du Kouang-ton et du Kouang-si.

2. Fallait-il donner d'urgence des Coadjuteurs aux Vicaires Apostoliques de Siam, de Cochinchine et du Tonkin ?

3. Devait-on révoquer la nomination au siège de Malacca de Mgr Bernardin, évêque d'Argolis ?

Le 30 Septembre, Quéméner présenta à ce propos, à la Sacrée Congrégation, un mémoire dont voici l'essentiel :

1. La Chine est un immense royaume dont chacune des provinces a l'étendue de l'Europe presque entière. La population y est nombreuse. Il y a des masses d'in-

(1) François Perez, vicaire apostolique de Cochinchine.

(2) A. M. E., vol. 248, pp. 121-130, 308-310.

dividus qui n'ont jamais ouï la parole d'un Missionnaire. L'Empereur de Chine est très favorable à la propagande évangélique ; il faut profiter de l'occasion.

2. Les Vicaires Apostoliques de Siam, de Cochinchine et du Tonkin sont épuisés par les labeurs apostoliques. Quéméner a des raisons de craindre que celui du Tonkin, l'Evêque d'Ascalon, ne soit déjà mort (1). Le bien des âmes demande donc la nomination urgente de coadjuteurs.

3. Il faut révoquer la nomination, à Malacca, de Bernardin, évêque d'Argolis.

a) Ceui-ci, en effet, n'a donné aucune preuve de son assentiment à cette nomination. On ignore s'il consent à quitter Pékin pour Malacca. Or, le consentement est requis pour une promotion canonique, d'autant qu'il s'agit ici d'une translation d'Evêque d'un royaume à un autre fort éloigné.

b) Le siège de Pékin devenant libre, le roi de Portugal y nommera sur le champ un jésuite ou prêtre portugais. Et si le Pape Innocent XII l'admet, il semblera confirmer le procédé d'Alexandre VIII, dont Quéméner suspecte la validité.

c) Les Portugais vont saisir l'occasion d'étendre le droit royal de patronage aux royaumes de Siam et de Cochinchine, qui possèdent des Vicaires Apostoliques, régulièrement constitués par le Saint-Siège. Pendant 50 à 60 ans, au reste, les Portugais n'ont jamais songé à nommer un Evêque à Malacca ; il n'y a que deux ou trois ans qu'ils viennent d'y penser. Cette attitude n'aboutit qu'à un résultat : porter le trouble dans les missions de Siam, de Cochinchine et des autres pays.

d) Ce sont les Jésuites qui voudraient renvoyer de Pékin l'Evêque d'Argolis. Ils souhaitent également le départ des Vicaires Apostoliques et des Missionnaires qui ne sont pas portugais.

(1) Mgr Deydier était passé de vie à trépas, le 1er Juillet 1693.

Quéméner demande à la fin de son rapport que l'on prenne, en cette question l'avis du Père Pierre Paul, carme déchaux, qui a évangélisé l'Asie Orientale, et y a laissé un grand renom de piété (1).

Voici maintenant les grandes lignes d'un long mémoire adressé, en 1695, par Louis Quéméner, à la Propagande, relativement au droit de patronage que réclamait le Portugal sur les Missions d'Extrême-Orient :

1. Le roi de Portugal a-t-il jamais eu un droit légitime de patronage sur les Missions de l'Empire Chinois, des royaumes du Japon, du Tonkin, du Siam, de la Cochinchine et du Cambodge ?

2. L'autorité du Saint-Siège a-t-elle profit à laisser aux Evêques de Pékin et de Nankin la faculté de se partager les autres provinces et d'en disposer ?

3. Faut-il concéder à l'Evêque nommé à Macao les provinces de Kouang-ton et du Kouang-si ?

Convient-il de laisser à ces trois Evêques l'administration religieuse de la Chine entière et du Tonkin, et de rappeler les Vicaires Apostoliques et leurs Missionnaires, s'ils refusent de leur obéir ?

La chose est admise d'emblée de tous les partisans du roi de Portugal, notamment des Pères de la Compagnie de Jésus. Ils affirment le caractère traditionnel du droit de patronage, et prétendent qu'une bulle de Grégoire XIII étend le diocèse de Macao à la Chine et au Tonkin en entier.

Les Jésuites avancent, par surcroît, que le Pape Alexandre VIII s'est déclaré en faveur du Portugal, en nommant des Evêques aux provinces qu'il a délimitées en Chine et dans les autres royaumes de l'Asie Orientale, et que, sous peine de rappel, il faut obliger les Vicaires Apostoliques à l'obéissance envers ces Evêques.

(1) A. M. E., vol. 248, pp. 137-148.

A cette thèse, voici la réponse du Procureur romain des Missions étrangères :

1. Le droit de patronage revendiqué par le roi de Portugal n'a jamais existé.

2. Sans détriment pour la propagation de la foi et pour sa propre autorité, le Saint-Siège ne peut rappeler les Vicaires Apostoliques, qui apparaissent comme les délégués immédiats de Rome, abstraction faite de tout patronage.

3. Quel grave dommage pour la propagande évangélique, si les pouvoirs de l'Evêque de Macao s'étendaient aux provinces du Kouang-ton et du Kouang-si ! Et quel danger pour les Missions, si les Vicaires Apostoliques venaient à quitter ces régions !

Grégoire XIII, dit-on, reconnaît le droit de patronage portugais sur la *province* de Chine. Et par *province* de Chine, Clément VIII entend la Chine entière.

A l'objection, Quémener répond que ce mot *province* est un terme équivoque. Le sens des mots dépend de l'usage. C'est ainsi que les Romains donnaient le nom de provinces aux territoires nouvellement conquis. Mais jamais les Portugais n'ont conquis la Chine. Ce sont les Jésuites qui, prenant pied en Chine, ont appelé ce nouveau territoire « province de Chine ». C'est là une façon de procéder qui est de tradition dans les Ordres religieux. Mais combien de continents et d'îles de l'Asie Orientale où le Portugal n'a jamais pénétré, sinon pour des raisons de commerce !

Le Portugal est le premier peuple européen qui ait visité ces régions, et ce sont les Jésuites de cette nation qui ont suggéré à leur monarque de demander au Saint-Siège le droit de patronage sur ces contrées, et d'y nommer des Evêques titulaires qui leur conserveraient, dans leurs provinces, le monopole de l'évangélisation chrétienne. Et c'est ce qu'ils ont prétendu obtenir des Papes Grégoire XIII et Alexandre VIII.

On parlait de ce principe que les Portugais étaient

les maîtres des pays où ils se trouvaient. Or, rien de plus faux. Dans l'Inde et l'Asie Orientale, ils n'ont occupé que quelques ports ou cités maritimes, dont ils ont actuellement perdu la plus grande partie.

Le droit de patronage portugais a donc été imposé au Saint-Siège.

On prétend que l'Evêque de Macao, possession portugaise, a juridiction sur toute la Chine, et même sur des pays plus lointains, tel que le Japon. C'est de la pure fantaisie.

Voyons ce qu'est Macao. Un port exigü mais pratique. Situé à cent cinquante lieues de Canton, il facilite grandement le commerce portugais en Extrême-Orient. A la longue, on permit aux Portugais, en échange de fortes sommes d'argent, d'y bâtir des maisons, pour recevoir les marchandises des bateaux en réparation. Ils furent même admis à posséder quelques enceintes fortifiées, pour mettre leurs articles de commerce à l'abri des pirates.

Macao était une belle colonie au moment où le commerce portugais se développait en toute prospérité. Dans les églises que l'on y avait construites, des prêtres séculiers ou réguliers exerçaient librement le culte catholique. Au point de vue administratif et politique des Préfets portugais régissaient la colonie, en dépendance de l'autorité chinoise. Cependant, peu à peu, les impôts annuels réclamés par la Chine devinrent très lourds, et la taxe exigée pour l'entrée et la sortie des marchandises très onéreuse. Vexés à cet égard par l'attitude hostile des gardiens du port, brimés de toutes façons par les Chinois, les Portugais délaissèrent de plus en plus Macao.

Quémener ajoute ici un détail significatif. Les Pères Jésuites lui ont dit assez souvent, ainsi qu'à d'autres Missionnaires, qu'ils se sont vus parfois contraints de vendre des ornements d'église pour satisfaire la cupidité chinoise.

C'est en vain que les Supérieurs des Jésuites sont intervenus près de l'Empereur et des Préfets, notamment du Préfet de Canton, dont relève Macao. Ils n'ont pu rien obtenir, et, aujourd'hui encore, quand les Chinois apprennent qu'un riche Portugais veut débarquer, ils lui interdisent l'entrée du port et l'accès des provisions alimentaires, jusqu'à ce qu'il leur ait versé une forte somme d'argent. Pour une famille portugaise, il y en a mille chinoises à Macao. L'idolâtrie y règne, accompagnée de nombreux vestiges de superstition, et les pauvres Portugais y subissent toutes sortes d'avaries, sans qu'ils osent protester. Le Père Tissanier, visiteur général des Jésuites, écrivait de Macao à Quémener, qui alors se trouvait à Canton : « Nous sommes ici dans une ville qui dépend de la fantaisie du Tartare, afin que je profite des occasions que nous avons de souffrir quelque chose pour Dieu. Je recommande à vos saints sacrifices celui qui en a bien besoin. »

Si le roi de Portugal avait connu la situation lamentable de ses sujets à Macao, jamais il n'eût demandé au Saint-Siège, pour cette contrée, le droit de patronage, et l'érection d'un Evêché. Le Pape Grégoire XIII apprenant la vérité, déclara nulle la concession qu'il avait faite de l'érection de l'Evêché de Macao. Clément VIII et ses successeurs établirent des Vicaires Apostoliques, sans tenir compte d'un droit de patronage du Portugal et de l'Espagne. Ce droit, les Papes ne l'admettaient que pour des régions entièrement soumises à ces deux nations.

Pourquoi donc les Jésuites parlent-ils ici d'une paisible possession, à l'instar de celle de l'Archevêque de Goa ? A Macao, avant 1690, il n'y avait ni Siège Episcopal, ni Chapitre de Chanoines, c'est ce que les rois de Portugal n'ont pas remarqué. Il faut noter d'autre part, que jamais les Missionnaires de Chine, pas plus les Jésuites portugais que les autres, n'ont

reconnu l'autorité de l'Evêque de Macao, moins encore celle de l'Archevêque de Goa, et chaque fois qu'on a voulu étendre la juridiction de ce dernier prélat, ils ont tous unanimement et fermement protesté, les Jésuites portugais eux-mêmes, qui en ont souvent fait la confidence à M. Quémener.

Il y a deux ans, en Octobre-Novembre 1693, Joseph Monteiro, Jésuite portugais, se rebella contre le Vicaire Apostolique Maigrot, qu'il avait reconnu pendant dix ans et plus. Il le déclara destitué de ses pouvoirs pour la province de Fo-kien, et se donna lui-même comme Vicaire Général de cette province, et délégué de l'Archevêché de Goa. Sommé par les Missionnaires de montrer son titre officiel, il finit par avouer qu'il n'avait agi que sous l'inspiration du démon.

Augustins, Dominicains, Franciscains, Jésuites, Missionnaires Apostoliques défunts, tous reconnaissaient tenir leurs pouvoirs, non de l'Archevêque de Goa, mais du Saint-Siège Apostolique.

Alexandre VIII, il est vrai, nomma deux Evêques dans les villes impériales de Pékin et Nankin, avec juridiction sur la Chine. Mais cela, observe Quémener en toute révérence, fut imposé à sa piété.

On représenta au Pape que seuls, les Missionnaires portugais travaillaient en Chine. Or l'année même où fut promulguée sa Constitution (1690), les provinces de la Chine Septentrionale ne comptaient que cinq Jésuites portugais, mêlés à d'autres Missionnaires de divers ordres et de diverses nations. Quant aux provinces du Sud, pas un seul Portugais ne s'y trouvait ; il n'y avait là que des Espagnols, des Italiens, des Belges et des Français, au nombre d'environ une cinquantaine. Leurs ressources, ces Missionnaires les recevaient non point du roi de Portugal, mais soit de la Propagande, qui leur servait une pension annuelle, soit de rois et princes chrétiens, et tous travaillaient sous la direction immédiate du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Il est régulier et canonique qu'un Evêque visite son diocèse. Or, l'Evêque de Macao ne pouvait sortir de sa ville épiscopale pour aller visiter le Kouang-si, son prétendu diocèse. Les Chinois ne l'auraient pas toléré. A Canton, d'autre part, les chrétiens redoutèrent de voir venir ce prélat. « Je l'ai su, note Quéméner, par une lettre récemment arrivée de cette ville. » Et Quéméner lui-même ne fut-il pas retenu pendant sept mois avec deux compagnons, dans la province du Fo-kien, jusqu'à la venue du Chef suprême de la flotte chinoise !

Si le Pape Alexandre VIII avait été bien informé à ce sujet, il aurait, certes, agi différemment.

Les Portugais diront bien que l'Evêque de Macao n'a aucune raison de sortir de son île.

L'Evêque, riposte Quéméner, est inutile, s'il ne visite personnellement son diocèse. Il a, du reste, l'obligation de le parcourir pour donner le sacrement de Confirmation. Si l'Evêque de Macao voulait quitter secrètement sa ville épiscopale, il risquerait beaucoup, car on s'apercevrait bien vite de son absence.

Le Procureur des Missions Etrangères parle ici d'expérience et en toute conscience. S'il avait été mieux informé, Alexandre VIII, se fût bien gardé de reconnaître le droit de patronage portugais, et s'il avait vécu aujourd'hui, nul doute qu'il eût agi comme Grégoire XIII et d'autres Papes, en révoquant ses propres décisions.

M. Quéméner va maintenant appuyer sa thèse sur des considérations empruntées au Droit canonique.

Et d'abord, il invoque un adage des Décrétales :

Patronum efficiunt dos, ædificatio, fundus, Præsentet, presit, defendat, alatur. egenus.

Les Portugais sont seulement tolérés à Macao ; à Pékin et à Nankin ils ne possèdent rien.

L'Evêque de Macao aurait du aviser le Saint-Siège

de l'impossibilité où il se trouve d'administrer son diocèse, demander le démembrement des provinces, et adresser à Rome des actes authentiques. Rien n'a été fait : c'est donc une infraction aux règles du Droit canonique.

Alexandre VIII a soumis les Evêques de Pékin et de Nankin à l'Archevêque de Goa dont aucun Missionnaire ne reconnaît l'autorité. Et ainsi cet Archevêque aurait en Asie une juridiction plus étendue que celle du Pape en Europe !

Le droit de patronage réservé au Portugal serait une injure aux autres souverains catholiques, qui aident, par tant de largesses, à la propagation de la foi. On connaît à cet égard les libéralités de la duchesse d'Aiguillon, marquise de Bagnol, qu'elle a pris soin de faire consigner dans des pièces authentiques. Le Portugal peut-il en dire autant, s'il est question des Evêques dont il revendique la nomination ?

Et Quéméner d'adresser ses compliments à Louis XIV, qui a pourvu d'une organisation religieuse la terre conquise du Canada. On comprend, dès lors, que le monarque fût admis à nommer un Vicaire Apostolique à Québec, en lui garantissant une pension de 300 livres. Rien de plus régulier.

Quoi d'étonnant à ce que le Procureur des Missions Etrangères demande à Innocent XII d'invalidier la Constitution d'Alexandre VIII, son prédécesseur ? Des Papes ont nettement déclaré qu'ils ne verraient pas de mauvais œil solliciter la nullité de brefs subreptices. Tel fut le cas d'Innocent III, de Grégoire XIII, Clément VIII, Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Innocent XI.

En 1680, l'Archevêque de Braga, représentant du roi de Portugal, paraît à plusieurs reprises, devant les Cardinaux de la Propagande, pour y défendre le droit de patronage. Il invoque en faveur de sa thèse, l'autorité de plusieurs Papes : Martin V, Eugène IV,

etc... Ses démarches n'eurent aucun succès, et le Pape fit savoir au roi de Portugal que les motifs exposés étaient de nulle valeur. Et Quémener renvoie, pour cette affaire, à un manuscrit d'Urbain Cerri, secrétaire de la Propagande, relatif à l'état général des Missions Apostoliques (1).

Pourquoi faut-il donc que l'on veuille encore défendre les droits du Portugal au détriment des droits du Saint-Siège ! Pourquoi ressusciter d'anciennes calomnies, nettement réprouvées par Rome ! A-t-on oublié que le Missionnaire, que le Vicaire Apostolique notamment, a renoncé aux dignités ecclésiastiques qui l'attendaient dans son diocèse, qu'il est toujours prêt à verser son sang pour Dieu, que le Séminaire de Paris est une pépinière magnifique d'ouvriers apostoliques ? Et c'est cet homme qui, dans les Missions, s'entend traité d'hérétique et d'homme débauché !

Quémener réfute ensuite le grief de commerçants, porté contre lui et ses confrères, puis il conclut :

Que nul droit de patronage ne soit accordé au roi de Portugal, pas plus qu'à d'autres princes européens, sinon pour des régions qui leur appartiennent. Qu'aucune nomination d'Evêque titulaire ne soit faite pour l'Asie Orientale, au détriment du Droit, de l'autorité du Saint-Siège, de la Propagation de la Foi. Sinon, on risque l'anéantissement du Christianisme (2).

A l'appui de sa thèse contre le droit de patronage portugais, Louis Quémener rédigea en latin, un mémoire subsidiaire dont l'objet était de présenter le dénombrement des Missionnaires qui, en 1690, faisaient œuvre d'évangélisation en Chine. C'est un document d'importance que l'Histoire a tout intérêt à enregistrer. Nous le reproduisons intégralement, en traduction française.

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 325, 338, 339, 341-345, 348, 388.

(2) A. M. E., vol. 425, pp. 461-489.

Noms des RR. PP. Jésuites qui étaient dans le royaume de Chine en l'an 1690.

DANS PÉKIN, LA CAPITALE.

<i>Belge</i>	Rév. Père Antoine Thomas.
<i>Portugais</i>	Rév. Père Pereira.
<i>Français</i>	Rév. Père Gerbillon.
<i>Français</i>	Rév. Père Bonnet.
<i>Français</i>	Rév. Père Le Compte.

EN MISSION, DANS LES PROVINCES.

<i>Français</i>	Rév. Père Morel.
<i>Français</i>	Rév. Père Greslon.
<i>Français</i>	Rév. Père Vallat.
<i>Français</i>	Rév. Père Jouvancy.
<i>Belge-Français</i>	Rév. Père Hoyel.
<i>Français</i>	Rév. Père Visdelou.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Arnedo.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Raymond.
<i>Lombard</i>	Rév. Père Surcoly.
<i>Italien</i>	Rév. Père Gabiani.
<i>Sicilien</i>	Rév. Père Intorcesta.
<i>Portugais</i>	Rév. Père Monteiro.
<i>Portugais</i>	Rév. Père Mendez.
<i>Portugais</i>	Rév. Père Vidal (actuellement au Ton- kin.
<i>Portugais</i>	Rév. Père N. N. (dans l'île de Haïnan).
<i>Belge</i>	Rév. Père N. N.
<i>Chinois</i>	Rév. Père Lieu Laoye.

Noms des RR. PP. Dominicains qui sont en mission dans les Provinces.

<i>Chinois-Espagnol</i>	Illustrissime Seigneur Grégoire Lopez, Evêque de Basilée, Vicaire Aposto- lique des Provinces de Pékin, Nan- kin et des sept autres Provinces de la Chine Septentrionale.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père d'Arcala.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Salvador.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Magino.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Luhan.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Sugueros.
<i>Espagnol</i>	Rév. Père Thomas.

En la même année 1690, il en vint d'autres. Je n'en connais ni le nombre ni les noms, vu que je me trouvais dans une province lointaine.

Noms des RR. PP. Franciscains.

Vénitien	Illustrissime évêque d'Argolis, Vicaire Apostolique des Provinces de Tché-kiang et de Yun-nan, maintenant nommé évêque de Pékin.
Vénitien	Rév. Père Bazilis.
Romain	Rév. Père de Léonissa.
Espagnol	Rév. Père Pasqual.
Espagnol	Rév. Père Lucas.
Espagnol	Rév. Père Ibaguez.
Espagnol	Rév. Père Pinorella.
Espagnol	Rév. Père Diux.
Espagnol	Rév. Père Navarre.
Espagnol	Rév. Père Johan.
Espagnol	Rév. Père Jaymes.
Espagnol	Rév. Père Iscancun.
Espagnols	{ Il en est d'autres en mission dont j'ignore les noms. Je ne sais pas davantage le nombre des autres qui sont venus des Philippines en la même année 1690.

Noms des RR. PP. Augustins.

Espagnol	Rév. Père Rubio.
Espagnol	Rév. Père Ribera.
Espagnol	Rév. Père Gilles.

Noms des Prêtres Séculiers.

Français	M. Charles Maigrot, Vicaire Apostolique du Fo-kien.
Français	M. Jean Pin, Vicaire Apostolique du Kiang-si.
Français	M. de Lionné, nommé évêque de Rosalie.
Français	M. Le Blant.
Français	M. de Cicé.
Français	M. du Carpon.
Français	M. Basset.
Français	M. Guéty.
Français	M. Gravet.
Français	M. Thome.
Français	M. Louis Quémener, demandeur.

Il y avait aux Indes ainsi qu'au Royaume de Siam, et il y a actuellement au Séminaire de Paris, un fort grand nombre de personnes destinées à ces Missions, et ils attendent de Rome toutes mesures requises pour le bon état de ces Missions (1).

(1) A. M. E., vol. 425, pp. 305-307.

En 1692, l'année même où Louis Quémener arrivait à Rome, chargé des intérêts des Missions Etrangères, les Pères de la Compagnie de Jésus installaient, eux aussi, comme procureur dans la capitale de la chrétienté, un des leurs, le R. P. Amaral. Celui-ci connaissait, pour y avoir travaillé, les Missions de Chine, de Cochinchine, du Tonkin, et des autres régions de l'Asie Orientale. Et il venait les défendre à Rome contre les attaques dont elles étaient l'objet de la part du procureur général des Missions Etrangères.

Nous possédons l'*Avant-Propos* de la thèse qu'il établit « *contre les fausses assertions du Sieur Quémener, procureur des Vicaires Apostoliques* ». En voici un sommaire :

1. Depuis 1683 environ, il y avait en Chine deux Evêques, vicaires apostoliques, un Italien, l'évêque d'Argolis, et un Chinois, l'Evêque de Basilée. A peine entré en ce pays, l'Evêque d'Héliopolis mourut. En 1692, on y rencontre deux prêtres, vicaires apostoliques, un Italien, le Père Franciscain Jean-François Leone, et un Français, Charles Maigrot, chef du vicariat de la province du Fo-kien. Or, Quémener ne représente à Rome que ce dernier personnage. S'il en est autrement, qu'il exhibe les papiers où le Père Leone, qui fut en Chine son violent adversaire, le constitue procureur dans la Curie Romaine.

2. On peut appeler apostoliques tous les missionnaires du monde, mais dans la controverse actuelle ce vocable est réservé à ceux que la Propagande a envoyés en Asie Orientale. Tous sont Français, sauf deux Franciscains italiens. Peu ont pénétré en Chine. Environ six ou sept s'y trouvaient en 1692. Voilà ceux que Quémener représente. Au lieu d'évangéliser des régions complètement infidèles, « ils ont mis leurs faux dans les moissons d'autrui », dressant églises et résidences sur des terrains où travaillaient les Pères

Jésuites. A Xao-Cheu, il est vrai, ceux-ci ne se trouvaient plus, mais c'est là un pays qu'ils avaient évangélisé avant la persécution, et où ils se proposaient de revenir.

3. Par Jésuites il faut entendre tous les membres de la Compagnie qui vivent en Asie Orientale, sous la dépendance du Roi de Portugal. En 1692, il y avait dans ces régions 32 prêtres jésuites : 2 Français, 2 Espagnols, 3 Belges, 9 Italiens, 12 Espagnols et 4 Chinois, auxquels il faut ajouter 4 autres Français, envoyés, cette même année, par Louis XIV, le « Roi très chrétien », pour faire des observations mathématiques. Si l'on joint à ce nombre d'autres jésuites, Allemands, Belges, Français, Italiens, Espagnols arrivés à Lisbonne, à destination de la Chine, on arrive au chiffre de 70 et plus de Jésuites, missionnaires de Chine, que le Père Amaral représente à Rome comme procureur, où il a, depuis 1692, à défendre leurs droits devant le Pape et la Sainte Congrégation de la Propagande. Ils sont de ceux qui n'envient point le bien d'autrui, *qui aliena non concupiscunt*, et leurs missions, fondées par eux-mêmes, existent dans toutes les provinces de la Chine excepté trois.

4. Il y a en Chine d'autres missionnaires : Augustins, Dominicains, Franciscains, tous Espagnols, venus des Philippines, où les avait envoyés le « Roi très catholique », Ceux-là, Quéméner, loin de les représenter, est plutôt leur adversaire. Voici, en effet, ce qu'il dit dans un Mémoire où il propose des remèdes aux maux dont souffrent les Missions de l'Asie Orientale : « Comme troisième remède, il faut tenir le Général des Jésuites, ainsi que ceux des Augustins, Dominicains et Franciscains, responsables de la désobéissance des leurs aux décrets de la Propagande, et de tous les obstacles que leurs Pères peuvent susciter à l'encontre des travaux réalisés par les Vicaires et les Missionnaires Apostoliques ». C'est donc que pour

Quéméner ces religieux ne sont pas des Missionnaires Apostoliques. En proposant des remèdes contre les maux dont ils seraient les auteurs, en voulant leur faire réitérer le serment aux Vicaires Apostoliques, il se montre évidemment leur adversaire.

5. Il faut croire avant tout les témoins oculaires. Or, Quéméner ne l'est pas. Jamais il n'a été dans l'Inde. Ne vaut-il pas mieux ajouter foi à Amaral, qui a séjourné à Pékin, et parcouru tout l'Empire Chinois, dont Quéméner n'a vu que quelques provinces méridionales.

Le Père Amaral, après ce préambule, examine en détail « les fausses assertions » du Procureur des Missions Etrangères (1).

Dans un long rapport de 18 pages, Quéméner s'emploie à réfuter la thèse d'Amaral. Résumons-le à grands traits.

Tout ce que le Procureur des Jésuites dit des bulles de Grégoire XIII et d'Alexandre VIII tend à deux fins : l'une d'excuser la désobéissance des Missionnaires de la Compagnie de Jésus à l'endroit des Vicaires Apostoliques, l'autre d'établir que le diocèse de Macao s'étend à la Chine, au Japon et au Tonkin.

Amaral prétend qu'après la création par Alexandre VIII de Vicaires Apostoliques à Pékin et à Nankin, les Jésuites missionnaires renouvelèrent leur soumission à l'Archevêque de Goa et aux Evêques ordinaires. Or, ils n'ont jamais reconnu la juridiction de l'Evêque de Macao, pas plus que celle des Vicaires Apostoliques, contre lesquels ils ont déployé leur vive hostilité, jusqu'à ce qu'Innocent XI les eût contraints de les reconnaître. Ils déclarent se soumettre aux Evêques ordinaires, parce qu'ils sont assurés que ceux-ci ne contrarieront en rien leurs prétentions.

(1) A. M. E., vol. 425, pp. 115-118 (texte latin).

Amaral avance que les Jésuites furent les premiers à évangéliser la Chine. Qu'ils en soient loués et félicités !

Au témoignage de l'Evêque d'Argolis, ils auraient prêté leur concours aux autres Missionnaires. Cela est vrai pour quelques-uns, rectifie Quéméner. Il reste, cependant, que le plus grand nombre a paralysé l'action des Missionnaires étrangers à la Compagnie. Le témoignage de l'Evêque d'Argolis est d'ailleurs suspect, il est gagné à la cause des Jésuites, qui l'ont fait nommer au siège épiscopal de Pékin. Pourquoi plutôt ne pas faire état, en la question, de l'attestation d'Urbain Cerri, secrétaire de la Propagande ? (1) Ce personnage adresse au Pape Innocent XI un rapport tout à l'éloge des Vicaires Apostoliques et de leurs Missionnaires français. Il reconnaît qu'à leur endroit quelques Jésuites se sont montrés courtois, mais qu'ils se sont ainsi attiré les mauvaises grâces de leurs confrères. Et, à ce propos, Quéméner peut parler d'expérience. Quand, avant d'entrer en Chine, il fut, avec ses deux compagnons, comme interné par les infidèles pendant sept mois, quel est donc le Père Jésuite qui, en leur faveur, dit une parole ou esquisse un geste ?

Le procureur des Missions Etrangères établit ensuite, à l'encontre des dénégations d'Amaral, que les Jésuites, hommes-liges du roi de Portugal, ont tout fait pour libérer le territoire de l'Asie Orientale de la présence des vicaires apostoliques.

Puis, il démontre le caractère subreptice de la Bulle d'Alexandre VIII, il s'attache à réfuter quelques objections faites par Amaral.

A entendre ce dernier, irrité de voir tomber son droit de Patronat, et s'évanouir le prestige dont jouit l'évêque de Macao, le roi de Portugal ne soutiendra plus

les Jésuites, qui se verront donc contraints de quitter la Chine. — Mais, répond Quéméner, le roi de Portugal ne possède rien à Macao. Pourquoi vouloir conserver sur cette région un patronat d'ordre spirituel ? Les missionnaires Jésuites, abondamment pourvus, n'ont du reste aucun besoin, pour vivre, des subsides de ce prince. C'est une chimère de penser qu'ils soient, à défaut de ressources, contraints d'abandonner la Chine.

Nul besoin, poursuit Amaral, de vicaires apostoliques. Les évêques ordinaires ne peuvent-ils pas, en effet, déléguer leurs pouvoirs, malgré les distances, à des prêtres, qui seront, ainsi, leurs représentants ? Cela est vrai, réplique Quéméner, mais ces évêques sont bien rares. Qui ne voit qu'il serait très utile d'en augmenter le nombre ?

Autre objection. En fait les vicaires apostoliques ne confèrent guère les ordres sacrés. C'est ainsi qu'en l'espace de douze ans, les évêques d'Argolis et de Basilée n'ont promu au sacerdoce que quatre religieux jésuites, de race chinoise.

— On sait bien, répond Quéméner, que les Jésuites ne veulent pas de clergé indigène, et qu'ils ont tout fait pour empêcher l'ordination de ces quatre Chinois. Mais Rome y est favorable, à preuve le décret de la Propagande du 28 Septembre 1630. On a dit, en toute vérité, qu'un prêtre indien peut faire dans son pays plus de bien que cent prêtres européens.

Et Amaral reprend. Quel besoin de vicaires apostoliques pour donner le sacrement de confirmation. A Milan, de ce point de vue, un seul évêque suffit, et, pourtant, ce diocèse compte plus de fidèles que les trois diocèses de Chine où il y a 300.000 chrétiens.

— Oui, riposte Quéméner, mais, en Chine, ces fidèles sont dispersés dans des régions très lointaines.

Les évêques, note Amaral, sont des pasteurs, ce que l'on ne saurait dire des vicaires apostoliques.

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 325, 338, 339, 340, 341-345, 348, 388.

— Assurément, réplique Quéméner, la présence de vrais pasteurs dans un pays répond mieux, en principe, aux intentions de l'Eglise. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir s'il est expédient que des pasteurs soient nommés en Chine par des princes européens. Comment, au reste, établir des pasteurs autorisés et compétents dans un pays si étendu ?

Voici enfin une dernière difficulté présentée par Amaral. En voyant résider en Chine des vicaires apostoliques nommés par le Saint-Siège, l'empereur de ce pays ne croira-t-il pas amoindri le pouvoir du roi de Portugal, et, dès lors, n'est-il pas à craindre qu'il se déclare hostile aux missionnaires.

— Que l'on soit sans inquiétude, réplique Quéméner. Il y a déjà plus de cent ans que les Chinois sont persuadés de la fidélité des Portugais, et ils ne manqueront pas de continuer à les laisser tranquilles (1).

Voici enfin un dernier mémoire de la main de Louis Quéméner. Il a pour but de souligner les liens qui unissent les missionnaires français et espagnols, et de détacher ceux-ci de l'emprise des Portugais.

Remarques sur l'état des Missions de l'Asie Orientale et surtout de la Chine.

1. Il est à considérer que le Procureur général de ces missions, qui est actuellement à Rome, soutient autant l'intérêt des missionnaires espagnols, que des missionnaires français; d'autant qu'ils sont également persécutés dans les missions de l'Asie par les Pères Jésuites et leurs adhérents.

2. Que les missionnaires espagnols et les français ont toujours vécu et vivent dans une grande union et

(1) A. M. E., vol. 425, pp. 269-288.

correspondance ; que, soit que la paix ou la guerre règnent funestement en l'Europe, les missionnaires des deux nations, qui sont uniquement appliqués à la conversion des infidèles, offrent leurs vœux au ciel pour demander la paix entre les Princes catholiques, et, sans aucun intérêt de nation, vivent dans une si grande charité les uns envers les autres, qu'on peut sans exagération dire que le tout est entre eux en commun, jusqu'à leur propre viatique, se fournissant les uns aux autres, quand ils en manquent, ce qui se pourrait prouver par plusieurs exemples.

Comme à l'arrivée des missionnaires français dans la Chine, les missionnaires espagnols manquaient depuis trois ou quatre ans de viatique, sur ce qu'on n'osait confier aucune somme sur les vaisseaux qui venaient des Philippines vers les côtes de la Chine, par la voie de Macao, à cause des oppressions des Portugais, soit aussi qu'on ne voulait confier aucun argent aux Chinois chrétiens qui fréquentent les îles Philippines, et ainsi les missionnaires espagnols souffraient depuis trois ou quatre ans ; et aussitôt que les missionnaires français en eurent connaissance, ils partagèrent également tout ce qu'ils avaient apporté dans la Chine, et leur fournirent suffisamment, jusqu'à ce qu'on trouvât des voies sûres, pour recevoir des Philippines tout ce qui était requis ; et les voies furent procurées par les missionnaires français à l'appui de leurs amis et correspondances du Royaume de Siam.

3. Les prélats, les magistrats et les habitants des Philippines ont de leur côté de très grandes marques de charité aux missionnaires français dans les occasions, et ainsi que le marquent l'évêque et les missionnaires qui sont à Siam, par leurs lettres adressées à la Congrégation ; desquelles lettres on a produit un sommaire à la Congrégation tenue au mois de Juin dernier ; ils disent, que durant la persécution de Siam,

les Espagnols des Philippines leur ont fait rendre deux mille écus d'aumône pour les faire subsister.

4. Quand Mgr l'Evêque d'Héliopolis, vicaire apostolique et administrateur général créé par le Saint-Siège dans toute la mission de la Chine, mourut il y a quelques années dans le dit Royaume, les missionnaires français écrivirent à Rome pour demander en sa place un missionnaire espagnol, nommé le Père Varo, dominicain, le Saint-Siège le leur accorda, et leur envoya les bulles et les expéditions.

5. Monseigneur Gregorio Lopez, quoique Chinois de nation, s'étant fait religieux dominicain aux Philippines, et s'y étant naturalisé comme espagnol, a été fait évêque et vicaire apostolique dans la Chine à la prière et requête des missionnaires français, qui, seuls, firent toutes les instances pour son élection en Cour de Rome.

6. Monseigneur François Perez, évêque et vicaire apostolique dans le royaume de Cochinchine, encore vivant, est espagnol de nation, qui a été élevé depuis plus de trente ans dans le collège et séminaire des missionnaires français, et puis fait évêque de la dite Cochinchine, et le vice-roi des Philippines a fait toutes les diligences, pour le faire passer de Siam dans son évêché de Cochinchine.

7. Les missionnaires français ont de tout temps élevé dans le collège et séminaire de Siam plusieurs écoliers espagnols des Philippines, dont quelques-uns ont été fait prêtres missionnaires, et qui travaillent actuellement dans les missions avec progrès, desquels le dit procureur actuellement à Rome, peut montrer des lettres écrites de leur propres mains.

8. Les missionnaires espagnols ont écrit et envoyé leur procure pour demander, aussi bien que les missionnaires français, quelques décrets et remèdes à la Sacrée Congrégation au sujet des dispositions.

d'Alexandre VIII en faveur des Portugais, desquels ils sont, aussi bien que les missionnaires français, troublés et persécutés dans les missions, et le procureur vient de recevoir des lettres de la Chine, entr'autres une de M. de Cicé, missionnaire français de Canton, en date du quatorzième Novembre 1692, qui lui marque que les dits missionnaires espagnols ont envoyé leur procure, pour agir à Rome.

9. Cette union entre les deux nations espagnole et française a d'autant plus alarmé les Jésuites portugais et leurs adhérents contre les missionnaires français, qu'ils en souffrent depuis plus de quarante ans de très grandes persécutions.

10. Nonobstant toutes les oppositions des Portugais, le procureur qui est actuellement à Rome ne fait qu'attendre la décision du Saint-Siège sur l'état des missions de la Chine, pour encore proposer trois missionnaires espagnols, pour être faits évêques et vicaires apostoliques dans les trois plus belles provinces de la Chine.

Plusieurs lettres et correspondances entre les deux nations, dont le procureur en a plusieurs, prouvent, plus que suffisamment, cette charité et étroite union, et on n'oubliera pas que les missionnaires français n'ont eu autre refuge en entrant dans la Chine, que chez les missionnaires espagnols, qui les ont reçus dans leur maison, et où ils ont appris la langue du pays, et en ont reçu toutes les instructions et les lumières nécessaires, pour travailler dans cette mission de la Chine ; que de temps à temps les missionnaires français ont passé dans les Philippines pour les affaires des missions, et ont toujours été très charitablement traités et reçus des Espagnols, si je n'excepte quelques oppositions de la part des Jésuites et leurs adhérents (1).

(1) A. M. E., vol. 12, pp. 389-392.

On voit d'après ce qui précède, que la grande affaire qui préoccupa, à Rome, Louis Quéméner, ce fut la défense des vicaires apostoliques et la lutte contre les droits de patronage du roi de Portugal.

Le procureur des Missions Etrangères eut-il aussi un rôle à jouer dans la fameuse controverse des *rites chinois*. On sait de quoi il s'agit : les Chinois convertis sont-ils autorisés à pratiquer certaines cérémonies, relatives au culte de Confucius, aux honneurs rendus aux morts, leur est-il permis de continuer à user de certains noms donnés à Dieu par leurs compatriotes païens ? Ces rites, ces locutions ont-ils, outre leur portée civile, une signification religieuse ? Les Jésuites, en général, y voyant de simples manifestations civiles, les permettaient à leurs chrétiens. Quant aux Dominicains, ils les considéraient comme superstitieux et idolâtriques et croyaient devoir les proscrire (1).

Le 26 Mars 1693, Maigrot, vicaire apostolique du Fo-kien, intervint dans le débat, par un mandement qui condamnait les rites chinois. Il est divisé en sept articles :

1. Défense d'employer pour désigner Dieu, les expressions *Tien* et *Xang-ti* dont l'une signifie « ciel » et l'autre « empereur souverain » ; ordre de se servir uniquement du vocable *Tien-Chu*.

2. Interdiction des tableaux portant la formule *King-Tien*, « adorez-le ».

3. Fausseté de l'exposé fait, autrefois, par le Père Martini au pape Alexandre VII, sur les rites chinois.

4. Défense aux chrétiens d'assister aux sacrifices ou oblations solennelles, offerts deux fois l'an à Confucius ou aux ancêtres défunts.

(1) Dictionnaire de Théologie catholique, Vacant - Mangenot, art. *Rites Chinois*.

5. Approbation de la conduite des missionnaires qui ont aboli les tableaux exposés en l'honneur des morts.

6. Défense d'affirmer que la philosophie de Confucius n'a rien de contraire à la religion chrétienne.

7. Recommandation de veiller sur la foi des chrétiens qui étudient les livres classiques chinois.

Désireux d'avoir l'approbation de Rome, Maigrot chargea Quéméner de présenter son mandement au pape Innocent XII. Le procureur y joignit une requête, datée du 10 Novembre 1693, tendant à ce que le Souverain Pontife tranchât définitivement la question. Dans cette lettre, M. Maigrot, tout en rendant justice aux intentions de ses adversaires, fait voir néanmoins le danger qui résulte de l'incertitude où les missionnaires se trouvent touchant les pratiques autorisées par les uns, et rigoureusement prosrites par les autres : « Ce n'est pas que je prétende, dit-il, qu'il y ait à la Chine des missionnaires qui soient tombés dans une idolâtrie grossière, et qui la permettent aux autres (ce qu'on ne pourrait avancer sans calomnie) ; mais comme on a raison de dire que certains théologiens qui soutenaient que le contrat appelé *Mohatra* était permis, approuvaient et permettaient l'usure, parce qu'ils enseignaient qu'il n'y a point dans ce contrat, qui est, en effet, usuraire, ainsi il y a plusieurs missionnaires qui permettent aux nouveaux chrétiens de certaines cérémonies, et qui suivent eux-mêmes dans la pratique de certains usages, qui leur paraissent probablement être permis (comme ils disent) parce qu'ils regardent comme des usages purement civils ce qui est superstition et idolâtrie selon le sentiment de plusieurs autres. »

Ayant présenté ces pièces à Innocent XII, en 1696, Louis Quéméner fut gratifié, le 15 Janvier suivant, d'un Bref fort honorable où le Saint-Père félicite Mgr Maigrot, alors évêque de Conon, de son zèle à répandre

la foi chez les infidèles, à en maintenir la pureté parmi les nouveaux chrétiens, et l'engage à faire tous ses efforts pour ramener l'union entre les prédicateurs de l'Evangile (1).

Là se borne le rôle tenu par Louis Quéméner dans l'affaire des *rites chinois*. Ce n'est que vers le milieu de l'année 1697, alors que Quéméner avait quitté Rome depuis plusieurs mois, que la Propagande, à qui le Pape avait renvoyé le dossier Maigrot, s'en occupa sérieusement. Une fois seulement, dans la correspondance du Procureur romain des Missions Etrangères, nous avons trouvé la mention de la controverse des Rites. Il était réservé à Nicolas Charmot, son successeur, de traiter sérieusement cette affaire. Elle n'eut d'ailleurs de solution définitive qu'en 1744, quand Benoît XIV, par la Bulle *Omnium sollicitudinum*, fit sienne la thèse dominicaine, devenue celle des Missions Etrangères.

(1) Launay, *Histoire de la Société des Missions Etrangères*, I, pp. 380-391 ; Luquet, *Lettres à Monseigneur l'Evêque de Langres sur la Congrégation des Missions Etrangères*, pp. 146-147.



CHAPITRE IX

L'Episcopat et le Sacre (1697-1698).

Nous avons vu que Louis Quéméner réintégra Paris vers la fin de Janvier 1697. A la même époque, les Directeurs du Séminaire de la rue du Bac, avaient l'honneur de recevoir du Pape Innocent XII un Bref élogieux qui consacrait leur œuvre, et que Quéméner leur avait obtenu. Voici ce document :

« MES CHERS FILS,

Salut et bénédiction apostolique,

» Quoique nous soyons persuadé que vous attendez de Notre-Seigneur la récompense des peines que vous prenez à étendre sa religion et à procurer le salut des âmes rachetées par le sang de son fils unique, ayant néanmoins été chargé par la bonté infinie

de ce Prince des pasteurs de la conduite de son troupeau, nous avons jugé à propos de vous témoigner par ce bref combien vos soins et vos travaux nous sont agréables. En effet, puisque le Sauveur vous assure par son Apôtre qu'il veut sauver tous les hommes, et les amener à la connaissance de la vérité, il n'est pas possible qu'il n'agrée l'application que vous apportez depuis longtemps à former des ministres capables de répandre la parole de Dieu, et de dispenser ses mystères, afin que ceux à qui il n'a point encore été annoncé ouvrent les yeux, et que ceux qui n'ont point entendu parler de lui commencent à le connaître.

» Sans parler ici des Prélats et des vertueux ecclésiastiques qui, après avoir été élevés dans votre Séminaire, conservent et augmentent la piété de leurs pères dans l'Eglise Gallicane, dont ils sont de grands ornements, c'est de votre maison que sont sortis les évêques (vicaires apostoliques) que la France nous a fournis, à nous et à nos prédécesseurs, pour envoyer dans l'Asie et dans l'Amérique, où ils ont travaillé jusqu'à présent avec bénédiction et avec fruit ; et ce que nous estimons encore davantage, vous cherchez si purement les intérêts de Jésus-Christ, et non pas les vôtres, que de bon cœur vous employez libéralement les biens de plusieurs d'entre vous à soutenir les dépenses nécessaires des missions, et que vous préférez la gloire de Dieu et la propagation de la religion chrétienne aux établissements qui pourraient vous être offerts. Continuez donc à faire avec courage l'œuvre de Dieu, et consacrez au progrès de son Eglise la piété, la doctrine et le zèle que l'Auteur de tout bien vous a donnés.

» Au reste, comme vous avez extrêmement à cœur de faire rendre au Saint-Siège le respect et l'obéissance qui lui sont dus, à cause de la dignité et de l'autorité qu'il a reçues de Dieu même, vous pouvez aussi vous assurer que, de sa part, il ne vous manquera

rien de tout ce qui vous sera nécessaire pour remplir utilement et heureusement les obligations de l'état saint que vous avez embrassé, avec tous ceux que vous élevez parmi vous, et c'est pourquoi nous vous donnons à tous, très tendrement, la bénédiction apostolique » (1).

Au cours de Février 1697, M. Quémener reçut de Rome quelques reliques insignes, et une boîte de fragments de restes de martyrs. Il n'avait pu, nous l'avons déjà dit, obtenir le *corps saint* qu'il avait sollicité avant de quitter la Ville Eternelle.

Vers le début du mois de Mars, notre Missionnaire eut le grand honneur d'être reçu par Louis XIV. Il en fut écouté favorablement, et le Roi lui parla fort obligeamment du Souverain Pontife. Par son entremise, les Directeurs du Séminaire remercièrent Sa Majesté de leur avoir déjà versé la gratification annuelle qu'Elle donnait pour les missions. Le monarque assura Quémener qu'il ferait plaisir aux Missions Etrangères en tout ce qui lui serait possible. « M. Quémener, note le Supérieur de la rue du Bac, a lieu d'être bien content de cette réception » (2).

On voit donc que Louis XIV continuait d'assister les Missions Etrangères de ses libéralités pécuniaires.

C'est le 24 Octobre 1665 que, pour la première fois, il leur accorde son concours financier, sous la forme d'un don de 3.000 livres fait à François Pallu (3). Trois ans plus tard, en 1668, il transforme en pension à vie les deux pensions de six mois qu'il avait constituées pour Lambert de la Motte et Pallu, sur les deux abbayes de Saint-Ouen et de Saint-Etienne de Caën (4). Au début de 1681, quand l'Evêque d'Héliopolis va

(1) Launay, *Histoire générale de la Société des M. E. I.*, pp. 394-395.

(2) A. M. E., vol. 13, pp. 323-324, Lettre de Paris à Charmot, procureur romain.

(3) Baudiment, *François Pallu...*, p. 91.

(4) *Ibid.*, pp. 198-199.

s'embarquer une dernière fois pour la Chine, il reçoit de Louis XIV un splendide viatique de 15.000 livres (1).

Non content de soutenir financièrement les Missions Etrangères, le grand Roi leur prête un appui d'ordre moral. Le 9 Octobre 1661, il délivrait aux missionnaires un brevet, leur permettant de se rendre aux Indes, et d'y séjourner autant qu'ils voudraient, sans rien perdre aux avantages dont jouit tout Français. Et pour accréditer plus sûrement les pionniers de l'Evangile près des rois de Chine, de Cochinchine et du Tonkin, il leur confia aimablement une lettre pour ces princes (2). Vingt ans plus tard, le 8 Janvier 1681, il créait notaires royaux les Evêques et Missionnaires français, déjà investis de la qualité de vicaires apostoliques (3).

Les heureuses qualités de M. Quémener, le succès de son labeur à Rome n'avaient pas été sans retenir l'attention du Pape et de la Propagande, et l'on songea à revêtir de la dignité épiscopale ce bon prêtre breton, pieux, circonspect, objet de la sympathie universelle (4).

« Les négociations de M. de Quémener à Rome, note le Père de Fontenay, missionnaire en Chine, se sont si heureusement terminées que l'on peut assurer que ses amis et ses ennemis (si tant est qu'il n'y en eut quelqu'un), n'ont eu que des louanges pour célébrer sa prudence. Rome et Paris se sont disputés à qui l'honorerait davantage. Son séjour à Rome de plus de quatre ans l'a fait connaître à tout ce qu'il y a de personnes des plus éclatantes dans cette capitale du

(1) Baudiment, *François Pallu*..., pp. 374-375.

(2) Baudiment, *op. cit.*, p. 91.

(3) *Ibid.*, p. 375.

(4) Le bon renom à Rome de Louis Quémener aida puissamment son successeur, M. Charmot. « Grâce à lui, écrit ce dernier le 14 Décembre 1697, je trouvais tant d'accès, auprès de ceux à qui j'avais affaire, qu'en cinq jours de temps j'eus tout ce que je demandais et de la manière qu'on pouvait le souhaiter. » (A. M. E., vol. 249, p. 215.)

monde ; le Pape, les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Chefs d'ordre l'ont toujours reçu chez eux avec plaisir, et s'il n'eût détourné adroitement les suppliques des Missionnaires de la Chine, ses compagnons, et des Directeurs du Séminaire de Paris, le Pape et la Sacrée Congrégation, qui y étaient déjà portés de leur propre mouvement, ne l'auraient pas laissé sortir de Rome, sans le revêtir du caractère épiscopal. Pour parler justement, il s'échappa de Rome, tout persuadé qu'il était, qu'en arrivant en France, il ne lui resterait que le temps pour s'embarquer. Ses actions ne s'accordèrent pas à ses intentions ; la guerre fut cause qu'on différa d'un an la partance des navires pour les Indes, et durant cet espace les Directeurs du Séminaire de Paris eurent le temps de représenter au Saint-Siège, à son insu, qu'on pouvait user de ses loisirs pour engager M. de Quémener à donner la satisfaction que les uns et les autres semblaient passionner si fort. »

A Rome, le procureur Charmot reçut avis de Paris de solliciter l'épiscopat pour son ami Quémener. Et, le 27 Juillet 1697, il remit au Pape une lettre de MM. le Supérieur et Directeurs du Séminaire demandant cette faveur. Charmot y ajoutait la supplique suivante :

« Nicolas Charmot, procureur général des Evêques et Vicaires Apostoliques de l'Asie Orientale, représente humblement à Votre Sainteté que le Supérieur et les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris ont reçu une lettre des Indes Orientales, disant que les Evêques et Vicaires Apostoliques des royaumes de Siam, Tonkin et Cochinchine sont tellement épuisés de labeur et de vieillesse qu'il y a lieu de croire que la prochaine lettre portera la nouvelle de leur mort ; et après leur mort, il n'y aurait personne pour sacrer les coadjuteurs nommés par Votre Sainteté ; car, apparemment, les Evêques portugais ne voudront pas les sacrer.

» Au nom du Supérieur et des Directeurs du Séminaire à Votre Sainteté, je supplie Votre Béatitudo d'apporter remède à de tels inconvénients.

» Qu'il lui plaise de nommer évêque *in partibus* le sieur Louis Quémener, dont la piété, le mérite, le zèle sont déjà connus de Votre Sainteté, lui qui a été pendant cinq ans Procureur des Missions près du Saint-Siège, et de le donner comme coadjuteur à un des Evêques français choisis par Votre Sainteté pour la Chine. De telle façon que, passant par tous les dits royaumes, dans le voyage qu'il doit entreprendre en Septembre prochain, consacré Evêque avant de partir, il puisse encore consacrer ses compatriotes choisis par Votre Sainteté.

» Pour cette grâce, etc... » (1).

Innocent XII, qui connaissait et appréciait Louis Quémener, comme s'il avait eu peur que le moindre détail fût un obstacle à son dessein, se hâta de remettre de sa propre main le rescrit à Mgr Cheneparli, et, le 2 Août, M. Quémener était nommé Evêque de Sura, sans vicariat apostolique. Sura, comme on le sait, se trouve dans la Syrie euphratéenne et relève de Hiéropolis. Un indult du même jour lui accorda la faveur de recevoir la consécration épiscopale en France, au lieu de la recevoir en Chine (2).

Le 27 Août, Innocent XII l'autorisait par indult à sacrer, où il voudrait, et avec l'assistance de deux prêtres s'il en trouvait, neuf Missionnaires de l'Asie Orientale : c'étaient Artus de Lionne, Charles Maigrot, Alvarez de Venavente, Jean-François de Léonissa, Raymond Lezzoli, Charles Turcotti, Edmond Bélot, Bernard Martineau et Marin Labbé.

Artus de Lionne avait été, par un décret de la Pro-

(1) A. M. E., vol. 204, p. 263.

(2) Launay, *Mémorial*...

pagande du 20 Mai 1686, nommé coadjuteur de Mgr Laneau, parce qu'il était très estimé du roi de Siam, et connaissant fort bien les langues du pays. Elu Evêque de Rosalie par Innocent XI, le 5 Février 1667, il avait refusé cette nomination tout comme la précédente. Le 20 Octobre 1696, Innocent XII l'avait nommé Evêque de Rosalie, et, deux jours plus tard, Vicaire Apostolique du Se-Tchoan, province qui avait été, le 15 du même mois, séparée par la Propagande du diocèse de Pékin. En fait, Lionne recevra l'onction épiscopale de Mgr Maigrot, à Fou-Tcheou, dans le Fo-kien, le 30 Novembre 1700, alors que Louis Quémener en voyage vers la Chine ne sera encore qu'à Pondichéry.

Charles Maigrot avait reçu, le 5 Février 1687, la direction du vicariat apostolique de Fo-kien. Le 22 Octobre 1696, Innocent XII l'avait nommé Evêque de Conon. Il sera sacré, en Mars 1700, à Kia-hing, dans le Tche-kiang, par Bernardin, évêque d'Argolis, promu au siège épiscopal de Pékin (1).

Alvarez de Venavente avait reçu le titre d'Evêque d'Ascalon.

Jean-François de Nicolais de Leonissa, franciscain, nommé évêque de Bérythe, était désigné pour le Vicariat Apostolique du Hou-kouang.

Raymond Lezzoli, dominicain, se voyait investi de la dignité d'évêque d'Oléno. Il sera sacré, le 2 Février 1702, à Ke-sat, dans le Tonkin, par Mgr Bélot.

Charles Turcotti, de la Compagnie de Jésus, Missionnaire au Kouang-tong, devenait Vicaire Apostolique de Kouy-tcheou, avec le titre d'évêque d'Andréopolis.

Edme Bélot, des Missions Etrangères, né le 10 Mai 1651, à Avallon, dans l'Yonne, prêtre en 1678, partit

(1) Launay, *Mémorial*...

pour le Tonkin le 22 Décembre de la même année. Le 20 Octobre 1696, il était nommé Evêque de Basilée, et coadjuteur de Mgr de Bourges. Il sera sacré à Hung-yen, le 8 Janvier 1702.

Bernard Martineau, des Missions Etrangères, né le 8 Décembre 1654, à Angers, promu à la prêtrise en 1678, partit pour le Siam le 22 Décembre de la même année. Au cours d'un voyage de Siam en Chine, il mourut en mer, dans les parages de Hai-nan, le 25 Août 1695. Sa mort était encore inconnue à Rome, quand il fut nommé, le 15 Janvier 1697, Evêque de Sabule, et coadjuteur de Mgr Laneau, au Siam.

Charles-Marie Labbé, des Missions Etrangères, né vers 1648, à la Délivrande (Calvados), quitte le Séminaire de Paris le 22 Décembre 1678 et s'embarque au Port-Louis le 1^{er} Février 1679. En 1684, il est Provicairé de Cochinchine. Nommé, le 15 Janvier 1697, Evêque de Trilopolis, et coadjuteur de Mgr Pérez, Vicaire Apostolique de Cochinchine, il refusa, craignant des difficultés avec Pérez. Il finira par consentir et sera sacré à Paris, dans la chapelle de l'Archevêché, par Mgr de Noailles, le 24 Février 1704.

Au Séminaire de Paris, l'heureuse nouvelle de l'Episcopat de Louis Quémener causa la plus vive allégresse, et, le 2 Septembre 1697, le Supérieur Tiberge écrivait à Charlot, Procureur à Rome : « Vous pouvez juger de la joie que vos dernières lettres nous ont donnée, en nous apprenant la nomination de M. Quémener à l'Episcopat. Dieu soit loué de la bénédiction qu'il a donnée en cela à vos soins et à votre négociation. C'est un bon service que vous avez rendu aux Missions » (1).

Le jour suivant, c'est Quémener lui-même qui adresse à son ami de Rome l'expression de sa gratitude.

(1) A. M. E., vol. 13, p. 419.

« Il est bien vrai que je ne saurais jamais assez reconnaître les bontés et la générosité de M. le Supérieur et (des) Directeurs du Séminaire sur tout l'ensemble de la demande qu'ils ont bien voulu faire à Rome ; mais il est aussi très certain que je suis dans la même impuissance à votre égard, ne pouvant vous assez remercier de tant d'embarras et de peine que vous a causés cette demande. Je serai, par vos soins, plus utile à la Mission ; la Mission même vous sera éternellement redevable.

» Comme Dieu connaît le fond des cœurs et les intentions d'un chacun, en me confiant uniquement en sa miséricorde, je me laisse gouverner selon les vues de ces Messieurs, qui sont, comme vous le savez, si éclairés, et qui ont une onction particulière pour diriger les affaires de nos Missions. Je ne connais en eux que toute sorte d'estime pour votre personne et votre prudente conduite. Comme mon devoir m'oblige, je les ai toujours confirmés dans cette estime par la lecture fidèle de quelques lettres que j'ai reçues de Rome, lesquelles marquent un juste éloge pour les soins et les peines que vous vous donnez pour les intérêts des Missions. Je porterai le même témoignage à nos Missionnaires d'Asie... » (1).

Mgr Quémener avait bien hâte de se rendre en Asie Orientale, pour instruire les Vicaires Apostoliques des bonnes dispositions du Saint-Siège à leur égard. Son départ avait été d'abord fixé au mois de Septembre, mais il fallut attendre encore plusieurs mois, à cause de l'état de guerre qui existait entre la France et l'Europe. Les navires étaient tout prêts à mettre à la voile pour l'Extrême-Orient, mais on ne jugea pas à propos de hasarder une flotte qui devait être richement chargée.

(1) A. M. E., vol. 13, p. 423.

A son sacre, notre Missionnaire se prépara par une retraite très fervente (1). La cérémonie eut lieu à la chapelle de l'Archevêché de Paris, en 1698, probablement au mois de Janvier (2). Le Prélat consécrateur fut Mgr de Noailles, archevêque de Paris (3), assisté de Bossuet, évêque de Meaux (4), et Godet-Desmarais, évêque de Chartres. Le nonce du Pape et deux Cardinaux, dont l'Evêque de Beauvais, de Forbin-Janson, étaient présents. L'Archevêque de Paris voulut particulièrement honorer le nouvel Evêque : non seulement il lui fit don d'une croix pectorale, mais il assumait, par surcroît, les frais du somptueux repas donné à tous les Prélats, et toutes les autres dépenses qui ne laissèrent pas d'être considérables (5).

Quelques jours après son sacre, Mgr Quémener se rendit en Bretagne pour prendre congé de ses parents et amis. Les affaires de famille terminées, il retourna à Paris pour disposer toutes les choses nécessaires à son voyage des Indes.

Durant le séjour qu'il fit dans la Capitale, on ne peut pas recevoir plus d'honneur et de civilités qu'il en reçut des Evêques français qui s'y trouvaient, et particulièrement du Nonce (6). Toute la Cour de France l'accueillit très favorablement ; le Roi, lui-même, l'honora d'une audience, au cours de laquelle il lui confia un message pour le Roi de Siam (7).

(1) A. M. E., *Vie manuscrite*.

(2) Launay, *Mémorial*...

(3) Louis-Antoine de Noailles, né en 1651, évêque de Cahors en 1679, puis de Châlons-sur-Marne (1680), archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700.

(4) Cette démarche de Bossuet montre toute la sympathie que ce grand génie portait à la belle œuvre des Missions.

(5) A. M. E., vol. 482, pp. 307-308.

(6) *Vie manuscrite*.

(7) A. M. E., vol. 482, pp. 307-308.

CHAPITRE X

Le deuxième voyage missionnaire.

De Paris au Siam (1698-1700).

Louis Quémener brûlait de retourner en Chine : *urbes sunt mihi carcer*, « les villes me sont une prison », disait-il, à qui voulait bien l'entendre.

Il quitta Paris le 10 Mars 1698, avec un jeune Siamois, Innocent Okhthuan, qui venait de faire dans la Capitale française sa philosophie et sa théologie, puis cinq Missionnaires : François Martin de La Baluère (1), Jean Bénard (2), Alexandre Danry (3), Pierre Hervé (4) et Julien Postel (5).

Les quatre premiers étaient destinés à la Chine, tandis que Postel avait comme obédience le Siam. Un neveu de Mgr Quémener, revenant de Carthage, se joignit aux voyageurs (6).

Avant de quitter Paris, Danry, qui était fort lié avec Quémener, lui demanda un conseil : fallait-il emporter en Mission son argenterie, ainsi qu'une belle collection d'estampes dont il était pourvu ? Le Prélat répondit affirmativement.

(1) Né le 23 Février 1668 à Rennes, dans la paroisse de Tous-saints, mort en Chine en 1775.

(2) Né le 12 Février 1668 à Bernay, diocèse de Lisieux, mort en Chine en 1711.

(3) Né vers 1656 au diocèse de Nantes, quitte la Société en 1715.

(4) Né dans le diocèse de Rennes, mort à Macao en 1710.

(5) Originaire de Normandie, où il naquit vers 1669, mort à Juthia le 12 Novembre 1700.

(6) La source pour le voyage est ici la longue relation écrite par Danry. Nous ne pouvons l'utiliser dans son ensemble, parce qu'elle est rédigée sous forme de pamphlet contre Mgr Quémener (A. M. E., vol. 423, pp. 885-907).

Entre Paris et Orléans, dans le carrosse, l'Evêque s'informa près de ses compagnons de leur âge de prêtrise, pour régler là-dessus la préséance entre eux. En descendant le long de la Loire, les voyageurs visitèrent Tours et Saumur, puis ils reçurent l'hospitalité au Séminaire de Nantes. Mgr de Sura profita de son séjour en cette dernière cité pour faire visite à quelques religieuses de sa connaissance.

Avant de quitter Nantes, le prélat fit acheter quatre fusils, l'un de prix pour lui-même, trois autres avec baïonnettes pour ses compagnons. Il se procura également deux barriques, l'une remplie de chapeaux, l'autre pleine de merluiche. Ce poisson, note le narrateur, pour avoir de la saveur, devait être un peu gâté, « parce qu'alors il serait meilleur, au dire de Sa Grandeur, qui évoqua à ce propos les anciens repas de Ploudaniel, auxquels prenaient part les confrères, et parfois Mgr de Léon ».

A Nantes, on emprunte mille écus qui, ajoutés aux mille écus donnés par le Séminaire de Paris, devaient subvenir aux frais du voyage.

La saison était inclemente, et les vents impétueux. On conseilla donc à nos missionnaires de se rendre à Port-Louis par le carrosse de Vannes. Ils n'en firent rien, et n'écoulant que leur courage, les voici de descendre la Loire sur un bateau sans abri, qui faisait route vers Saint-Nazaire. Le vent devint bientôt contraire, et renversa brusquement le mât, si bien que le batelier prit peur et fit escale à Saint-Nazaire. La tempête sévit pendant deux ou trois jours, puis le calme se fit, et l'on put, sans trop de difficulté, gagner les approches du Croisic.

A minuit, les voyageurs purent mettre pied à terre et ils trouvèrent à se loger dans l'hôtellerie de la bourgade voisine. Voici que les jeunes missionnaires remarquent que, par mégarde, ils ont laissé l'argent dans le bateau. Ils en avisent l'Evêque, qui s'empresse

de les rassurer : « Soyez sans souci, mes amis. Le batelier est honnête. Notre trésor, au reste, est renfermé dans un sac que dérobent aux regards des habits accumulés. »

Il fallut se remettre sur pied dès la pointe du jour. Tandis que l'un des voyageurs, pour veiller sur l'argent, allait prendre la barque, ses compagnons, évitant une navigation contrariée par les vents, gagnèrent le Croisic par la voie de terre.

En ce port, où Mgr Quémener avait des parents, on s'arrêta quelques jours. C'était au cours de la Semaine Sainte. L'étape suivante fut Belle-Ile, et, à ce point, le rédacteur du Journal de voyage note un trait intéressant : « Mgr de Sure, dit-il, faisait, aux divers changements de bateau, acheter des provisions, dont la plupart restaient inutiles, en sorte qu'il les laissait aux bateliers. Il est naturellement généreux et libéral envers les mariniers. Un des endroits où cela parut davantage fut à Belle-Ile où, le matin, en nous embarquant, il fallut avec bien de la peine, courir acheter diverses denrées qui ne furent d'aucun usage ».

A Port-Louis, le dimanche de Pâques, l'Evêque officia pontificalement. Le dimanche suivant, il apparut encore en habits pontificaux, à Lorient, « dans la petite chapelle des marchands » (1). Cette fois, il prononça une allocution, et sa nièce, Mme Le Moyer, qui était dans l'assistance, fut heureuse et fière de pouvoir contempler à loisir son oncle missionnaire, décoré du rochet, du camail violet, et de sa belle barbe vénérable.

Thierry, le valet de Monseigneur, se trouvant d'ordinaire en retard, c'étaient le diacre, le sous-diacre et les acolytes qui chaussaient et déchaussaient le Prélat.

Les caisses et les ballots des voyageurs oubliés,

(1) Cette chapelle avait été construite par la Compagnie Royale des Indes.

quinze jours durant, par le roulier, à Paris, retardèrent le départ de Port-Louis du bateau la *Sainte-Barbe*. Mgr Quémener en était fort en peine, et il fit montre en l'occurrence d'un désintéressement très édifiant : « Nous pouvons bien, dit-il, partir sans nos habits et notre argent. Missionnaires, voilà ce qu'avant tout nous sommes, et la mission, après tout, peut se faire sans argent ».

Le capitaine du navire n'était autre que M. Le Moyer, neveu de Monseigneur, et, très aimablement, il mit tout en œuvre pour retarder le départ, jusqu'à la venue des bagages de Paris.

Pour utiliser leurs loisirs, les missionnaires montèrent, un jour, jusqu'au monastère cistercien de Notre-Dame de la Joie, qui se trouvait dans la paroisse de Saint-Gilles, près d'Hennebont. Cet établissement, fondé au XIII^e siècle par Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne, avait alors pour abbesse Suzanne de Plœuc de Timeur. Celle-ci était la tante de la fameuse Louise de Penancoët, dite Louise de Keroualle, duchesse de Portsmouth, laquelle Louise était une cousine germaine de messire François de Penancoët, seigneur de Quillimadec, en Ploudaniel, ancien paroissien de messire Quémener.

Suzanne, avant de recevoir la crosse abbatiale était religieuse du monastère de la Joie. Si elle devint abbesse, c'est grâce à la protection de Louis XIV. Dans une lettre de M. de Ruvigny, ambassadeur de France à Londres, à M. de Pomponne, ministre des Affaires étrangères de ce monarque, en date du 24 Octobre 1675, on lit, en effet, ces lignes : « Le roi d'Angleterre m'a témoigné que Sa Majesté lui ferait plaisir s'il lui plaisait de donner la première abbaye vacante à une tante de Madame de Portsmouth, nommée Suzanne de Plœuc de Timeur, religieuse dans l'abbaye de la Joie à Hennebont, dans l'évêché de Vannes. Je crois qu'il sera bon de contenter la duchesse de Portsmouth tou-

chant cette abbaye » (1). Louis XIV n'avait rien à refuser à son alliée, et le 6 Janvier 1689 Suzanne prenait la direction de l'abbaye de la Joie.

Mgr Quémener, fort bien accueilli par l'abbesse basse-bretonne, se fit un plaisir de donner une conférence aux pieuses moniales.

Au retour, à mesure que le canot glissait légèrement sur les eaux du Blavet, les jeunes Missionnaires tiraient à coups de fusil sur tout gibier qui se présentait.

Enfin, ce fut le départ, et, à Port-Louis, s'embarqua, avec ces Messieurs, un chirurgien qui s'était donné à la Mission (2).

A bord de la *Sainte-Barbe*, l'Evêque se mêla facilement aux marins de l'équipage, causant familièrement avec eux dans leurs moments libres. De temps à autre, il faisait une partie de damier « avec le chirurgien et l'écrivain » du bord. Au cours de la matinée, une conférence ecclésiastique groupait les prêtres, pendant une heure. Dans l'après-midi, c'était la solution d'un cas de conscience. Autant que possible, l'office était récité en commun. A l'issue des repas, l'Evêque s'entretenait d'ordinaire avec son neveu, M. Le Moyer, ainsi qu'avec le Père Dominicain, aumônier du navire, également originaire de Bretagne. C'était, observe Danry « une espèce de triumvirat bas-breton ».

En bon fils de marin, Louis Quémener s'intéressait vivement aux manœuvres du navire, et il lui arrivait de soutenir, parfois, un avis différent de celui du capitaine.

A l'île d'Anjouan, où le bateau fit escale quelques jours, les jeunes Missionnaires se livrèrent au plaisir de la chasse.

(1) Forneron, *Louise de Keroualle, duchesse de Portsmouth*, p. 86.
— Cette indication m'est aimablement fournie par M. Guéguen, recteur du Folgoat.

(2) A. M. E., vol. 482, pp. 307-308.

A Bombay, le chef de douane Hollandais, accompagné de cinq ou six compatriotes, monta à bord de la *Sainte-Barbe*. En l'absence du capitaine, ils reçurent l'accueil le plus cordial de Mgr Quémener, de ses confrères, et des officiers de l'équipage. L'Evêque et les officiers furent invités à la table du général de la cité.

Après huit mois de traversée, en Octobre 1698, les Missionnaires abordèrent à Surate. « Dieu, note la *Vie manuscrite*, qui se plaisait à bénir les travaux de son serviteur, exempta l'équipage durant une course de sept mois de ces maladies ordinaires, qui sont si funestes et si pénibles ; en sorte que tous jouissaient d'une parfaite santé quand ils abordèrent à Surate ».

C'était là une ville cosmopolite où retentissaient tous les idiomes, où s'arboraient tous les pavillons aux mâts des vaisseaux. Le *Journal* de Mgr Pallu la décrivait comme « une misérable cité, faite de cabanes de bambous et de terre, parmi lesquelles les maisons des riches et les loges des négociants étrangers, construites en simples briques, prenaient, par contraste, des airs de palais ; peu de rues, la plupart des voies étaient des ruelles étroites et irrégulières ; rues et venelles étaient fort sales ; c'étaient des fondrières au temps des pluies, si bien qu'on n'y pouvait circuler qu'à cheval ou en palanquin, mais, dans la saison sèche, le va-et-vient des chars, des chevaux, des troupeaux y soulevait une poussière insupportable » (1).

Recommandés par la Compagnie des Indes, nos Missionnaires reçurent des Pères Capucins une excellente hospitalité. Mgr Quémener profita de ses loisirs pour alimenter sa correspondance. C'est ainsi, par exemple, qu'il donne de ses nouvelles, le 23 Décembre, aux Carmélites du faubourg Saint-Germain à Paris,

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 249-250.

et se dit leur obligé par toutes les faveurs dont elles l'ont comblé (1). Le 5 Janvier, il écrit à la Congrégation de la Propagande, pour la mettre au courant des détails de son voyage (2).

Il espère, à ce moment, trouver un bateau de passage, qui le conduirait en Chine, mais voici que, par suite de l'état de guerre entre Français, Hollandais et Anglais, le gouverneur de Surate ferme le port à tous les vaisseaux qui ont la Chine pour destination. Retirés à Sualy, un peu au Nord de Surate, nos voyageurs vont être contraints d'y séjourner cinq mois durant. A cette époque, Mgr Quémener, sérieusement indisposé, ne peut dire la messe que deux fois la semaine, les jeudis et dimanches.

Avec impatience, l'on attend un vaisseau annoncé et qui se nomme *Le Marchand des Indes*. Le Prélat, de sa lunette d'approche, scrute souvent l'immensité des flots, pour tâcher d'y découvrir la silhouette du bateau, qui mettrait fin à son exil dans les sables de Sualy...

Enfin, le vaisseau apparaît, et, le 14 Mai 1699, nos Missionnaires y prennent place. Dix-sept jours plus tard, ils sont à Pondichéry, après avoir fait un trajet de 560 lieues. Au cours du voyage, note M. Danry, Monseigneur évoquait parfois sa chère Bretagne, et il se plaisait à faire passer dans l'esprit de ses compagnons « les annales de la paroisse de Ploudaniel, de la maison paternelle, du Gros-Jean, valet de chambre de son père, du grand vicariat de Léon... » Deux fois, il leur fit une conférence sur les devoirs du Missionnaire Apostolique, exprimés, disait-il, par les quatre mots : *dic, duc, fac, fer*.

Pondichéry, cédé aux Français en 1673, fut pris la même année par les Hollandais qui s'appliquèrent

(1) A. M. E., vol. 957, p. 133.

(2) *Ibid.*, vol. 864, pp. 329-332.

à l'embellir, et achetèrent des rajahs deux lieues de terrain à tout à l'entour. En 1699, ils durent le restituer aux Français, si bien que Mgr Quémener avait la joie de résider dans une annexe de sa patrie. « Cette place, note-t-il, va devenir une des plus considérables villes de la côte ; on travaille incessamment aux fortifications. Il y a déjà six compagnies de troupes du Roi. On attend de jour en jour un régiment. Les Mores et les Arméniens s'y viennent établir de toutes parts ; on ne saurait croire comme cette ville fourmille de peuple, de jour en jour » (1).

A Pondichéry, l'Evêque fut reçu dans la citadelle. Quant aux Missionnaires, ses compagnons, en attendant qu'on leur bâtit une maison, ils durent loger dans un appentis, à la porte d'un magasin, ce qui évoqua à la pensée de l'un d'eux la réminiscence biblique : *Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem.*

Au début de Juillet, Quémener et trois de ses Missionnaires, Bernard, Danry et Hervé, ont le bonheur de reprendre la mer, sur un navire anglais en partance pour la Chine. Arrivés à Madras, ils y trouvent deux lazaristes italiens, Appiani et Mullener, destinés comme eux à ce pays. Des lettres y attendaient Mgr Quémener, elles venaient des Missionnaires de Siam, qui lui demandaient avec instance de leur faire visite. Brusquement, le Prélat tombe malade. Le 6 Juillet, il embarque ses compagnons et les deux Italiens sur un bateau qu'il a frété et leur confie pour Basset, procureur à Canton, 152 marcs d'argent, soit 1.600 taels du poids de Chine et environ 2.200 sapèques (2). Lui-même dut s'aliter chez les Pères Capucins de la ville. Au bout d'un mois, quand les forces lui furent à peu près revenues, il retourna à Pondichéry.

Le 10 Septembre, il écrit aux Directeurs du Sémi-

naire de Paris, pour leur faire noter qu'il n'a reçu que deux Missionnaires dans l'année. Qu'on lui en envoie d'autres, mais surtout des hommes de docilité, de charitable et joyeuse déférence aux ordres qu'on leur donne : « Je n'ai guère besoin, Messieurs, ajoutez-il, de vous recommander nos Missions, et à vos saintes prières, moi et mes confrères. A propos, vous aurez su la mort de M. Ferreux. Il se pourrait qu'on penserait à moi, à Rome, pour Siam. Je vous prie de divertir le coup, et de procurer que quelque brave homme d'Europe y vienne directement, ainsi qu'on nous le demande. Et je vous dirai, outre mes autres raisons, que je n'ai pas eu 8 jours de beau temps dans le séjour de 8 mois que j'ai eu à Siam. Je tremble même d'en approcher dans l'état où je me trouve encore, mais notre vie est à Dieu, et à la Mission qu'il faut secourir jusqu'aux derniers soupirs » (1).

Ce M. Ferreux, dont Quémener relate le trépas, avait été nommé, le 17 Décembre 1697, Evêque de Siam, et coadjuteur de Mgr Laneau, qui, à cette époque, était lui-même décédé. Quand les bulles arrivèrent, Ferreux avait suivi l'Evêque dans la tombe, ayant succombé à Juthia, le 11 Janvier 1698.

A Paris aussi la nouvelle de sa mort était parvenue, et M. Tiberge, supérieur du Séminaire, pensait qu'il conviendrait de proposer Quémener à la place du défunt. Charmot, procureur à Rome des Missions Etrangères, fut d'un avis différent, et, dans sa réponse à Tiberge, il expose, à bon escient, les motifs qui désignent à ses préférences M. de Lionne :

« Je vous dirai tout simplement ce que j'en pense devant Dieu. Après avoir donc bien réfléchi sur ce point, il me semblerait que si l'on portait des vues sur M. de Lyonne, ce serait plus l'avantage des Missions.

(1) Launay, *Histoire de la Mission de Siam* I, II, pp. 31 ss.

(2) A. M. E., vol. 406, p. 175.

(1) A. M. E., vol. 429, pp. 527-534.

» 1° Parce qu'il a été destiné à Siam et par un grand Pape, et par Mgr de Mételopolis, qui, en mourant, le déclara pour son Proadministrateur.

» 2. Il sait la langue siamoise.

» 3. Il est connu du Barcalon (1) et de la Cour.

» 4. Sa naissance et tant de bonnes qualités lui donneront un poids à la Cour de Siam, que beaucoup d'autres n'auront pas.

» 5. Etant à Siam, son chinois ne lui sera pas inutile, puisqu'il y a quantité de Chinois auprès desquels il pourra exercer son zèle ; il pourra même, par le moyen des livres chinois, continuer l'ouvrage qu'il avait pu commencer en faveur de la Mission de Chine. En un mot, il s'est toujours bien porté à Siam et pourra mieux qu'aucun autre, soutenir le Séminaire, et les intérêts des Missions.

» Pour M. Quémener, il est aussi très propre pour un si grand emploi, mais si vous considérez qu'il est hors d'état d'apprendre la langue siamoise, et que, quand un Evêque ne fait agir que par interprète, cela fait un très méchant effet, je pense, dis-je, que si vous considérez que ce Prélat, selon que je lui ai ouï dire, étant à Siam, les jambes lui avaient enflé, et que l'air de Siam ne lui était pas si bon que celui de la Chine, vous jugerez plus à propos de le laisser en Chine, en lui faisant donner le vicariat de M. de Lionne, où il pourra faire plus de bien, sachant déjà la langue chinoise, que s'il passait à Siam. Ajoutez à cela qu'étant à Siam, vous l'exposez à faire, selon son genre, beaucoup de dépenses aux Missions... » (2).

A Pondichéry, Mgr Quémener avait loué une maison à un prix plus élevé que celui des locations de Paris (3). La Providence lui vint heureusement en

(1) Le premier ministre.

(2) Ce dernier trait nous montre que généreux et désintéressé, Quémener ne comptait pas avec l'argent.

(3) A. M. E., vol. 429, p. 527.

aide, et, le 21 Septembre 1699, une pieuse chrétienne céda gratuitement, pour l'établissement d'une procure, un terrain sur lequel on devait élever, comme on le fit en effet, une chapelle avec cette inscription :

« Cette chapelle a été donnée par Marie-Magdel Coloudeappa à Monseigneur l'évêque de Sura et à Messieurs les prêtres français et missionnaires apostoliques dans l'Asie, qui viendront du Séminaire des Missions Etrangères, avec les conditions que ledit seigneur évêque et Messieurs les Missionnaires qui y demeureront se souviendront de prier Dieu pour le repos de son âme, de celle de son fils et de tous ses autres parents catholiques. » (1)

L'Evêque de Sura reçut également de M. Martin, général de la Royale Compagnie des Indes, son terrain pour y bâtir un hospice (2).

D'accord avec M. le chevalier Deyzaugiers, commandant des vaisseaux de Louis XIV, le général Martin mit à la disposition de l'Evêque un bateau qui le conduirait à Mergui. La traversée se fit en Octobre 1699. Parvenu à destination, avec ses deux compagnons, Postel et de la Baluère, Louis Quémener écrivit à la Cour de Siam pour demander l'autorisation de s'y rendre directement, par la voie des forêts. Il y avait à ce moment, au royaume de Siam, des luttes intestines, et la réponse se fit attendre longtemps. Ce n'est que vers le mi-Juillet 1700 que Mgr Quémener arriva à Juthia, après un voyage fort pénible, à travers d'épaisses forêts, remplies de fauves. Lui-même était épuisé, ainsi que de la Baluère. Quant à Julien Postel, que Paris avait délégué pour diriger le Collège de Siam, il devait mourir des suites de ses fatigues, quelques mois plus tard, le 12 Novembre 1700 (3).

Au Séminaire de Juthia, Mgr Quémener reçut, le 28 Juillet, une lettre d'un Evêque de France, datée

(1) Launay, *Histoire générale de la Société des M. E.*, tome p. 426.

(2) A. M. E., vol. 429, p. 527.

(3) A. M. E., vol. 864, pp. 329-332. Rapport de Mgr Quémener à la Propagande.

du 20 Mars 1699. Quel est cet évêque ? Peut-être l'Evêque de Chartres qui, au sacre de Louis Quémener, fut l'un des Prélats assistants.

Le 8 Janvier 1701, il y répond en ces termes :

« Je ne vous saurais assez remercier, ni exprimer, Monseigneur, la joie et le contentement que cette lettre causa à mon âme. J'oubliai aussitôt les amertumes d'un voyage de près de trois ans de chemin, où une partie de mes confrères ont péri et l'autre peut à peine se remettre ; j'oubliai, dis-je, le passé par la satisfaction de me savoir dans votre charitable souvenir.

» J'étais, Monseigneur, assez mort moi-même ; j'aurais bien peu profité d'un si long et si pénible trajet, et je serais bien avancé dans les voies d'une perfection apostolique, mais hélas ! mon très cher et très illustre Prélat et Père, je me traîne toujours, et je me trouve partout moi-même, mon obstacle à ma propre consolation spirituelle. Il est bien vrai que notre divin Maître se plaît, par sa divine bonté, à fortifier ma pauvre âme, malgré ses infidélités, et je suis (à ma confusion) obligé d'avouer que quand il veut se montrer au milieu des accabllements intérieurs, il paraît aussi charmant et aimable sur le Calvaire qu'au Thabor ; mais, pour le plus souvent, mon malheureux moi-même dissipe en peu de temps tous ces attraites et onctions intérieures.

» Je m'exprimais à peu près autrefois dans ces termes quand j'écrivais à ces Messieurs de Paris, que pendant la persécution de Surate, j'étais obligé de me cacher durant quelques mois dans les sables de Suaby. Je parlais alors en novice et en écolier. Les suites m'ont fait connaître qu'il faut se taire et souffrir. Et à la fin on s'y habitue et on s'endurcit tellement qu'il semble qu'il n'y a que le fer ou le feu qui puisse y mettre fin. Mille et mille fois heureux, si cela pouvait arriver *intuitu fidei*, mais ma propre corrup-

tion m'empêche d'être de ce précieux bois et qu'on coupe et qu'on brûle de la sorte. Je crois vous avoir assez dit, Monseigneur, et mon Père, pour vous faire connaître mon indigence spirituelle et que c'est assez pour votre charité de le savoir pour y subvenir aussitôt par vos saints sacrifices et prières » (1).

Au Séminaire de Juthia, Mgr Quémener fit, le 2 Octobre, une ordination qui comprenait cinq élèves, le Siamois qu'il avait amené de Paris, puis un diacre. Les premiers reçurent la tonsure ou les ordres mineurs. Le diacre fut promu à la prêtrise (2). Ce diacre, du nom de Jarrossier, né vers 1669 à Tours, était parti le 18 Janvier 1693 pour le Siam, où il n'arriva qu'en 1697. Il continua ses études au Collège Général, et prêtait son concours aux Missionnaires dans la surveillance et l'enseignement des élèves, ainsi que dans les travaux de la procure (3).

Louis Quémener restera au Séminaire de Juthia jusqu'au 15 Mai 1701, jour de son départ pour la Chine. Vers le début de cette année, il était à peu près remis des cruelles fatigues de son voyage à travers les forêts. A cette époque, venaient de prendre fin les trac-tations qu'au nom de Louis XIV il avait faites auprès du roi de Siam, et dont il nous faut maintenant parler.

(1) A. M. E., vol. 429, p. 725.

(2) A. M. E., vol. 864, pp. 329-332.

(3) Launay, *Mémorial*...



CHAPITRE XI

Le Messager de Louis XIV à la Cour de Siam. (1)

Les relations entre la France et le Siam commencèrent avec le roi Phra-Naraï. Une première ambassade qu'il envoya en France, en 1680, sombra en plein Océan Indien. En 1684, une deuxième arrive à Versailles, où elle est accueillie. La France envoie à son tour au Siam le chevalier de Chaumont, l'abbé de Choisy, avec le Père Jésuite Taschard, et un traité d'alliance fut conclu en 1685. Les envoyés repartirent, accompagnés d'une nouvelle ambassade siamoise qui débarqua à Brest, le 18 Juin 1686 (2), et fut reçue en

(1) Voir Launay, *Histoire de la Mission de Siam, Documents Historiques* I, II, pp. 31-41.

(2) C'est alors que l'une des rues de Brest fut dénommée : Rue de Siam.

grande pompe à Versailles. En 1687, une nouvelle ambassade française se rendit au Siam, commandée par Desforges, La Loubère et Cébérét. Ce fut d'abord le succès, mais une catastrophe vint ruiner toutes les espérances de la France et des Missionnaires. La révolution éclata ; un mandarin ennemi des étrangers fit tuer le premier ministre Phaulcon, qui les protégeait, et, après la disparition du Roi, il monta sur le trône. La lutte éclata entre les Siamois et les Français. Ceux-ci furent obligés de s'éloigner, et les Siamois ne se firent pas faute de maltraiter les Missionnaires et de piller leurs établissements. Le calme ne revint qu'en 1690 (1).

Se trouvant à Paris en 1698, Mgr Quémener, au cours d'un entretien avec les ministres de Louis XIV, leur suggéra de faire reprendre à la France la route du Siam. Ses démarches furent couronnées de succès, et quand il quitta la capitale française pour se rendre en Chine, le Gouvernement lui confia un mémoire secret, qu'il devrait remettre au Roi de Siam. Voici de quoi il s'agit :

1. C'est d'abord l'intention de Louis XIV de bâtir un fort à Mergui, mais non de s'emparer d'aucune parcelle du territoire de Siam :

« L'intention du Roi à l'égard de Mergui est d'y avoir un endroit propre à y construire un fort qui puisse garder ses vaisseaux et ceux de ses sujets dans le port, afin qu'en cas de guerre contre toute nation, et contre les corsaires qui y vont souvent, ils y soient en sûreté, et pareillement ceux du roi de Siam, et ceux de ses sujets, qui seront également défendus par la forteresse, dont la garnison défendra aussi les descentes que les corsaires ou autres ennemis du roi de Siam pourraient faire dans le pays. Le dessein du roi n'est point du tout de s'emparer des terres de la dé-

(1) Launay, *Histoire générale des Missions-Etrangères*, I, pp. 340 ss.

pendance de Mergui, ni d'aucune autre qui appartienne au roi de Siam ou à ses sujets, voulant lui laisser les mêmes revenus et la liberté entière de son commerce, de même que la Royale Compagnie de France aura toute liberté d'y faire le sien pareillement et d'y passer telle marchandise qu'elle jugera à propos. »

2. En second lieu vient un accord au sujet des douanes :

« Les droits des marchandises des marchands Maures et Gentils qui passeront dans les terres seront reçus à Ténassérin par les officiers du roi de Siam, qui y auront leur bureau ; et à l'égard de celles qui seront consommées à Mergui, il faut tâcher que les droits qui en proviendront soient destinés à l'entretien du fort, en considération des dépenses qu'on est obligé d'y faire pour la garde de ce fort.

« Il ne faudra toucher à cet article qu'à la fin du traité, et lorsqu'on aura obtenu l'île ou le port de Mergui, ou du moins la permission d'y faire un fort. »

3. De la présence des Français à Mergui le roi de Siam tirera les avantages suivants :

« La conservation de tout le pays en cas d'attaques d'ennemis, et la protection du roi contre tous ceux qui voudraient attaquer son royaume.

« Aussitôt que le roi de Siam aura accordé le port de Mergui, la Compagnie de France est dans le dessein de rétablir le comptoir de Siam, pourvu qu'elle soit confirmée dans les droits et privilèges portés par le traité qui fut fait en 1687, sous le règne du feu roi de Siam, entre les commissaires nommés par ce prince et les envoyés du roi. Les Français qui seront dans ce comptoir seront autant d'ôtages et d'assurances qu'on n'entreprendra rien à Mergui, au delà de ce qui est convenu dans les articles précédents » (1).

(1) Launay, *Histoire de la Mission de Siam, Documents historiques.*

4. Il s'agit enfin dans le mémoire royal des dettes du Siam envers la Royale Compagnie des Indes :

« A l'égard des comptes que l'on demande de faire avec la Compagnie et des effets que feu M. Constance a envoyés en France, nous pouvons dire là-dessus que la Compagnie est en avance d'une somme considérable, au delà des prétentions du roi de Siam, qu'elle fait monter, par les lettres, à près de cent mille taëls. Il y a pour plus de quarante mille écus d'ouvrages aux comptoirs d'Ougly, qui ont été faits pour le service du roi de Siam, sur les mémoires donnés par M. Constance, qui faisait alors les affaires de ce prince. Ces ouvrages n'ont pu être envoyés à Siam à cause des guerres qui étaient alors, et de la mésintelligence où nous étions avec la Cour de Siam ; ces ouvrages qui se sont ternis et gâtés dans la traversée ont achevé de se perdre dans les magasins d'Ougly. Ils y sont cependant toujours en nature.

« La Compagnie avait aussi envoyé pour plus de cinquante mille écus de glaces sur le navire *le Coche*, sur les mémoires qui avaient aussi été donnés par M. Constance. Ce navire arriva à Mergui au mois de Septembre 1688, pendant les mouvements de Siam. Il n'y avait pas d'apparence, pour lors, d'y décharger ces glaces, qui restèrent dans ce vaisseau, qui fut pris ensuite par les Hollandais, au cap de Bonne-Espérance, en s'en retournant en France.

« La Compagnie a beaucoup d'autres prétentions qu'on ne rapporte pas. L'on peut fonder là-dessus les dépenses des escadres envoyées, qui ont été toutes demandées par le feu roi » (1).

Trois jours après avoir pris terre à Mergui, le 25 Octobre 1699, Mgr Quémener écrit aux missionnaires de Juthia, et leur annonce qu'il a quitté la voie de

(1) Launay, *op. cit.*

Chine, où ses ordres lui commandaient d'aller, pour pouvoir les consoler au plus tôt. Il les prie de vouloir bien dire au barcalon, c'est-à-dire au premier ministre de Siam, qu'il vient « en ange de paix » et de faire son possible pour lui faciliter « un passage sans pompe ni éclat ». Il souhaite que son ancien ami, Vincent Pinhero, soit convoqué en qualité d'interprète et tient à ce que M. Jarrossier, professeur au Collège, soit aussi présent. Il demande d'urgence une réponse définitive, afin que ses lettres remises, vers Noël, à deux vaisseaux qui se trouvaient alors à Mergui, soient à Pondichéry au début de Janvier 1700, et partent de là pour la France le 20 du même mois. « Au nom de Dieu, dit-il en terminant, faites diligence, afin de me pouvoir faire monter avec tous mes bagages ; vous direz au barcalon qu'il ne faut pas différer un moment ; vous pouvez juger de mon impatience de vous embrasser » (1).

L'Evêque de Sura priait ses confrères de Juthia de transmettre au barcalon la lettre qui suit :

« Monseigneur Quéméner au Barcalon.

Merguy, 25 Octobre 1699.

« Magnifique Seigneur,

« Je suis venu de France sur les vaisseaux de la Royale Compagnie jusqu'à Surate et à Pondichéry dans les Indes ; et de Pondichéry je suis arrivé à Merguy sur un autre vaisseau de la même Compagnie, le 22^e de ce mois, dans le dessein de me rendre au plus tôt à la ville royale de Siam, et y étant, je vous communiquerai les raisons de ma grande diligence, afin que vous les puissiez communiquer au grand Roi ; mais je ne les puis présentement confier au papier.

(1) A. M. E., vol. 851, p. 303.

Je supplie Votre Magnificence d'en donner avis au grand Roi de Siam, ensuite de donner tous les ordres requis pour faciliter, avec toute commodité, mon prompt accès à Siam ; j'attendrai avec impatience vos ordres à Merguy, et suis, Magnifique Seigneur,

« Votre très humble serviteur,

LOUIS, évêque de Sure. »

Le 15 Novembre 1700, Mgr Quéméner demandait au barcalon de remettre au roi de Siam le mémoire suivant :

« MOYENS PROPOSÉS PAR L'ÉVÊQUE DE SURE A LA COUR DE SIAM POUR RÉTABLIR L'UNION ENTRE LES COURS DE FRANCE ET DE SIAM.

« Louis, évêque de Sure : Je prends la liberté de représenter au Grand Roi de Siam qu'il y a près de quarante ans que les Evêques et missionnaires français qui avaient dessein de passer dans le royaume de la Chine, passèrent premièrement par ce royaume, et que le défunt roi, en ayant été informé, témoigna beaucoup de joie de les voir arrivés dans ses Etats. Il les invita à y demeurer par de grandes marques de bonté, et leur désigna un terrain pour s'établir.

« Les Evêques et leurs missionnaires, prêchant et enseignant la religion chrétienne dans le royaume, ont aussi contribué à une correspondance et une union entre les deux rois de France et de Siam, et c'est ce qui a donné lieu à une amitié royale, dont on a vu les marques éclatantes dans les présents mutuels et les ambassades royales envoyées de part et d'autre. Et la Compagnie Royale de France vint aussi établir son commerce dans la ville de Siam, de sorte que les sujets des deux nations vivaient en très bonne intelligence, sans aucun dégoût ni contradiction, jusqu'au temps auquel sont arrivés les troubles.

« Ensuite les deux nations étaient brouillées ensemble, et la nouvelle étant arrivée à Paris, quelque temps après, les Supérieurs et Directeurs de notre Séminaire allèrent faire la révérence au grand roi de France mon maître, et lui représentant humblement les choses dans la manière qu'ils jugèrent convenable au bien de l'union et de la paix, ils obtinrent que Sa Majesté n'ordonnât rien qui put rompre les liens de l'ancienne amitié royale.

« C'est pourquoi Sa Majesté fit partir M. le chevalier Desaugiers, commandant de ses vaisseaux dans les Indes, avec plein pouvoir conjointement avec M. le général Martin, pour traiter de toutes les affaires qui sont entre les Français et les Siamois, et en général de toutes les affaires qui regardent le service du grand roi leur maître, et le commerce de la Royale Compagnie.

« De sorte que pour finir les mésintelligences et rétablir la paix royale, ce que ces Messieurs détermineront ensemble, ou l'un en l'absence de l'autre, sera reçu en France comme une affaire entièrement terminée et achevée.

« Pour moi, après être demeuré cinq ans et quelques mois à Rome, où j'étais allé pour traiter avec le Souverain Pontife de quelques affaires de notre sainte religion, je revins à la Cour de France, d'où je partis ensuite pour les Indes orientales, à dessein d'aller communiquer les ordres du Souverain Pontife aux autres Evêques mes confrères, qui sont dans la Chine et en différents autres royaumes.

« J'arrivai l'an passé à Pondichéry, où je rencontrai M. le chevalier Desaugiers, commandant des vaisseaux du roi mon maître, et aussi M. le général Martin, et après avoir conféré avec eux, je me déterminai de venir à Siam.

« Ayant une parfaite connaissance de la droiture des intentions du grand Roi de France, étant pareille-

ment bien informé des sentiments de ces deux messieurs, qui sont très disposés à faire tout, pour traiter suivant les volontés du Roi, notre maître, et, en mon particulier, prenant la qualité d'un ami commun, qui ne désire rien tant que de voir rétablir l'amitié royale et une bonne correspondance entre les deux nations, je prends la liberté de proposer les voies et les moyens à la Cour de Siam.

« La Compagnie Royale est toute disposée à terminer tous les comptes qui regardent ses intérêts avec les officiers des magasins royaux de Siam, et si Sa Majesté Siamoise veut bien la maintenir dans les conditions et articles accordés par le défunt Roi aux envoyés de France, Messieurs Cébérét et de la Loubère, et que ladite Compagnie Royale puisse jouir de ces mêmes privilèges, la Compagnie enverra volontiers rétablir son comptoir dans la ville de Siam.

« La Compagnie Royale demande, au nom du grand Roi son maître, à s'établir au port de Mergui, afin d'y avoir tout ce qui est nécessaire pour les vaisseaux du Roi et de la Compagnie et ses magasins, soit pour commander lesdits vaisseaux, soit pour en construire de neufs, mais comme ce port de Mergui n'est pas abrité, ni du côté de la mer, ni du côté de la terre, et qu'ainsi les vaisseaux du Roi et les marchandises de la Compagnie n'y seraient pas en sûreté, on demande la liberté de faire faire ce port pour y mettre à couvert les vaisseaux et les biens des deux nations, et aussi ceux des marchands étrangers qui y viendront faire le commerce, ce qui sera très avantageux aux sujets des deux partis.

« Si quelques ennemis jaloux de cette union apportaient des raisons apparentes pour tracasser et faire rompre cette amitié royale, je supplie la Cour de Siam de croire que le grand Roi mon maître et la Royale Compagnie n'ont d'autre intention que d'avoir un lieu où on puisse mettre les vaisseaux en sûreté,

pour hiverner et passer le temps des ouragans, lorsque la mousson ne permet pas de voyager. Et si on avait d'autres vues, la Compagnie Royale ne proposerait pas de s'établir dans cette ville de Siam, où ses officiers seraient comme autant d'ôtages et de garants. Les Français ne feraient aucun mal, et ils garderaient exactement les traités convenus entre les deux grands Rois.

« Quand la Compagnie Royale sera établie à Mergui, les officiers du grand Roi de Siam prendront des autres marchands tous les droits accoutumés, que seulement les Français seront entièrement libres, sans que les dits officiers siamois puissent exiger d'eux aucun droit ; ce sera aussi aux Français à garder le port, et à fermer l'entrée aux ennemis de l'amitié royale.

« Les vivres et autres choses dont les Français auront besoin, le service des gens qu'ils emploieront, seront payés selon toute équité suivant le cours ordinaire du lieu, ce qui sera encore un grand avantage aux habitants du pays.

« Quand les Français seront établis de la sorte, nul ennemi ne pourra plus venir faire du mal, ni du côté de la mer, ni du côté de la terre, et l'amitié royale étant ainsi affermie, le grand Roi de France donnera ordre à ses soldats d'être toujours prêts à secourir Sa Majesté Siamoise, quand elle aura quelque guerre dans les terres, autant qu'ils en seront requis ; et si les Français ont pareillement quelque guerre avec les gens des Indes, le grand Roi de Siam donnera aussi de ses troupes pour le service des Français, autant qu'ils pourront requérir.

« Ce traité étant ainsi arrêté et confirmé, on oubliera de part et d'autre tous différends et mésintelligences passés, et on fera un traité d'alliance par exemple d'une ligue offensive et défensive contre les ennemis des deux nations dans les Indes.

« Or, c'est cette alliance qui fait le sujet de la jalousie et de l'envie des ennemis de l'amitié royale, et le fondement de leurs plus grandes appréhensions. C'est pourquoi, me souvenant des bontés que le Roi défunt, et pareillement Sa Majesté Siamoise d'aujourd'hui, ont toujours eu pour les Evêques français et leurs Missionnaires, et désirant très ardemment pouvoir contribuer à rétablir et confirmer l'amitié royale entre les deux couronnes, je supplie la Cour de Siam de me faire savoir ce qui sera de son bon plaisir, afin de voir ensuite, par exemple, quelle parole on devra donner à ces deux Messieurs ci-dessus nommés, ou à l'un en l'absence de l'autre. »

Le 15 Novembre 1700, Mgr Quémener obtint une audience du barcalon, et celui-ci ne tarda pas à donner réponse, par écrit, « aux moyens d'accommodement présentés par l'Evêque de Sure ». Voici cette réponse ondoiyante et tout à fait dans le goût oriental :

« Nous ordonnons à Olouang Voruati (c'est notre interprète Pinheiro) de dire à l'Evêque, qui dit être venu travailler au rétablissement et à la conservation de l'amitié royale entre les deux grands Rois de Siam et de France, que nous avons très bien entendu les propositions qu'il nous a présentées par écrit.

« Nous lui dîmes le jour de son audience que les points qui mériteraient qu'on en fit part au Roi notre maître, nous les lui ferions savoir, et que, s'il y en avait quelques-uns dont il ne conviendrait pas de lui parler, nous en donnerions avis à l'Evêque par Olouang Voruati.

« Or, quant à ce que l'Evêque, comme une personne d'esprit, désire contribuer à la conservation de l'union entre les grands Rois des deux royaumes, nous en avons bien de la joie ; mais ce que l'Evêque propose, demandant que la Compagnie de France puisse établir une factorerie à Mergui, pour y fabriquer et restaurer ses vaisseaux, et y construire d'autres ouvrages,

pour mettre à couvert et en sûreté les effets de la Compagnie, cela nous paraît très déraisonnable. Nous ne pouvons pas en donner part au Roi notre maître, d'autant plus que les affaires de l'amitié royale sont traitées très clairement dans le contenu de la lettre royale qu'on a donnée au Père Tachard.

« Or, si le Roi de France, qui a un esprit si vaste et si éclairé pour distinguer ce qui convient, désire quelque chose qui soit à l'avantage de l'amitié royale, et convenable au royaume de Siam de l'accorder, apparemment qu'il enverra une lettre et des marques de l'amitié royale, ici ; et selon que cette lettre donnera à entendre, on y fera réponse, autant qu'il conviendra aux affaires et au bien de l'amitié royale, ou d'accorder ou de ne pas accorder.

« Mais à présent qu'il n'est point encore venu de lettre du Roi, et l'affaire de l'Evêque n'étant que des propositions qu'il avance de lui-même et qui sont contraires au contenu de la lettre que porte le Père Tachard, d'en faire part au Roi notre maître, cela ne se peut pas.

« De plus, du temps du défunt Roi, M. de Seignelay dit à Sunthon, ambassadeur (c'était le barcalon) qui fut en France, que la Compagnie royale de France désirait avoir Merguy pour y bâtir une factorerie, établir son commerce, réparer ses vaisseaux et faire les autres choses nécessaires à leurs bâtiments. Sunthon répondit que Merguy était situé entre la Pointe de Malaque et la mer du Couchant, et que pour envoyer des vaisseaux à la barre de Siam, il fallait doubler cette pointe, et qu'il y avait bien du chemin pour y arriver, et que si on voulait transporter des marchandises sur des charrettes par la voie de terre, il fallait au moins un mois de temps pour arriver à la ville royale de Siam ; pour lors, M. de Seignelay prit une carte, et ayant reconnu que les choses étaient ainsi que Sunthon venait de dire, il ne parla plus de rien.

« Quand l'ambassadeur fut de retour à Siam, les grands mandarins de la Cour parlèrent au Roi défunt de cette affaire, et le Roi répondit en ces termes : « Le grand Roi de France est avec nous dans une union très étroite ; cependant, M. de Seignelay et la Compagnie royale demandent à s'établir à Merguy, mais les habitants de Ténasserim et de Merguy, de race barma, différents de la nation siamoise, sont gens rustiques et sans esprit, qu'on ne peut réduire en aucune manière, qui ne se rendent point à la raison, ne sachant ce qui est bien et ce qui est mal : si on permet à la Compagnie royale de s'établir à Merguy, il y a toute apparence qu'elle aura du bruit avec ces barmas, gens étourdis et sans esprit, ce qui fera rompre l'amitié royale », et l'affaire de Merguy en resta là.

« De plus, quand M. le général Desforges, avec les troupes françaises, vint se placer devant les forteresses de Bangkok, M. Constance obtint aussi du Roi que M. de Beauregard allât pour gouverneur, et M. du Bruant pour commandant des troupes françaises, pour garder Merguy ; il ne se passa pas trois mois que les Français, les Siamois et les Barmas eurent querelle et se battirent ensemble ; et il y eut quantité de tués, tant du côté des Français que de celui des habitants de Merguy.

« MM. du Bruant et de Beauregard, voyant qu'ils ne pouvaient tenir contre les troupes siamoises et les habitants de Merguy, prenant le peu des leurs qui avaient échappé, s'embarquèrent sur un vaisseau du Roi de Siam, l'emmenant avec toutes ses armes, ses agrès et appareils, et s'enfuirent. Voilà donc comme déjà on pensait rompre l'amitié royale.

« Maintenant donc, l'Evêque dit être venu pour travailler à la conservation de l'amitié royale des Rois des deux royaumes, et demande pour cela qu'on accorde à la Compagnie de France de bâtir une factorerie à Merguy, où les Français ont déjà eu querelle ;

ceci n'est pas convenable au caractère d'un homme d'esprit ; c'est tout comme si l'Evêque voulait faire que des gens qui sont en querelle les uns avec les autres, aillent demeurer ensemble, et faire naître ainsi des sujets qui rompraient l'amitié royale plus que jamais. Cela nous paraît tout à fait déraisonnable, et jugeant que cela n'est nullement à propos, nous n'en ferons point part au Roi notre maître.

« Car le Roi notre maître a fait un édit royal, portant que quelque nation que ce soit, grande ou petite, qui vienne dans les bords et étendues de ses états, pour faire une amitié royale, qu'on ne traite plus qu'après avoir fait ce qui convient au bien de cette amitié royale, refusant tout commerce ou correspondance qui lui serait préjudiciable. Quant à notre intention particulière nous n'en avons point d'autre ; nous ne pensons qu'aux moyens de conserver l'amitié des grands rois des deux royaumes, de l'augmenter et de la rendre de jour en jour plus illustre et plus éclatante ; mais que nous puissions entrer dans les sentiments de l'Evêque, pour accorder à la royale Compagnie de France de venir bâtir une factorerie à Merguy, cela ne se peut point, parce qu'il en naîtrait inmanquablement, dans la suite, des occasions de rupture, qui détruiraient totalement l'amitié royale ; et c'est pourquoi nous disons qu'on n'accordera point à la Compagnie royale de France de venir à Merguy, pour s'y établir et faire ses ouvrages. S'il y a donc quelque chose qui soit convenable ou avantageux au bien de l'amitié royale, l'Evêque en peut traiter fort bien, cela lui convient ; mais ce qui n'est point avantageux ni convenable à l'amitié royale, il ne faut point que l'Evêque y pense, de crainte de la rompre. »

Après cette charmante réponse qui traitait de « très déraisonnable » les propositions du Roi de France, présentées par l'Evêque de Sure, il n'y avait plus qu'à

esquisser une révérence et à tirer le rideau. C'est bien ainsi que l'entendit Louis Quéméner, et il se contenta de répliquer par ce court billet :

« J'ai parfaitement compris, Monsieur, le contenu du cahier que vous m'avez envoyé par Kouncham Nonqually. Ce que j'ai proposé comme un ami commun m'avait paru être à propos pour la conservation de l'union entre les deux couronnes de France et de Siam ; mais Votre Excellence en a tout autre sentiment ; à la bonne heure ! Tout ce qui plaira à Votre Excellence. Je demeure cependant toujours prêt à servir la Nation, tout comme auparavant. »

Voici maintenant une note fort intéressante de Mgr Quéméner sur cette curieuse affaire : elle date de Novembre 1700 :

« La réponse du barcalon ne tarda pas, elle me fut apportée un ou deux jours après, et quoiqu'il ne réponde point à tous les articles, en les répétant selon le style ordinaire de la Cour de Siam, et qu'il déclare que le tout s'est traité en sa présence, et que les ministres ont passé des nuits entières au palais sur cette affaire ; car les ministres n'oseraient écrire une ligne d'écriture sur aucune affaire d'état, sans la participation du Roi, et même toutes les autres écritures qui se sont passées entre eux et moi pour venir à cette visite ont été faites devant le Roi ; mais tel est l'esprit de cette Cour et de tout le royaume. De plus, ce barcalon est un jeune homme et récent favori : jugez comme il pouvait avoir les connaissances qu'il marque dans sa réponse. Enfin, on doit être plus qu'assuré que le tout est fait avec la participation du Roi, et ce serait se tromper que d'en vouloir douter .

» Depuis, nous n'avons plus parlé d'aucune affaire, et quelques jours après, le barcalon, par ordre du Roi, fit signifier un commandement à tous les interprètes

des nations étrangères ou plutôt une défense : qu'ils n'eussent à l'avenir à faire aucune écriture au nom des étrangers, ni à en présenter, qu'ils n'eussent auparavant si ces écritures seraient agréables au barcalon ; et cela sous des peines rigoureuses » (1).

Mgr Quémener n'avait plus qu'à annoncer au Gouvernement français les résultats négatifs de sa mission.

Le 4 Janvier 1701, il écrit à M. de Torcy :

« MONSEIGNEUR,

» Dans l'audience que vous me fîtes la grâce de me donner à Versailles, à mon départ de la Cour, pour entreprendre le voyage des Indes, Vous eûtes la bonté de me marquer, Monseigneur, que vous receviez avec plaisir mes lettres, quand elles vous donneraient surtout quelque connaissance de ce qui aurait relation avec les intérêts de l'état et de la nation de France.

» Etant arrivé de France à Surate, je passai de là à Pondichéry, où je rencontrai M. le chevalier Desaugiers, commandant les vaisseaux du Roi aux Indes, et M. Martin, directeur général de la Royale Compagnie de France. Après avoir conféré avec ces officiers sur les affaires du royaume de Siam, où les besoins de ma Mission m'appelaient avant de passer dans le royaume de Chine, je me rendis à Merguy, et quelque temps après à Siam, où je crus devoir de moi-même parler en ami commun, et proposer en ange de paix quelque moyen d'union entre les deux couronnes ; cela en partie à dessein d'avoir quelques éclaircissements sur la lettre amphibologique que cette Cour avait écrite au Roi mon maître en renvoyant le Père Tachard.

» Après quelques mutuelles communications par écrit, je donnai au barcalon, premier ministre, dans

(1) A. M. E., vol. 852, p. 22.

une audience d'Etat, les points que je croyais les plus conformes à cette union ; ils me donnèrent quelque temps après leurs réponses par écrit : j'en ai fait faire la fidèle traduction mot pour mot, selon la phrase et le style siamois ; les originaux étant dans les archives du Séminaire de Siam ; messieurs les Directeurs et Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères de Paris vous présenteront, Monseigneur, ces pièces fidèlement traduites en français.

» J'ai pris la liberté d'écrire plus amplement au Roi ; comme le tout viendra à votre connaissance, je me suis dispensé, Monseigneur, de vous importuner davantage, vous affirmant que dans les pays et différents royaumes de l'Asie où les besoins de ma Mission me pourront appeler, je n'oublierai jamais, Monseigneur, les devoirs d'un fidèle Français.

» Le barcalon dont je parle ici n'est pas celui qui a été en France, lequel a péri sous les coups depuis le mois de Novembre, il y a eu un an. Vous saurez de nos Messieurs les pitoyables nouvelles de cette Cour » (1).

Le jour suivant, 5 Janvier, l'Evêque de Sura écrivait à Louis XIV :

« SIRE,

» Depuis que j'ai eu mon congé d'audience de Votre Majesté, je n'ai pas manqué dans le cours de mon voyage d'être fidèlement attentif à tout ce qui pouvait regarder les intérêts de Votre Majesté et de sa nation.

» Je me suis rendu de Surate à Pondichéry sur la fin de Mai 1699, où j'ai trouvé M. le chevalier Desaugiers, commandant les vaisseaux de Votre Majesté, et M. Martin, général de la Royale Compagnie de France. Après quelques conversations avec ces officiers, M.

(1) A. M. E., vol. 864, p. 317

Martin ordonna un vaisseau de la Compagnie pour me rendre au port de Merguy, d'où j'écrivis aussitôt à la Cour de Siam, et je fis mes instances pour y pouvoir arriver en diligence, le besoin de ma mission m'y appelant par ailleurs et au plus tôt.

» Les troubles et les révolutions intestines du royaume m'ont obligé à rester à Merguy et à Tenasserim huit mois et quelques jours. Je suis enfin arrivé en Siam en Juillet de la même année 1700; quelque temps après, me conformant aux royales intentions de Votre Majesté, en conséquence de quelques mémoires dont j'étais porteur, je me déchargeai par écrit, et parlant comme de moi-même en ami commun et en ange de paix, je proposai à cette Cour les points et les moyens d'une parfaite et royale union.

» Après plusieurs répliques par écrit dont on donnait connaissance au Roi, le barcalon et les plus grands ministres de sa Cour m'offrirent une audience d'Etat le 15 Novembre de la même année 1700, et reçurent les articles que je proposais par écrit. Peu de temps après, ils me firent tenir leurs réponses également par écrit, en langue du pays que j'ai fait fidèlement traduire en langue française, pour être présentées à Votre Majesté et à ses ministres.

» Ce procédé fera connaître à Votre Majesté, Sire, en quelle disposition est cette Cour de Siam. Il est de mon devoir, Sire, et de la fidélité que je dois à Votre Majesté, de l'informer que cette Cour, surtout sur le présent règne, n'a rien de l'homme, et qu'elle n'est présentement qu'une Cour de singes, sans foi, sans parole, sans honneur, sans sincérité; ne s'étudiant qu'aux ruses et aux singeries, et se persuadant être par cette conduite les plus habiles gens et les plus grands politiques de l'univers.

» Tout ce qu'ils disent et ce qu'ils écrivent est si peu sincère, que ce serait se laisser abuser, d'y faire aucun fond, ni attention : car quand ils pourront en

trouver l'occasion, ils se montreront toujours tels qu'on les doit avoir connus dans le passé.

» Voilà, Sire, ce que la sincérité de mon caractère, et les devoirs d'un humble et fidèle sujet, m'obligent de faire savoir à Votre Majesté. La réponse qu'ils ont faite aux articles que je leur ai proposés donne, en partie, à connaître ce génie siamois. Il est plus qu'évident, Sire, que dans l'état du gouvernement présent, aucun ministre n'oserait répondre à aucune ligne d'écriture, sans consulter le Roi et sans sa participation. Et Votre Majesté aura la bonté de se persuader qu'il est très certain qu'on a été un temps considérable chez le Roi pour former cette réponse, quoique le premier ministre affirme, sans scrupule d'y intéresser son honneur, qu'il n'a pas jugé à propos d'en donner aucune connaissance au Roi son maître. J'ai fait une dernière et courte réponse à ce ministre, et depuis nous n'avons plus parlé d'affaires.

» Le Supérieur et les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris auront l'honneur de présenter les projets de cette tentative à Votre Majesté et à ses ministres.

» Les ordres de la Cour de Rome m'obligent de passer dans quelques mois en Chine, et, selon les occasions, dans les autres royaumes des Missions françaises. En quelque part que la divine Providence veuille me conduire, je ne manquerai jamais de chercher les voies pour satisfaire aux devoirs d'un véritable français, puisque toutes les lois m'obligent partout d'être avec vénération et un très profond respect de

» Votre Majesté, Sire,

» Le plus humble, le plus reconnaissant et obligé sujet.

» LOUIS, *Evêque de Sure* » (1).

(1) A. M. E., vol. 864, p. 325.

CHAPITRE XII

Deuxième séjour en Chine.

Les dernières années et la mort (1701-1704).

Monseigneur Quéméner aspirait ardemment à revoir la Chine, où il avait fait ses premières armes de Missionnaire, et qu'il avait quittée depuis déjà onze ans. Une occasion s'offrit à lui le 15 Mai 1701. Avec M. de la Baluère, il s'embarqua sur un petit bâtiment de la Royale Compagnie qui, pour se faire radouber, avait relâché au Siam. Avant de partir, il avait demandé aux Pères Joseph Gorrea, dominicain, et au jésuite Gaspard de Costa s'ils reconnaissaient les Vicaires Apostoliques et s'ils tenaient d'eux leurs pouvoirs dans l'administration des sacrements. Ces bons Pères crurent devoir user de discrétion, et ne lui donnèrent qu'une réponse ambiguë.

Le 21 Juin, nos voyageurs arrivaient dans la bouche du Tigre, et de là un bateau les conduisit à Canton, où ils parvinrent le jour suivant, vers les six heures du soir. Dans une douane, on arrêta le bateau et on le voulut retenir jusqu'à ce que nos Missionnaires eussent parlé au *houpon*, c'est-à-dire à l'intendant de la douane. On les laissa pourtant continuer leur voyage, mais avant d'arriver à destination le capitaine du bateau eut soin d'éviter une seconde douane (1).

En Juillet, l'Evêque de Sura est toujours à Canton. Et, à partir de ce moment, sa correspondance révèle des traces de désaccord avec les deux vicaires apostoliques,

liques, Artus de Lionne et Philibert Le Blanc. Le premier, on s'en souvient était Evêque de Rosalie, et Vicaire Apostolique du Se-tchoan, le second, sans caractère épiscopal, régissait le vicariat du Yun-nan.

Si Quéméner avait été envoyé dans l'Asie Orientale, c'est pour conférer la consécration épiscopale à plusieurs Missionnaires, Vicaires Apostoliques ou Coadjuteurs. Si, d'autre part, l'on en croit la *Vie manuscrite*, Innocent XII le nommait Evêque de Sura, sans l'attacher à aucun vicariat apostolique, « pour lui laisser une plus grande liberté de travailler, dans toutes les provinces de la Chine, selon que les Evêques en auraient besoin ». C'est du reste ce qu'il écrit lui-même à Louis XIV.

De l'accueil fait par les Vicaires Apostoliques au nouveau venu, la *Vie manuscrite* trace un tableau idyllique :

« Ce fut pour eux une grande consolation de voir M. de Quéméner, qui leur rendit un compte fidèle de sa négociation et qui les assura d'une protection spéciale du Saint-Siège. Chacun d'eux l'aurait bien voulu retenir dans son district, mais pour le laisser plus libre, et ne désobliger personne, on le laissa aller partout où il voudrait travailler. »

Que, dès l'abord, l'accueil des Vicaires Apostoliques eut été cordial pour Mgr Quéméner, nous voulons bien le croire, mais dans ce ciel d'azur de gros nuages ne tardèrent pas à apparaître, et bientôt le vent souffla en tempête. Nous le savons par une pièce d'archives du Séminaire des Missions Etrangères qui expose en cinq grandes pages les « Grieffs de trois Vicaires Apostoliques de Chine contre Mgr de Sura ». Ce document doit dater du début de 1702. En voici les détails :

1. Au temps où M. Quéméner remplissait à Rome la charge de procureur pour les affaires de la Mission, en dépit des instances des Vicaires Apostoliques pour

(1) A. M. E., vol. 424, p. 377.

avoir des nouvelles, le Procureur les laissait dans l'ignorance complète des affaires.

2. L'Evêque de Sure répond à cela que la Congrégation de la Propagande l'avait obligé au secret. Ce qui ne peut être absolument vrai, puisqu'il a écrit à Paris sur ces matières à la mère et à la sœur de Mgr de Conon (1). En cette occasion, l'amitié l'a emporté sur le devoir.

3. Il a dit aux Vicaires Apostoliques, à son arrivée en Chine, qu'il avait une Commission du Pape, sans s'en ouvrir davantage. Ce qui n'a jamais été pratiqué entre les membres de la Mission qui ont quelque part au gouvernement, encore moins entre les Supérieurs majeurs. Il a reconnu ingénument, dans une conversation avec M. de Rosalie, qu'il n'avait qu'une Commission verbale du défunt Pape, mais qu'il comptait à Rome des amis qui savaient ce que le Pape lui avait recommandé.

4. Il a porté une double bague, la seconde étant, prétendait-il, le signe de sa mission secrète (2). Il s'abstient de la porter devant les Vicaires Apostoliques.

5. Requis juridiquement et civilement par les Vicaires Apostoliques de faire savoir si, en vertu de cette Commission, il a une pouvoir égal ou supérieur au leur, il a répondu que les Vicaires Apostoliques n'étaient pas assez bien disposés pour avoir connaissance de cette Commission, puis, que le Saint-Siège ne pouvant donner des ordres contradictoires, ce message était pour le bien de la Mission.

6. Par son mystérieux silence, il affecte d'intimider les Vicaires Apostoliques, de les embarrasser, ce qui les empêche de régler les affaires de la Mission en Chine. C'est qu'il voudrait être l'arbitre de la situation.

(1) Monseigneur Maigrot.

(2) Ce grief vient du rapport fait par Danry sur son voyage avec Mgr Quémener.

7. Le Seigneur de Sure, à Surate et à Siam, s'est donné des Commissions que l'on a reconnues fausses. Son prétexte de message secret n'est donc qu'un fantôme.

8. En arrivant en Chine, il a pris parti pour M. Basset, avant d'être bien au courant de la situation.

9. Il a parlé indignement à l'Evêque de Rosalie, qui lui expliquait, avec discrétion et respect, les affaires de la Mission.

10. Il a fait confidence à M. Basset de ces affaires, sans en rien dire aux Vicaires apostoliques.

11. Il a fait sortir incorrectement de sa chambre le Vicaire apostolique de Yun-nan (1) pour retrouver, dans sa cassette, les lettres adressées à ce dernier.

12. Il a établi à Canton une seconde maison missionnaire, où il a résidé avec M. Basset.

13. Il a remis à M. Basset, déchu de sa procure, tout ce qu'il apportait d'Europe.

14. Le Seigneur de Sure n'a pas jugé à propos de répondre uniformément à ceux qui lui ont demandé s'il avait apporté de l'argent pour la Mission.

15. Il dit avoir laissé à Pondichéry 6.000 livres, pour lesquelles le Père Tessier lui a délivré un reçu, et ce reçu il refuse de le montrer, quoique plusieurs fois requis civilement par des lettres.

16. M. Basset, ancien procureur, refuse d'obéir aux Vicaires apostoliques, dans deux billets dont Mgr de Sure s'est fait le porteur et l'approbateur.

17. Celui-ci, dans une conversation, a gravement manqué d'égards au Vicaire apostolique de Yun-nan, ainsi qu'à M. Le Blanc, vénérable missionnaire de Chine.

(1) Philibert Le Blanc.

18. Il s'est plaint de ce que le Vicaire apostolique de Yun-nan lui ait donné des démentis : ce qui est faux.

19. Il prétend que ce Vicaire apostolique a assuré un missionnaire qu'il ne pouvait en conscience contre-signer le règlement des trois Vicaires apostoliques, ce qui est incroyable, vu que ce Vicaire apostolique ne peut se séparer de ses collègues, ni s'accuser lui-même.

20. Appuyé par l'Evêque de Sure, M. Basset devient encore plus indépendant des Vicaires apostoliques.

21. C'est par une désobéissance formelle et publique aux ordres des Vicaires apostoliques que M. Basset est allé au devant de l'Evêque de Sure. Celui-ci a hautement témoigné qu'il lui en était obligé.

22. M. Basset a abusé dans l'ancienne maison de Canton d'un écrit que lui avait laissé M. Quémener, partant pour l'Europe. Celui-ci ne l'en a jamais blâmé.

23. Malgré sa promesse, l'Evêque de Sure n'a jamais montré cet écrit au Vicaire apostolique de Yun-nan.

24. Il affirmait à M. Basset que, dans le cas où ce dernier aurait reçu 100 taëls des interprètes anglais, il désavouerait son procédé. Et il a laissé tomber l'affaire.

25. Les Vicaires apostoliques voulaient empêcher leurs missionnaires de pratiquer un commerce trop fréquent avec les marchands français et anglais. Or, l'Evêque de Sure a pris, là-dessus, le parti des missionnaires.

26. Il a prétendu et prétend encore anéantir le règlement des trois Vicaires apostoliques.

27. Il avance que tous les membres de la Mission sont en droit d'élire un Supérieur général qui soit au-dessus des Vicaires apostoliques.

28. Mgr de Rosalie, mécontent de l'administration de M. Basset, menaçait, au cas où elle continuerait, de retirer les biens considérables qu'il avait en la mission. Il quitterait d'autre part cette mission, si l'on voulait établir un supérieur général. Or, l'Evêque de Sure a hautement proclamé qu'il accepterait la séparation des biens et la sortie du Vicaire apostolique.

29. N'ayant en Chine aucune juridiction notoire, Mgr Quémener affecte de contrebalancer l'autorité des Vicaires apostoliques.

30. N'étant que procureur des Directeurs du Séminaire de Paris, comment peut-il tenter d'empêcher le cours des procédures que font les Vicaires apostoliques contre leurs inférieurs désobéissants ?

31. Il a osé demander compte aux Vicaires apostoliques de l'emploi de l'argent que le sieur Basset leur avait remis, et d'autre part il a exhorté ce sieur Basset à rendre les comptes, non aux Vicaires apostoliques, mais aux missionnaires en général ; ce que ce dernier a fait.

32. Le Seigneur de Sure affecte à l'égard des missionnaires une douceur qui tend directement à les attirer ou maintenir dans l'opposition aux Vicaires apostoliques.

33. L'Evêque de Sure traite injurieusement M. Charmot, procureur des Vicaires apostoliques, duquel ils sont très satisfaits.

34. Dans une visite qu'il rendit, le 31 Août à Mgr de Rosalie, l'Evêque de Sure lui a manqué d'égards, en laissant entendre que les Vicaires apostoliques pourraient disparaître, sans grand dommage pour la Mission.

35. Mgr Quémener en affectant de disputer la supériorité aux Vicaires apostoliques, appuie une classe de missionnaires qui prennent son parti.

36. L'Evêque de Sure, devant les missionnaires dont la cabale s'attache à lui, s'est vanté d'avoir traité sans égards dans sa visite le Seigneur de Rosalie.

37. Au Vicaire apostolique de Yun-nan qui lui demandait de lui remettre l'argent qu'il lui avait promis pour sa Mission, l'Evêque de Sure répondit par des échappatoires, et le tremblement nerveux dont il fut saisi, laissa soupçonner qu'il avait remis à M. Basset les 6.000 livres apportées de France.

38. Quoique M. Basset soit juridiquement déchu de sa procure, l'Evêque de Sure, à l'encontre des Vicaires apostoliques, lui a donné mandat de continuer à gérer les affaires de la Mission.

39. Le sieur de Grangemont, marchand de la Compagnie des Indes, devait remettre une somme d'argent aux Procureurs de Mgr de Conon. Or, l'Evêque de Sure la lui a extorquée, le 30 Septembre 1701.

40. Mgr Le Blanc, vicaire apostolique de Yun-nan demanda à l'Evêque de Sure s'il avait reçu au Siam, la lettre qu'il lui avait adressée. Il répondit négativement, et cependant deux mois plus tard, il montra cette missive, dans une visite qu'il rendit aux Vicaires apostoliques (1).

C'est là un violent réquisitoire, et il est regrettable que nous n'ayons pas la réponse complète de Mgr Quémener aux reproches dont on l'accable. Sans doute, il n'a pas connu cette pièce, telle qu'elle nous a été conservée. Il est utile, pourtant de rapprocher de ce document quelques répliques, cueillies dans la correspondance du Prélat.

Le 8 Juillet 1701, se trouvant à Canton, il écrit à de Lionne et Le Blanc que s'il est venu en Chine, c'est pour continuer sa fonction apostolique, pour conférer avec les Evêques, les Vicaires apostoliques et les Mis-

(1) A. M. E., vol. 429, pp. 909-916.

sionnaires, sur les points essentiels touchant l'œuvre d'apostolat que la Congrégation de la Propagande avait commise à leur fidélité. Il estimait que ces affaires devaient se traiter avec un esprit de concorde et de paix. Etonné de ne le point rencontrer, il se trouve accablé de tristesse et de douleur. De Lionne et Le Blanc lui ont communiqué les Règlements arrêtés entre eux et Maigrot, et, à ce propos, ils parlent de trois confrères missionnaires d'une manière désobligeante. Qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans l'agitation : *Non in commotione Dominus*.

Pleinement convaincu que Rome aime la paix, il n'a rien dit, ni rien fait pour porter ombrage aux Vicaires apostoliques, ou donner atteinte à leur autorité. Ceux-ci en veulent à MM. Bénard et Basset d'avoir refusé de signer leurs projets de Règlement. Mais Le Blanc lui-même, après avoir souscrit au Règlement édité à Xao-cheu, ne l'a-t-il pas ensuite réprouvé ? (1) Au reste, le nouveau Règlement contredit celui de Xao-cheu. Pourquoi vouloir contraindre les missionnaires de signer à l'aveugle ? Tous ces procédés n'aboutissent en fin de compte qu'à ruiner la Mission. Paris d'ailleurs a été consulté au sujet de nouveaux Règlements ; la réponse va venir ; qu'on l'attende patiemment (2).

Et la lettre se termine sur ces paroles touchantes : « Comme je viens dans les missions en ange de paix, je vous conjure, Monseigneur et Monsieur, de me faire la grâce de me vouloir écouter ; d'avoir quelque considération pour les humbles supplications d'un pauvre confrère qui vient de terminer un voyage de

(1) Quémener, lui, avait nettement refusé, en 1689, de se soumettre au Règlement de Xao-Cheu. (A. M. E., vol. 424, p. 377.)

(2) Le Règlement de la Société des Missions Etrangères, ébauché à Xao-Cheu (1689) fut en grande partie composé en 1700. Il a été plusieurs fois remanié depuis lors, et n'est devenu définitif qu'en 1874, après le Concile du Vatican. (Launay, *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*. I, p. 410 ss.)

12 années, après avoir essayé tant de périls et par mer et par terre, pour le service de vos missions et de vos propres personnes. Je veux avec tant de passion chercher le repos et la paix, pour vivre avec vous et auprès de vous jusques à ce que la Providence nous sépare pour l'éternité. »

Le 20 Juillet, se trouvant malade à Canton, l'Evêque de Sura use de l'obligeance de M. Bénard pour écrire aux mêmes personnages.

Cette fois, il intervient en faveur de Basset, procureur à Canton, dont il a vu les comptes qui sont en règle. Puis, il se défend contre les procédés offensants de Le Blanc, au sujet de l'argent des Missions de Chine, du Tonkin et de la Cochinchine. Et pourquoi les Vicaires apostoliques, eux aussi, ne rendraient-ils pas compte de leur gestion sur les maisons qu'ils ont acquises ? Que tous s'entendent donc pour faire de leurs comptes une commune vérification. Mgr Quémener rappelle alors la déclaration loyale qu'il a faite de son administration temporelle, quand il a quitté la Chine, pour se rendre à Rome. Puis il ajoute : « Fondé que je suis sur le zèle que vous avez sur le bon ordre, je me dois persuader que vous voudrez bien, Monseigneur et Monsieur, entrer dans mes pauvres sentiments, car, quoique je ne sois qu'un moindre et indigne sujet de la mission, je ne laisse pas d'être aussi affectionné qu'aucun autre. Je suis, dis-je, aussi passionné que qui ce soit pour le bon ordre, si essentiellement nécessaire, pour la continuation de notre œuvre apostolique, et je ne doute point que vous ne me fassiez la grâce de me croire sincère. »

Mgr Quémener demande alors communication des lettres communes qu'il a apportées de Paris, closes et cachetées, qu'il a le droit de connaître à l'égal de tout autre missionnaire. Il a déjà exprimé, plus d'une fois, à ses correspondants le désir de les lire, mais toujours il fut éconduit, et mené d'Hérode à Pilate. Ces lettres,

il les a remises lui-même aux Vicaires apostoliques. Il est d'ailleurs le plus ancien Evêque en Chine de la Société des Missions Etrangères : il s'attendait donc à ce qu'on lui fit passer ces documents avant de les envoyer aux autres Provinces. De Lionne et Le Blanc ne sauraient, d'ailleurs, sans faillir au bon ordre et à la civilité, communiquer les lettres en question à Mgr Maigrot, sans en avertir Quémener lui-même. Pour les lettres qui viendront, à l'avenir de France, celui-ci en requiert communication, sous peine de procédures.

Enfin, le 14 Août 1701, Louis Quémener écrit, de Canton, à l'Evêque de Rosalie : « Vous me menacez du Saint-Siège. J'en viens, et je connais mieux que vous, sans me vanter, ses intentions et ses desseins sur l'ouvrage qu'il vous a commis. Je suis venu dans la Chine pour vous les communiquer. Vous avez plus à craindre du Saint-Siège que moi. »

Au début d'Août 1702, l'Evêque de Sura, revenant de Xao-cheu à Canton, séjourna, au village de Than-lieû-song, dans une maison très humide. Il y prit une congestion cérébrale, et rentra malade à Canton, à la date du 11 Août. On l'hospitalisa sur le champ dans l'immeuble de Liao-nân-mouên, acheté par Basset. Là, en compagnie de M. de la Motte, il respira un air meilleur, et vers la fin du mois, il se portait déjà mieux (1).

La convalescence se poursuit en Septembre ; le malade a maintenant les jambes enflées et ne peut sortir, mais son état général est toujours meilleur (2).

Sur l'ordre de Mgr de Lionne, leur vicaire apostolique, les amis de Louis Quémener, Basset et de la Baluère, s'étaient rendus dans la province du Su-

(1) A. M. E., vol. 407, p. 182.

(2) *Ibid.*, p. 210.

tchuen, en Avril 1702. Grâce au concours de bon nombre de chrétiens, venus pour la plupart du Hou-kouang, ils eurent plus de facilité à connaître le pays et à s'y établir.

Pendant que Basset prêchait l'Evangile dans quelques cités, de la Baluère fonda un séminaire : « Je suis ici, écrit-il, dans une petite maison qui ressemble à celle des pauvres de mon village, sauf pour les portes et les fenêtres qui sont différentes, le lit et les sièges qui ne sont pas les mêmes. J'ai autour de moi tantôt huit et tantôt dix élèves auxquels j'enseigne à lire le latin, et à bien comprendre et bien expliquer la doctrine de Notre Seigneur. Ne vous figurez pas que ce sont des enfants de douze à quinze ans. Les uns ont vingt ans et les autres trente ans. Il y en a que je voudrais préparer au sacerdoce ; je leur fais plusieurs explications par jour, et rien ne saurait vous dépendre l'ardeur qu'ils ont à étudier » (1).

Le 23 Septembre, Mgr Quémener, de sa solitude de Canton, écrit à ces deux amis pour solliciter leurs prières : « J'ai été sur le point de laisser cette vallée de misère, mais Dieu ne m'a pas jugé encore assez purifié de mes péchés, et m'a voulu laisser même une vie plus longue pour pouvoir souffrir davantage. Je me recommande à vos saintes prières et sacrifices pour pouvoir acquérir une patience religieuse, pour souffrir avec une parfaite résignation tout ce qui s'est présenté et se présentera à l'avenir de désastreux sur mon individu, et de recevoir déjà le tout en esprit de pénitence assez salutaire pour paraître au passage de l'éternité avec joie et paix. Amen.

« Par ailleurs, je crains qu'étant déjà vieux, ou pour le moins commençant à vieillir, je sois à charge à la Mission et à ceux qui la gouvernent. »

Et la lettre s'achève sur les lignes suivantes :

(1) Launay, *Histoire générale de la Société des M. E. I.*, pp. 464-465.

« Mon malheur est de ne pas avoir été jugé capable ni digne de vous suivre à Hug-zuên (1) ; quelle joie et quelle consolation de finir mes jours en votre compagnie, et de mourir entre vos bras. Il est vrai que je suis très content dans ma solitude, et faisant mon petit devoir au dehors, visitant et courant les allées à l'entour. Et je me trouve très consolé, encore une fois, dans cette agréable solitude, retiré de tout embarras. Et je crois même y avoir trouvé Dieu, et pourvu qu'on me veuille fournir le nécessaire, je suis dans un état assez dégagé pour n'avoir plus dans l'esprit que des *dies antiquos* et *annos æternos*.

« Il me manque quelques livres, soit des Pères de l'Eglise ou autres, pour m'y aider ; mais Dieu dans sa miséricorde, prend pitié de ma disette. *Orate, orate, amantissimi fratres, pro me, quotidie* » (2).

La dernière lettre qui nous a été conservée de Mgr Quémener a encore pour destinataires ses deux bons amis Basset et de la Baluère, ce dernier provicaire du Su-tchuen. Il leur fait savoir qu'il a dû récemment descendre à Canton pour régler une affaire de comptabilité, et qu'il prépare des dépêches pour le Tonkin, le Siam et la Cochinchine (3).

La *Vie manuscrite* des Archives du Séminaire de Paris nous a laissé quelques détails sur le ministère de Mgr Quémener en Chine, aux dernières années de son existence :

« Il se faisait tout à tous. Sa charité n'avait point de bornes, et lorsqu'il apprenait qu'on avait besoin de lui, quelque distance qu'il y eût, son zèle l'y transportait aussitôt avec une patience invincible. Son travail était-il achevé, il se préparait à de nouvelles œuvres. Cent, deux cents et trois cents lieues de che-

(1) Il s'agit de la province de Su-tchuen ou Se-tchoan.

(2) A. M. E., vol. 407, p. 329.

(3) *Ibid.*, vol. 408, pp. 73-75.

min n'étaient que ses fatigues ordinaires, en sorte qu'on aurait pu dire qu'il était comme l'Evêque universel de Chine.

« Ce qui lui faisait le plus de peine, était de remarquer dans plusieurs religieux et même dans la plupart des Evêques italiens et portugais, le peu de disposition qu'il y voyait d'abandonner la doctrine qu'il savait devoir être incessamment condamnée par le Saint-Siège (1).

« La durée d'un schisme, si fatal à cette Eglise naissante, lui faisait faire des efforts prodigieux pour en arrêter le cours et le progrès. Il en fit revenir quelques-uns, il ne gagnait rien auprès des autres. Leur endurcissement le troublait lui-même, et si n'eût été que la maladie l'arrêta, il était tout disposé de repasser en Europe, pour y faire sentir encore plus vivement les suites fâcheuses qu'il prévoyait, puisque l'on ne faisait pas de cas des remontrances et des menaces des Souverains Pontifes.

« La forte crainte qui l'agitait, qu'après une décision formelle, l'on en vint enfin à une rébellion ouverte, qui serait la ruine totale de cette mission, fit sur son cœur affligé, une si prodigieuse révolution qu'on le vit peu à peu s'affaiblir, et qu'il tomba dans un état dont il n'y eut plus moyen de le garantir. Tout l'adresse des médecins fut inutile.

« Pendant que les missionnaires, ses confrères et les chrétiens fondaient en larmes, élevaient leurs mains et leur voix au ciel pour demander à Dieu la conservation d'un prélat qui leur était si cher et si utile, il n'y avait que lui de joyeux dans la pensée où il était que Dieu avait exaucé sa prière, car, comme s'il eût prévu la persécution qui allait arriver aux évêques et aux autres ouvriers de l'Evangile, il de-

(1) Il s'agit de la question des Rites chinois, (Launay, *Histoire générale...* I, p. 466 ss.)

mandait sans cesse au Père des miséricordes de le retirer de ce monde plutôt que de voir l'idolâtrie triompher de la pure doctrine de Jésus-Christ.

« Ses prières furent exaucées, puisque avant l'arrivée de M. le Légat, cardinal de Tournon, et avant que M. Maigrot fut arrêté, emprisonné et puis chassé de la Chine, il rendit paisiblement son âme à Dieu, dans une bourgade proche de Canton, en l'année 1704. »

Nous savons, par Launay, qu'il mourut le 18 Novembre de cette année à Chao-tcheu (Xao-cheu) dans la province de Kouang-ton (1).

CONCLUSION

Messire Louis Quémener fut un des prêtres les plus accomplis du diocèse de Léon. Il était, déjà vers l'âge de trente ans, syndic de ce diocèse. La confiance de son évêque et de ses confrères l'envoya comme député à l'Assemblée du clergé de France à Paris, en 1680.

Humble et modeste, éloigné de toute intrigue, il fallut presque lui imposer l'épiscopat, auquel il chercha de toute façon à se dérober. Sa prudence, qui devait se révéler particulièrement à Rome, nous apparaît lors même qu'il n'était encore que recteur de Ploudaniel. C'est ainsi, par exemple, qu'aux cahiers de baptême de 1674 et 1676, il laisse en blanc certaines pages, de crainte qu'il n'y ait à y insérer la rédaction d'un acte de baptême oublié : « *Nihil deest*,

(1) *Mémorial...*

écrit-il, au registre de 1674, mais parce que celui qui fit le suivant baptême ne saurait s'il y avait quelque extrait à insérer, laisser cette place... » Sa générosité et son désintéressement étaient connus de tous : ils venaient de la bonté de son cœur.

Bonté et charité : tels furent les traits saillants de sa physionomie morale.

A Ploudaniel, il se fit aimer et apprécier de la population, et la paroisse conserva de lui un si bon souvenir qu'elle lui paya une pension de 500 livres pendant son séjour de cinq ans à Rome (1). Procureur des Missions Etrangères dans la Ville Eternelle, il s'y attire la sympathie de tous : « Il faut avouer, note la *Vie manuscrite*, que M. Quémener avait tous les talents nécessaires pour agir en cette Cour. Il était sincère et franc, doux et paisible. La vérité inspirait ses paroles et ses écrits, comme elle était gravée dans son cœur. Point de détours, point de souplesse, point de subtiles interprétations, sachant se ménager selon la différence des esprits de ces hommes habiles qui gouvernent le premier Tribunal du monde. Aussi peut-on dire qu'en peu de temps il s'y acquit une réputation universelle. Le Pape, les cardinaux ne le voyaient pas assez souvent à leur gré. Les uns lui faisaient des remontrances amoureuses, les autres l'envoyaient chercher ; il était partout le bienvenu, et les bureaux les plus secrets lui étaient ouverts. »

Si Quémener fut tellement sympathique à tous, comment expliquer l'attitude à son endroit des Vicaires apostoliques de Chine, sur la fin de sa carrière ?

Cette hostilité s'explique, pour une large part, par le rôle assez mal défini de l'Evêque de Sura. Sans doute, elle résultait aussi de regrettables malentendus, que Quémener, nous l'avons vu, s'efforce de dissiper dans sa correspondance.

(1) A. M. E. vol. 248, p. 256.

On a reproché à notre missionnaire d'avoir été l'adversaire de la Compagnie de Jésus (1). L'accusation est loin d'être fondée. A Rome, assurément, le procureur général des Missions Etrangères a dû rompre plus d'une lance avec le R. P. Amaral, procureur des Jésuites, mais c'était là de la stratégie missionnaire. Très ferme sur les points de doctrine, Quémener sut toujours ménager les personnes. N'écrivait-il pas déjà le 2 Mars 1690 : « On ne peut faire davantage que ce qu'on fait pour gagner la bienveillance des Jésuites » ? Vers cette époque, il apprit en Chine que les Jésuites portugais dressaient des embûches, à Macao, au R. Père de Fontenay et à ses compagnons, eux-mêmes Jésuites. Ils voulaient s'emparer de leurs personnes et les « reléguer vers les sables de l'Afrique », où, le P. de Fontenay et ses confrères « auraient fini leur vie, sans pouvoir écrire, ni recevoir aucune lettre de leurs amis ». Quémener s'empessa d'aviser charitablement les Jésuites français du sort affreux qu'on leur préparait (2). N'est-ce pas là un bel exemple de charité chrétienne ?

Envoyé à Rome par ses supérieurs, Maigrot et Laneau, le grand mérite de Louis Quémener fut d'y défendre la cause des Vicaires apostoliques, qui était celle des Missions Etrangères et de l'Eglise elle-même. Il eut dans la capitale du monde chrétien un rôle de premier plan et fit adopter par le Pape Innocent XII une partie de ses projets pour l'évangélisation de la Chine. Digne continuateur de Mgr Pallu, il lutta, lui aussi, contre le fameux droit de patronage du Roi de Portugal et fut le bon soldat de l'Eglise à un tournant de son histoire.

(1) Cette accusation est longuement développée dans le rapport rédigé par Danry en 1701, à l'instigation des Vicaires apostoliques de Chine.

(2) A. M. E., vol. 483, p. 272, *Journal du Père de Fontenay*.

Les Bretons demeurent fiers de leur illustre compatriote, dont la dépouille mortelle repose au cimetière de Xao-cheu là-bas, dans la Chine lointaine (1).

A son exemple, plusieurs des enfants de Bretagne, entendant la parole du divin Maître, se sont levés et ont quitté ce que l'homme aime le plus ici-bas, pour aller annoncer aux infidèles le Dieu de paix et d'amour. Plaise au Ciel que leur nombre aille toujours croissant. A l'héroïque Société des Missions Etrangères, la Bretagne assure sa prière et son aumône et elle promet de lui fournir des prêtres.

Breudeur, ni glev ho klemmou
Euz an tu all d'ar mor ;
D'ho mouez ha d'hoc'h ezommou,
Hor c'halon zo digor.
Ni a roïo aluzen,
Evit sikour ho pro.
Ni a zavō beleien,
Ha deoc'h ni o c'hasso (2).

(1) Devant sa tombe, il y a quelques années, Mgr de Guébriant s'est pieusement incliné.

(2) « Frères, nous entendons vos plaintes, — Qui viennent de l'autre côté de la mer ; — A votre voix, à vos besoins, — Nos cœurs sont ouverts ; — Nous donnerons l'aumône, — Pour vous assister dans vos labeurs ; — Nous élèverons des prêtres, — Pour vous les envoyer. »

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
BIOGRAPHIE	9
CHAPITRE I. — Le pays d'origine. La famille. L'éducation.	11
CHAPITRE II. — Ministère à Brest et à Ploudaniel.....	21
CHAPITRE III. — Les origines de la Société des Missions Etrangères	45
CHAPITRE IV. — Le premier voyage missionnaire (1682- 1684)	62
CHAPITRE V. — Premier ministère en Chine (1685-1690)...	73
CHAPITRE VI. — Le Procureur des Missions Etrangères à Rome	90
CHAPITRE VII. — Séjour à Rome (1692-1697).....	99
CHAPITRE VIII. — Mémoires présentés par M. Quémener au Pape et à la Propagande, durant son séjour à Rome	122
CHAPITRE IX. — L'Episcopat et le Sacre (1697-1698).....	149
CHAPITRE X. — Le deuxième voyage missionnaire. De Paris au Siam (1698-1700)	159
CHAPITRE XI. — Le Messager de Louis XIV à la Cour de Siam	172
CHAPITRE XII. — Deuxième séjour en Chine. Les dernières années et la mort (1701-1704).....	190
CONCLUSION	203